

Impacts avant mesures ERC

Compte tenu du fait que le projet et les travaux afférents (comme la création et l'élargissement de voies) s'inscrivent hors des zones à enjeux liés à la flore et aux habitats naturels, aucun impact spécifique n'est attendu quant à cette thématique. Cependant, le projet prévoit l'arasement de linéaires de haies. Ainsi pour l'accès à E8 : 115 m de linéaire de haie arbustive sont arasés.



Figure 171 : Linéaire de haie arasé pour l'accès à E8 (source : CALIDRIS, 2019)

Bien que constitué par un linéaire à très faible valeur patrimoniale, s'agissant d'une haie basse rectangulaire sans arbre et situé en bordure de route, le linéaire arasé dans le cadre de l'accès à E8 devra être compensé.

Destruction		Nécessité de mesure	
Travaux	Impact brut	Impact brut	Nécessité de mesure
Espèce			
Flore	Nul		Non
Habitat naturel	Faible		Oui*

\*mesure n'entrant pas dans un champ dérogatoire  
 Tableau 91 : Impacts sur la flore et les habitats naturels avant mesures ERC (source : Calidris, 2017)

# CONSEIL MUNICIPAL

## De la commune de PUY-DU-LAC

### Séance du Lundi 18 décembre 2017

### Compte-rendu

#### Convocation en date du 12 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PILET.

**Présents :** Claude PILET, Nathalie LIOT, Valérie FLOCH, Nicolas PYZALSKI, Sylvain FABLET, Aurélie BRILLAUD, Monique THEIL ép. POIZAT, Patrick MICHAUD, Evelyne THIMONNIER.

**Absents excusés :** Philippe ANTONIN  
Vincent BAFFARD a donné pouvoir à Claude PILET

**Absent :** /

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**Secrétaire de séance :** Valérie FLOCH

Séance ouverte à 20 h

#### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2017,
- Conventions d'occupation du domaine public et privé Commune de Puy-du-Lac – Solvéo Energie – Champs Echeveria et Champs Freesia (n° 1)
- Décision modificative n° 3 – Budget primitif 2017 (n° 2)
- Demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (n° 3)
- Questions diverses

#### *1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 novembre 2017*

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

#### *2. Conventions d'occupation du domaine public et privé Commune de Puy-du-Lac – Solvéo Energie – Champs Echeveria et Champs Freesia*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Société Solvéo Energie a transmis deux conventions de servitudes d'occupation du domaine public et privé pour le projet de parc éolien à Puy-du-Lac et en donne lecture.

En effet, en l'état actuel du projet de parc éolien, il est prévu que les pales de certaines tours éoliennes surplombent certains espaces du domaine public ou privé de la commune, que les travaux d'aménagement et de construction, ainsi que les activités d'exploitation, de maintenance et de démantèlement du Parc, nécessitent que le bénéficiaire, ainsi que ses préposés, mandataires, prestataires, sous-traitants et conseils, aient la possibilité de traverser certains espaces du domaine public ou privé de la commune.

Mme Evelyne THIMONNIER, Conseillère municipale, demande à prendre la parole et lis un texte rédigé à l'intention de tous les membres du conseil municipal afin de d'exprimer son sentiment par rapport au projet de parc éolien de Puy-du-Lac.

Lecture terminée, M. FABLET Sylvain, Conseiller municipal, prend à son tour la parole pour lire un texte également puis propose à l'assemblée délibérante à ce que le vote de ce premier point à l'ordre du jour s'effectue à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande à chaque membre du conseil de bien vouloir se prononcer sur la demande de vote à bulletin secret pour les dites conventions.

Il en ressort que 5 voix sont Pour le vote à bulletin secret, à la majorité absolue. Des papiers blancs sont distribués à chaque membre du conseil présent et le vote s'effectue.

Monsieur le Maire procède au dépouillement : il y a 5 Pour et 5 Contre la signature de ces conventions d'occupation du domaine public et privé. Monsieur le Maire précise qu'en cas de partage des voix, la décision ne peut être prise, donc, la signature des conventions d'occupation du domaine public et privé ne peut être prise au vu du résultat du vote à bulletin secret.

### **3. Décision modificative n° 3 – Budget primitif 2017**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 66 liés à la ligne de trésorerie remboursée intégralement le 05 avril 2017 mais dont les intérêts ont couru jusqu'au terme de la ligne de trésorerie, à savoir le 5 juillet 2017 avec également une commission de non utilisation (0,50 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture du crédit) et d'effectuer les ajustements de crédits ci-après :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60633 (011) : Fournitures de voirie	-100,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	100,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à la majorité absolue des suffrages exprimés**, d'accepter la décision modificative n° 3 du Budget primitif de l'exercice 2017.

### **4. Demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime qui accueille 3 apprentis dans ses centres de formation du Prieuré à La Rochelle et de Saint Germain de Lusignan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à la majorité absolue des suffrages exprimés**, d'accorder la participation financière demandée de 123 euros pour la formation des jeunes apprentis de notre commune.

### **5. Questions diverses :**

➤ Noël des enfants : La commune de Tonnay-Boutonne, comme chaque année, offre à ses enfants une séance de cinéma ainsi qu'un goûter. En 2018, c'est Paddington 2 qui sera projeté le mercredi

10 janvier. La municipalité propose aux communes du SIVOS de s'y associer. Chaque commune paierait l'entrée de ses propres enfants et leur goûter.

La commune de Puy-du-Lac ne s'associera pas à la démarche cette année mais conserve l'idée pour l'année prochaine.

➤ Repas des Aînés : Les membres du conseil municipal présents ont décidé de leur offrir une boîte de chocolats pour cette année dont l'âge minimum requis est 65 ans.

➤ Elagage des haies : Monsieur le Maire précise qu'il attend un deuxième devis mais que celui reçu de la SARL CPB d'Annezay effectuée de l'élagage au rotor à 70 euros de l'heure et au lamier à 76 euros de l'heure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 22 février 2018 à 20 heures.

**La présente séance comporte trois délibérations numérotées de un à trois.**

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
Claude PILET	Maire	
Nathalie LIOT	1 <sup>ère</sup> Adjointe	
Valérie FLOCH	2 <sup>ème</sup> Adjointe	
Nicolas PYZALSKI	Conseiller Municipal	
Sylvain FABLET	Conseiller municipal	
Aurélie BRILLAUD	Conseillère Municipale	
THEIL Monique ép. POIZAT	Conseillère municipale	
Patrick MICHAUD	Conseiller municipal	
Evelyne THIMONNIER	Conseillère municipale	

## Observation n°374

Déposée le 12 Octobre 2020 à 17:51

Par Anonyme

### Observation:

quand je vois la hargne des contres ceci me fait peur donc je prefere resté anonyme bien qu'habitant puy du lac.ils n'ont que sa a faire dans 20ans nous serons encore la je l'espere.ont pourrait a la vitesse que ces gens derailles voir ou ont en est.le progres n' a jamais fait marche arriere.je suis pour les eoliennes

---

## Observation n°375

Déposée le 12 Octobre 2020 à 18:11

Par bayle sabrina

### Observation:

AVIS favorable .M le commissaire enquêteur . je suis étudiante à la rochelle mais je passe par puy du lac très souvent . charmante commune dont l'avenir est incertain tout comme notre avenir professionnel . nous les jeunes ne demandons qu'a travailler Cette année pire que les autres avec le covid 19 difficile de trouver des petits emplois pour assurer nos études je veux mettre toutes les chances de mon coté .Les éoliennes nous fourniront de l'énergie est de l'emploi ,

---

# Observation n°376

Déposée le 12 Octobre 2020 à 18:13  
Par Bermoul Jean-Noel

17380 Puy du lac

Observation:  
Contre les éoliennes a Puy Du Lac

---

## Observation n°377

Déposée le 12 Octobre 2020 à 18:26

Par samain Philippe

1 impasse de La Davière

17380 St Laurent de la Barrière

Observation:

Bonjour,

Je souhaite donner un avis défavorable à ce projet. Le nombre de projet éolien est trop important sur notre territoire et mérite que l'on fasse un stop net.

Cordialement

Philippe Samain

---



## Observation n°378

Déposée le 12 Octobre 2020 à 18:28  
Par Bermoul Matthis

17380 Puy du lac

### Observation:

Faisant partie de la jeunesse de Puy-Du-Lac et y ayant vécu toute ma vie, je ne comprends pas pourquoi ont même se poser la question, évidemment je suis contre le projet éolienne pour Puy-Du-Lac.

Ce pour plusieurs raisons;

Tout d'abord cela défigurerait le paysage. Imaginez vous levez et voir en face de vous avoir un champs d'éoliennes remplaçant les champs et nombreuses verdure. Quels affront!

---

## Observation n°379

Déposée le 12 Octobre 2020 à 18:41  
Par Gaudy Christine

17380 Puy Du Lac

Observation:  
Contre ce projet.

---

# Observation n°380

Déposée le 12 Octobre 2020 à 18:42  
Par Bermoul Lenny

17380 Puy du lac

Observation:

Contre ??????????????????????

---

## Observation n°381

Déposée le 12 Octobre 2020 à 18:57

Par Mercier Florentine

12 LA SIRAYE

17380 PUY DU LAC

Observation:

Bonjour,

Je souhaite donner un avis défavorable à ce projet. Le nombre de projet éolien est trop important sur notre territoire .

Cordialement

---

## Observation n°382

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:05

Par Anonyme

Observation:

Défavorable au projet éolien de Puy du Lac

---

## Observation n°383

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:10

Par Anonyme

### Observation:

Bonjour,il y a quelques années nous avons été sollicité pour replanter des arbres dans la commune et maintenant l'ancien maire et ses élus voudraient nous la mettre à l'envers avec les Éoliennes. C'est je viens mettre un avis défavorable à ce projet

---

# Observation n°384

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:11

Par Durand Isabelle

Rochefort

## Observation:

Tout comme pour le projet Nord d'implantation d'éoliennes, j'ai un avis défavorable pour ce projet. Ces paysages font partie de notre patrimoine et ils vont être défigurés par de immenses constructions. D'après l'étude ces projets n'auraient que peu d'impacts....pour qui ? pour les habitants qui ont choisi cet endroit pour sa tranquillité et ses espaces. Alors pourquoi la plupart d'entre eux luttent-ils contre ce projet? il y a pourtant eu concertation et explications (2 réunions..). D'après l'étude, le risque pour la santé est quasi nul....alors qu'aucune étude épidémiologique n'a été réalisée sur les infra sons. Les zones d'implantations sont à proximité de la zone Natura 2000....les oiseaux, les chiroptères et le reste de la faune ne circulent-ils pas? Le développement des nouvelles énergies doit pouvoir se faire avec l'adhésion des personnes qui vivent sur le territoire.

---

## Observation n°385

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:18

Par MINEAU FABRICE

3 la Motte

17430 saint coutant le grand

Observation:

Monsieur le préfet, monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite et je travaille sur la voisine de Saint coutant le grand, je suis contre le projet du parc éolien Puy laquois sud pour les raisons suivantes:

- pollution visuelle et sonore (implantation trop proche des maisons)
- effet négatif des ondes sur la santé des hommes et des animaux
- baisse de la valeur immobilière de nos maisons.

cordialement

---



## Observation n°386

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:19

Par Anonyme

Observation:

Avis défavorable

Éoliennes qui gâchent ce beau paysage sans parler des nuisances sonores et visuelles la nuit pour les habitants à proximité!

---

# Observation n°387

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:23

Par Breil Sylvain

## Observation:

Je suis natif de la région et la connais bien.

Après lecture des études et dossiers de présentation, il apparaît évident que ce projet est précipité.

Il sera difficile pour les porteurs du projet de se réfugier derrière l'argument de la subjectivité : l'impact visuel est discutable, certains y voient un bel objet, d'autres une nuisance. Mais l'impact sonore est indéniable : les études ne sont pas truquées, l'exploitant indique lui-même que les niveaux de bruits au niveau des habitations seront souvent supérieurs à la limite légale. La situation dépasse le stade de la nuisance, le niveau de risque est supérieur à ce que pourrait ou devrait supporter un "homme bien fait". Donc les éoliennes devront être bridées. C'est idiot.

La totalité des instances d'Etat directement concernées se sont prononcées contre le projet, ce groupe inclut les conseils municipaux de tous les villages à portée sonore, et le désaccord envers ce projet rassemble Communautés de communes majeures et Département.

Un territoire est avant tout un périmètre "visible", "sensible", et il est régi par une instance d'Etat, propriétaire des terres et maîtresse de l'avenir des populations concernées.

Un projet énergétique engage les citoyens sur le long terme, les habitants sont en position de décider de la distribution d'une "ceinture ailée" le long de la côte. Il y en a déjà bon nombre dans ce secteur. Les biologistes mentionnent des dégâts sur la faune déjà nettement visibles. Il y a, comme chaque fois lorsque les sociétés concentrent leurs efforts sur une zone, un risque énorme de vider la région de ses espèces endémiques, et de laisser champs-libre aux invasives.

Toute personne ayant occupé des responsabilités saura que lorsque la bride est lâchée, on ne combat plus une nature vidée de ses équilibres.

Le coût financier de ce genre de négligence est... illimité.

Pour enfin donner un avis qui n'engage que moi, je trouve qu'il y a bien d'autres façons de se rendre impopulaire, et que les recours en justice pourraient créer un bourbier dans lequel les opposants, peut-être plus nombreux qu'aujourd'hui à cet instant, aussi bien que les porteurs du projet ne parviendront même plus à s'extraire de leurs champs et seraient contraints à l'immobilité devant l'avancée des grues.

---

## Observation n°388

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:39

Par Seureau Eric

8 rue des roberts

17380 Tonnay boutonne

### Observation:

Bonjour defavorable et contre ces deux projets nord sud a Puy du lac trop de concentration d'éoliennes sur le secteur bouton nais ou il y fait bon vivre en ce moment. Le département de la Charente maritime est assez vaste pour en implanter ailleurs, je pense que l'on a largement notre quota dans notre secteur . Je soutiens donc nos élus de PUY DU PAC contre ce projet

---

## Observation n°389

Déposée le 12 Octobre 2020 à 19:39

Par Coudreau Gérard

3 Chemin des peupliers, la grange du verseur

17700 Surgeres

### Observation:

Je ne suis pas contre les énergies renouvelables mais une trop forte concentration d'éoliennes dans notre région defigure notre campagne. Je suis pour une meilleure répartition des éoliennes sur le territoire français et loin des habitations. Il y a suffisamment de désert dans les campagnes pour ne pas gêner les riverains. Enfin les matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes ne sont pas recyclable donc pas si écologiques que cela. Conclusion je suis contre l'implantation des éoliennes à puy du lac et les environs et en plus elles sont dans une zone protégée vallée de la boutonne.

---

## Observation n°390

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:06

Par Renaudeau Frederic

Rochefort

### Observation:

Bonjour, je suis défavorable à l'installation des éoliennes dans la zone de Puy du Lac.

En effet quid du devenir des biotopes naturels bien mis à mal par les nuisances engendrées par l'implantation de ces éoliennes? Comment peut on brandir l'intérêt écologique alors que l'on vient à dégrader la faune et la flore? Comment peut on décider de ces implantations sous couvert de la mise en place d'énergies renouvelables alors que les conséquences sur l'environnement sont désastreuses? Quels sont les effets à long termes, ne sont-ils pas plus désastreux pour les environnements et kes habitants que vraiment énoncés? . Comment peut on parler d'enjeu sociétal et d'amélioration des conditions de vie si les personnes de cette société ne sont ni écoutées ni associées à ces implantations? Et Il serait bon de réellement prendre le temps pour la réalisation d'études approfondies et surtout d'écouter ceux qui sont réellement concernés par ces constructions.

---

# Observation n°391

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:08

Par Pechereau Guy

Observation:

Bonjour,

Je suis contre l'implantation des éoliennes pour sauvegarder le paysage:

- cela va entraîner une désaffection du tourisme
- cela va menacer les espèces d'oiseaux, les rapaces notamment ainsi que la faune et les chauves-souris.
- cela entraîne des nuisances sonores qui vont agir sur l'aspect sanitaire des hommes.
- aucune concertation démocratique concernant ce projet.

La non réélection du maire confirme que les habitants concernés ont manifesté leur refus de ce projet à 70%.

---

## Observation n°392

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:12

Par MADEUX SAMUEL

3 lotissement les Varennes - Vandré

17700 LA DEVISE

### Observation:

Arrêtons de dénaturer nos paysages ruraux pour y implanter ces monstres qui ont des impacts négatifs sur la santé, le respect des lieux de vie et des sites classés qui font le charme de notre ruralité où il fait bon à vivre.

Avis défavorable

---

## Observation n°393

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:21

Par Anonyme

### Observation:

Opposée à l'installation d'éoliennes dans cette campagne, dans une zone Natura 2000 abritant une faune et une flore très riche, mais SURTOUT un bourg et des hameaux où il fait bon vivre, où règne le calme et la sérénité (très recherchés par les citadins en mal de verdure.

**NON AUX EOLIENNES A PUY-DU-LAC !**

---



## Observation n°394

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:26

Par Anonyme

Observation:

Bonjour

Je viens, par ce message, me positionner favorablement, pour ces projets éoliens, à puy du lac.

Nous avons besoin de cette énergie renouvelable .

C'est l'avenir,

---

## Observation n°395

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:31

Par Anonyme

Observation:

Actuellement nous sommes seulement à 30% de projets éoliens,réalisés, ce n'est pas assez.

---

## Observation n°396

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:37

Par Quelinpetit Nathalie

La Piaugère

17700 Vandré

### Observation:

Il y a maintenant beaucoup trop d'éoliennes dans notre entourage (même si je cautionne cette énergie non polluante). Il faut mieux les répartir sur le territoire pour qu'elles ne le défigurent pas et ne détournent pas les citoyens vers les énergies polluantes .

---

## Observation n°397

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:38

Par DROIN Fabrice

4 Les Loges

17380 Puy du Lac

Observation:

Bonjour,

AVIS DEFAVORABLE à ce projet anti démocratique, anti patrimoine, anti santé et bien être pour les humains et l'ensemble des animaux qui y vivent. Tout cela à coté d'une zone classée (frontière bien entendu inconnue de la faune)

Vous ne pouvez pas accepter ce projet quand on voit que la majorité de la population refuse catégoriquement ce projet (qui je le rappelle n'en est pas un quand on prend la définition littéral d'un projet).

De plus des articles, avis apparaissent tous les jours sur la technologie des éoliennes:

- emprente carbone désastreuse car la majorité des composants ne proviennent pas de France,
- bétonnage,
- retraitement en fin de vie (démantèlement ==> peu de chose n'est réutilisable / recyclable)
- rendement plus que médiocre (encore aujourd'hui, celles déjà en place ne tournaient pas toutes??)
- impact irréversible sur la biodiversité
- impact économique pour le village et tous ceux qui ont investit
- impact sur la santé humaine et animale
- impact sur l'environnement "campagnard" de notre village pour lequel la majorité de la population est venu s'installer
- impact sur le patrimoine

Qu'attendez vous pour dire non ??? On ne comprendra pas si vous le validez.

Merci pour votre attention et prise en compte

---

## Observation n°398

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:42

Par gireaud valentine

Observation:

étudiante en nouvelles énergie je donne à AVIS FAVORABLE A PUY DU LAC

---

## Observation n°399

Déposée le 12 Octobre 2020 à 20:52

Par DEMAYE EMMA

### Observation:

étudiante à la rochelle , je suis très touchée à la lecture de certain propos " contre les éoliennes " tels que moche, dénaturisation du site , destruction de la faune de la flore, bruyant, non respect des puy -laquois .Comment tenir de tels propos alors que ces gens là on déjà une situation bien assise , ils veulent leur tranquillité , leur bien être chez eux et en même temps profite bien des autres , des atouts des villes pour leurs distractions et leurs petits besoins . Comment faire pour travailler si on les écoutaient ,? Que sera notre avenir avec eux ,aucune proposition ne nous est présentée . Monsieur le commissaire enquêteur veuillez prendre ma requête en considération AVIS FAVORABLE

---

## Observation n°400

Déposée le 12 Octobre 2020 à 21:13

Par Lorgeoux Stéphane

5,Puy Chenin

17380 Puy -Du-Lac

### Observation:

Mr Le Commissaire enquêteur,

J'habite Puy-du-lac depuis bientôt 20 ans. C'est le calme du village, mais aussi ma passion pour l'environnement qui m'ont incité à venir vivre ici. J'ai vu les premières éoliennes s'installer à St Crépin. Je trouvais sympathique d'habiter une région qui s'implique dans les énergies renouvelables. Puis j'en ai vu d'autres pousser tout autour, modifiant alors ma vision de ces machines de plus en plus gigantesques.

Lorsqu'à une réunion publique, j'ai appris l'existence de ce projet (qui n'était pas mentionnée sur l'invitation et qui a été cachée à la population pendant plus d'un an), je me suis senti méprisé. L'absence de concertation publique (et le refus d'en faire une) n'a fait que renforcer ce sentiment.

Mes recherches sur la pertinence de l'éolien ont rapidement fait vaciller mes croyances. Derrière leur étiquette écologique se cachent de considérables enjeux financiers, mais peu de choses très pertinentes en terme d'énergie « propre ».

C'est quand j'ai vu l'implantation géographique envisagée que la peur s'est installée : 8 éoliennes...dans nos jardins !!! La plus éloignée des maisons doit se situer à moins de 900m !

Alors, Mr Le commissaire enquêteur :

-Vais-je devoir vivre à la lisière de ces machines, installées « sur la place du village » entre les hameaux qui composent notre commune ?

-Comment vais-je pouvoir me promener dans la nature quand je n'aurai pour seule vision cette zone industrielle de 150m (au moins...) de haut ?

-Vais-je devoir subir ces bruits incessants, jour et nuit ? Suis-je donc condamné à vivre fenêtres fermées en été ?

-Suis-je aussi condamné à subir les clignotements incessants, avec 4 éoliennes à moins de 900m de chez moi ?

-Vais-je devoir accepter l'idées qu'elles vont peut-être insidieusement me détruire, avec les infrasons qu'elles émettent ?

-Vais-je devoir me résoudre à vivre dans un village de discorde ? Cela pendant 40 ans au moins ? 40 ans durant lesquelles les tensions entre ceux qui encaissent les nuisances et ceux qui encaissent l'argent ne pourront s'estomper !

-Vais-je devoir vivre dans un village mortifère pour bien des animaux, fuit par le tourisme, dénaturant notre patrimoine historique ?

Vais-je être contraint de fuir et vendre ma maison...invendable ?

Mr Le commissaire, comment pourrai-je soutenir un tel projet ???

Je dis non, non et non, au projet éolien Sud à Puy-Du-Lac !

---

## Observation n°401

Déposée le 12 Octobre 2020 à 21:26

Par brisset jerome

6 chemin de pellegrue

17400 asnieres la giraud

### Observation:

Ces quelques mots pour vous signaler à quel point je suis contre l'implantation de cette nouvelle centrale éolienne sur la commune de Puy du Lac . Autour de la ville de St Jean d Angely , les parcs éoliens poussent comme des champignons avec toutes les nuisances qui vont avec : Le bruit ( à chaque fois qu'il y a du vent ) car pas de vent égale pas de production . La vue : nos paysages sont défigurés ! Le rendement minable de ces machines ! et enfin le démantèlement avec des pales in recyclables qui finiront probablement comme les pales allemandes sur des cargos pour être enterrées dans des décharges africaines ! ça c'est vraiment écologique ! de qui se moque t'on ? Tout le monde a bien compris : c'est une histoire financière pour engraisser les promoteurs .  
**STOP aux éoliennes**

---



## Observation n°402

Déposée le 12 Octobre 2020 à 21:35

Par Anonyme

Observation:

Avis défavorable

---

## Observation n°403

Déposée le 12 Octobre 2020 à 21:44

Par Anonyme

Observation:

Stop à l'éolien !

---

## Observation n°404

Déposée le 12 Octobre 2020 à 21:44

Par Pequin Muriel

75 rue de la Chanterie

86000 Poitiers

### Observation:

Pourquoi toujours vouloir produire plus d'énergie, soit disant propre ?

N'y a t-il pas d'abord quelque chose à faire au niveau de notre consommation ?

Pensez-vous aux chauves-souris, qui sont nombreuses aux alentours des projets, et dont une grande partie des espèces est en voie de disparition sur notre planète ?

Les chauves-souris entrent en collision avec les pales ou sont victimes de la surpression occasionnée par le passage des pales devant le mas.

Pour les chauves-souris : non à l'implantation de ces éoliennes !

---

## Observation n°405

Déposée le 12 Octobre 2020 à 22:01

Par Lambert Gilbert

5, rue de l'Abreuvoir

17380 Tonnay Boutonne

### Observation:

Professeur agrégé de physique en retraite, j'ai une attention particulière pour la protection de l'environnement ; c'est pourquoi je me suis réjoui de voir se créer un parc éolien à Saint Crépin.

Celles se trouvant entre Mazeray et Les Nouillers ne m'ont pas choqué non plus car, pour moi, cela reste un mode de production d'énergie assez écologique même si des nuisances ont été mises en évidence (infrasons, brouillage des ondes radio et télé, impact sur les oiseaux endémiques et migrants et sur les chauve souris).

Cependant ce projet Sud me semble être une aberration pour plusieurs raisons :

Son altitude : à part les éoliennes du bord de mer, les éoliennes terrestres sont toujours placées sur des collines pour un maximum d'exposition. Ici elles se trouvent à une altitude d'environ 5 à 6 m du niveau de la mer.

Sa situation dans le village : la proximité de nombreux hameaux montre que cette implantation a été faite sans tenir compte des nuisances précitées.

Sa situation dans la vallée de la Boutonne : habitant au bord de la Boutonne, je peux attester que, non seulement cette vallée est un lieu de nidification et donc de déplacement d'oiseaux tels que cigognes, hérons, canards, chouettes ou hiboux mais qu'elle est aussi un couloir de passage de nombreux vols de migrants ; où est l'écologie dans ce projet ?

C'est pourquoi je demande à Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet Sud.

---

## Observation n°406

Déposée le 12 Octobre 2020 à 22:09

Par MINEAU christelle

3 la Motte

17430 saint coutant le grand

Observation:

M.Le préfet,M.Le commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet éolien SUD (comme le NORD) sur la commune de Puy Du Lac.

Habitante sur la commune voisine de Saint Coutant Le Grand, je trouve inadmissible que l'on puisse implanter un tel projet (inesthétique) dans notre belle campagne! Sans compter sur les nuisances sonores pour nous, être humains mais aussi pour les animaux! Nous avons la chance de vivre parmi les cigognes, les chevreuils, les oiseaux... Alors laissons notre nature tranquille!

Bien respectueusement.

M.Mineau Christelle

---

## Observation n°407

Déposée le 12 Octobre 2020 à 22:33

Par GUESSARD WILFRIED

7 LA GARENNE

17380 PUY DU LAC

### Observation:

Le projet éolien du parc sud de Puy Du Lac ne me convient pas du tout et je suis défavorable pour les raisons suivantes :

- \* Le paysage qui va être défiguré par des éoliennes de 150m de haut.
- \* La nuisance que les éoliennes peuvent créer sur la biodiversité notamment des chauves-souris qui sont une espèce protégées et très présentes sur la commune de Puy Du Lac.
- \* La nuisance sonore des pales et de la rotation de l'éolienne.
- \* La dévaluation du prix de vente que cela va causer à nos maisons.
- \* Beaucoup d'études montrent que les éoliennes sont très nocives sur la santé et le sommeil en raison des infrasons émis par celles-ci.

J'estime que nous habitons en campagne pour avoir une vie calme et paisible et non avec une pollution visuelle, sonore, physique et psychologique.

" si on veut tout cela, on va vivre dans une grande ville et cela n'a pas été mon choix!!! "

---

## Observation n°408

Déposée le 12 Octobre 2020 à 22:45

Par SIMAN éric

10 la ragoterie

17380 PUY DU LAC

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Monsieur le préfet,

Ma première interrogation est : pourquoi ce projet est proposé en deux ( Nord et Sud ) ?

C'est bien la preuve que cette société souhaite brouiller un peu plus les choses !!!

La stratégie est bien de pouvoir passer au moins un des deux projets Nord ou Sud ! La population répondant à l' enquête publique a tendance à répondre une seule fois , pour la première , le Sud !!

Le dossier concernant l'enquête publique est impossible à comprendre de part son volume et sa complexité. personne n'osant lire ou feuilleter ce monticule d'informations.

Comment déceler le vrai du faux ?

Les habitants ont été clairs en signant une pétition contre ce projet de 8 éoliennes à Puy-du-lac, 70% contre. Les élections municipales en sont une preuve supplémentaires !

Notre commune est constituée de 20 hameaux qui vont se retrouver encerclés par ces éoliennes, chacun des habitants sera obligé de passer sous ces montres d'acier au quotidien pour partir au travail, faire les courses ou bien aller se promener!! C e n'est pas possible !

Sans parler de la pollution visuelle acoustique environnementale écologique etc...

Notre ancien maire ( Mr Pilet ) n'a jamais dit clairement les choses à l'ensemble de son équipe et administrés, il a dissimulé la vérité peut être poussé par ces promoteurs prêts à tout pour placer leurs projets tellement rentables !! A ce jour , la population se trouve divisée par ce sujet et les coups bas sont nombreux envers les anti éoliens ( destruction de leurs slogans, gestes vulgaires de certains envers notre convoi ...) J'ose espérer que tout ceci ne va pas aller au delà, sans quoi Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur le Préfet, vous seriez en parti responsables si vous pensiez émettre un avis favorable à ces projets .

Je vous demande avec insistance de prononcer un avis défavorable à ces 2 projets éoliens sur notre paisible commune de Puy-du-Lac.

---

## Observation n°409

Déposée le 12 Octobre 2020 à 23:46

Par Méchin Christian

Le Logis du Fresne

17380 Puy du Lac

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Cordialement

Monsieur Christian MECHIN

1 document joint.

---



Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur **le projet d'implantation de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC ÉOLIEN PUY LAQUOIS SUD sur la commune de PUY-DU-LAC**, je vous prie de recevoir mon avis et de le notifier.

Je suis habitant de Puy du Lac, depuis plusieurs années, Artiste, Compositeur Membre de la SACEM, Chef d'orchestre, férue de pédagogie musicale et Directeur d'un Conservatoire à rayonnement intercommunal sur un territoire voisin. Notre venue avec ma famille a été motivée par le cadre naturel exceptionnel et le désir de rénover un bien patrimonial à Puy du Lac : « **Le Logis du Fresne** ». Une activité gîte avec une pension de famille équine a permis de faire découvrir notre site à de très nombreuses personnes depuis toutes ces années, et a même susciter des désirs d'installation pour certains, mais très vite découragé par le projet éolien en cours.

**Si ces 2 projets démesurés venaient à se réaliser ce serait couper court à la possibilité de développement de la commune, en la privant de son attractivité, pendant une bonne quarantaine d'années**, comme hélas dans de nombreuses communes de la région connotées « milieu rural » avec le cliché qui va avec. A noter qu'aucune éolienne n'a été construite à ce jour en centre-ville de La Rochelle où le vent est pourtant encore plus dominant, le port des Minimes n'est-il pas un lieu de prédilection.

**Vous l'aurez bien compris je suis manifestement opposé à ces deux projets éoliens insensés sur notre commune de Puy du Lac.**

Je suis conscient de l'enjeu qui consiste à freiner le changement climatique amorcé, lié à l'activité humaine. La recherche de production renouvelable est louable, mais pas à n'importe quel prix l'éolien est une fausse bonne idée qui ne remplit pas les promesses escomptées et génère d'autres problèmes. L'analyse d'études portée par des experts reconnus et non par une société chargée d'implanter des éoliennes (démarche commerciale avec les outils de communication) fait très nettement apparaître que ce mode de production est très loin d'atteindre les chiffres escomptés, les courbes de production font apparaître un déficit notable lié à l'Intermittence du vent pour compenser le manque de production l'énergie fossile est nécessaire avec le charbon, le gaz. En Allemagne on assiste à un désastre écologique sans précédent (vu personnellement sur site où on exproprie les habitants des petites villes, pour tout détruire et ne pas freiner l'extraction du charbon à ciel ouvert en sacrifiant les nappes phréatiques au passage ) <https://www.arte.tv/fr/videos/075226-010-A/dezoom-allemande-exploiter-du-charbon-a-ciel-ouvert/>, pour avoir pris peur sans fondement de l'énergie nucléaire, alors que l'utilisation de pesticides et autres, est beaucoup plus dangereuse pour la planète. La rentabilité de la production éolienne est quasiment nulle et génère plus de pollution qu'elle est censée en limiter, ne nous voilons pas la face !

- Dans l'incapacité de recycler les pales, elles sont vouées à être enterrées ; un désastre écologique, à venir ; Encore une fois la politique de l'autruche ou comment se donner bonne conscience. Même problématique que la voiture électrique, polluons le reste de la planète pour se donner l'illusion de la sauver à l'autre bout, la publicité sait y faire à coup avec des primes à la clef.

**Nota** : L'analyse du cycle de vie (ACV) prend en compte les impacts écologiques de l'extraction des matières premières de l'utilisation au recyclage et au retraitement en les rapportant à un coût en équivalent CO2 par kilowattheure produit (g CO2 eq/kWh). Selon une étude de l'Ademe de 2015, **le taux d'émission pour une éolienne terrestre est de 12,7 g CO2 eq/kWh, ce qui place l'éolien en troisième position derrière l'hydraulique (6 g) et le nucléaire.** (Le budget sur l'éolien n'aurait-il pas

mieux été utilisé au financement de la recherche pour la mise au point de la fission nucléaire beaucoup plus efficace, sans déchet avec moins d'espace sacrifié. D'ailleurs à quand un porte avion ou un sous-marin propulsé par des éoliennes ! (La fission nucléaire est l'éclatement d'un noyau instable en deux noyaux plus légers et quelques particules élémentaires. Cet éclatement s'accompagne d'un dégagement de chaleur, c'est à dire d'énergie. La fission dégage une énergie gigantesque. 1 gramme d'uranium 235 libère ainsi autant d'énergie que la combustion de plusieurs tonnes de charbon.)

- ✓ **Ne sachant pas stocker l'énergie** l'Allemagne, le Danemark comme d'autres pays en font les frais. Pour espérer une petite amélioration de productivité on augmente la taille de ces machines qui défigurent tous nos paysages dans les proportions et avec tous les impacts sur la santé que l'on minimise mais qui sont bien réels, On a même oublié de modifier les distances (500m) ce qui engendre des tensions de plus en plus insoutenables. Implantation très rapprochée des nuisances assurées : ondes, bruit, effet stroboscopique...

*Pour info : Des études de la Nasa, prouvent que les éoliennes émettent des infrasons, qui ne sont pas audibles à l'oreille humaine mais qui ont un impact sur la santé. Un biologiste allemand vient d'écrire un livre sur les impacts moléculaires que peuvent avoir les infrasons. Et puis l'association des médecins de famille canadiens a développé et expliqué pourquoi il pouvait y avoir des problèmes de santé, liés à l'électricité sale, l'électricité tellurique, les ondes stroboscopiques et enfin les infrasons. C'est un cocktail détonnant pour la santé. **C'est un cocktail détonnant pour la santé.** On peut imaginer le potentiel scandale sanitaire dans les années qui viennent. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Pologne vient d'arrêter sa politique éolienne".*

- ✓ **Les infrasons, ou ondes acoustiques infrasonores**, se propagent longitudinalement à la vitesse locale du son ( $c_0 \approx 340 \text{ m.s}^{-1}$  à 288 K). Elles peuvent se propager sur de grandes distances par réflexions multiples sur les différentes couches de l'atmosphère et au sol. Les faibles niveaux d'infrasons présents dans l'air qui proviennent des éoliennes, entre 1 et 2 Hz, ont des impacts directs sur le système vestibulaire. 2. Les faibles niveaux d'infrasons présents dans l'air qui proviennent des éoliennes, entre 4 et 8 Hz, pénètrent dans les poumons par la bouche et font vibrer le diaphragme, lequel transmet les vibrations aux viscères, ou aux organes internes du corps. L'effet combiné de ces fréquences d'infrasons envoie de l'information qui sème la confusion chez les détecteurs de position et de mouvement du corps, ce qui provoque un éventail de symptômes perturbateurs. Les symptômes allégués concernent : troubles du sommeil, maux de tête, vertiges, acouphènes Pour info les infrasons sont maintenant utilisés comme armes de guerre ou de maintien de l'ordre. Dans les rapports on parle DBA et non en DB en s'attachant au bruit des pâles passant devant le mat et en occultant les infra sons. En tant que musicien j'y suis très sensible, d'ailleurs si vous vous penchez sur les grands orgues, certains tuyaux proches de 30hertz inaudibles ont pour vocation de mettre en vibration l'auditeur mais cela dure le temps d'une œuvre musicale mais pas d'une vie « d'éolien ». C'est le principe des caissons d'infrabasse (20hertz) pour mettre en vibration les jeunes dans les boites de nuit ou dans les raves Party.

*Le mouvement de rotation des pales, a un impact sur la propagation des ondes émises. Les plus touchés sont les instruments de mesure de Météo France, mais surtout les radars de l'Aviation civile et de l'armée. L'armée entretient jalousement ses prérogatives de « sécurité intérieure » sur une partie importante des espaces aériens du pays. Voici qu'on apprenait début novembre qu'un projet de décret porterait les zones d'exclusion de l'espace aérien des radars militaires de 30 à 70 km.*

Il y a de nombreuses études scientifiques :

- Des études de la Nasa, qui prouvent que **les éoliennes émettent des infrasons, qui ne sont pas audibles à l'oreille humaine mais qui ont un impact sur la santé.** Un biologiste allemand vient d'écrire un livre sur les impacts moléculaires que peuvent avoir les infrasons. Et puis

*l'association des médecins de famille canadiens a développé et expliqué pourquoi il pouvait y avoir des problèmes de santé, liés à l'électricité sale, l'électricité tellurique, les ondes stroboscopiques et enfin les infrasons.*

- **Autre problème : « l'effet stroboscopique ».** Il s'agit de l'effet produit par l'ombre des pales d'éoliennes à chaque passage régulier devant le soleil. Un effet d'alternance rapide de lumière et d'ombre qui selon certains entrainerait un effet « épileptique, des nausées ou des malaises ». Là encore, les cas concernent des personnes souffrant déjà de sensibilité à l'épilepsie, l'éolienne ne venant que renforcer une sensibilité déjà présente. Dommage le soleil couchant très actif donne directement sur la façade du Logis, un festival de zébrures assuré (jour nuit, jour nuit) avec E5 et E6

- **La rentabilité non démontrée est surtout désavouée**  
Quand on va dans la campagne, on voit bien que les éoliennes ne fonctionnent pas tout le temps. Elles sont, par essence, intermittentes. C'est ce qu'on appelle l'intermittence du vent. Et pour compenser, lorsque les éoliennes ne fonctionnent pas, on est obligé d'utiliser des énergies fossiles : pétrole, gaz et beaucoup plus grave, en Allemagne, le lignite c'est à dire le charbon (vu de mes propres yeux avec des villages évacués pour que les machines qui dévorent le sol ne s'arrêtent jamais, sans parler des nappes phréatiques qui disparaissent, Merci pour les gaz à effet de serre, une erreur dans « le casting ». C'est la raison pour laquelle, en Allemagne, malgré 500 milliards d'euros dépensés, *l'Allemagne n'a pas réussi à baisser ses gaz à effet de serre et est en train d'arrêter d'installer des éoliennes. Il y en a eu seulement 35 au premier semestre 2019*.

- **Le dossier de consultation.**

- ✓ En parcourant le dossier très dense (pire qu'un contrat d'assurance) on trouve des arguments orientés du style avec le nucléaire on est tributaire de l'étranger pour l'uranium, en occultant le besoin en terre rare pour les éoliennes qui viennent de Chine.

*Mais il y a la question des « terres rares ». Derrière cette appellation commune se cachent 17 métaux (néodyme, dysprosium, praséodyme...), « essentiellement des sous-produits de l'industrie minière, rares parce qu'ils sont plus difficiles à extraire et non sans danger sur la santé des chinois.*

- ✓ Les échelles des éoliennes sur les documents ont été tronquées pour ne pas affoler la population, en parcourant l'excellent film, la réalité est tout autre : <https://www.facebook.com/bienvivreapuydulac/videos/2657310454582708>  
Pourquoi s'efforcer d'enterrer les lignes électriques pour ensuite défigurer la nature avec des machines démesurées qui polluent de très loin nos paysages. Le phénomène d'écrasement à 500 m sera d'un effet surréaliste, imaginez un clocher de 30m contre 150m et plus. (David et Goliath)
- ✓ On veut nous rassurer sur le raccordement sans s'étendre car pas de leur responsabilité, (ce qui n'est pas très engageant dans la vente du produit. Un projet comme celui-ci est un tout il me semble, une éolienne non raccordée ne présente pas un intérêt particulier)

- **Des recommandations des hautes autorités pas assez prises en compte ou par seulement par « ricochet »**

- ❖ **Le ministère de l'environnement** souligne « une forte sensibilité paysagère avec une proximité site importants ; 10km de l'Abbaye de St Jean d'Y sans oublier la Vallée de la

Boutonne qui requiert une vigilance particulière pour éviter les interactions visuelles et dévalorisantes, le lieu doit être valorisé » ce n'est pas gagné avec des éoliennes ! La Proximité de Natura 2000 nécessite une prise en compte très renforcée du projet. 17\_ECHEVERIA\_Vol 4.2\_Etude d'Impact\_Partie5.pdf p 484 annexes. Réflexion : Pourquoi obliger un particulier sur le choix d'un coloris de peinture de son portillon proche d'un site alors que cette règle ne s'applique pas aux éoliennes ?

- ❖ **L'inventaire de l'avifaune** a permis de mettre en évidence la présence de 78 espèces d'oiseaux sur le site d'étude de Puy-du-lac ; oiseaux et chiroptères.

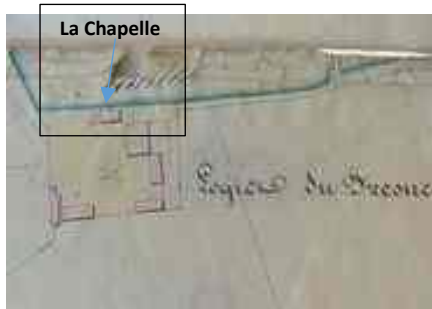
La Biodiversité est un des domaines où les effets des éoliennes ne font plus aucun doute. Oui, les éoliennes ont un impact sur la mortalité des oiseaux et des chauves-souris.

L'implantation des éoliennes dans ou à proximité des ZPS (Natura 2000) génère la plus grande mortalité. La mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1 000 m des Zones de Protection Spéciale (zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux) et elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces patrimoniales.

Il est dit pour rassurer que les éoliennes seraient bridées si à des périodes le taux de mortalité de la faune était conséquent. Ce qui implique que certaines éoliennes auraient une production encore moindre que moindre et que ce n'est pas important en soi, cela me pose question sur la gestion financière de tels projets. Alors l'objectif rentabilité ne serait pas un objectif ? Qui vérifiera le bridage réel de l'éolienne ? on nous vend quoi ?

- ❖ **La DRAC** à travers la Base Patriache met en avant des éléments patrimoniaux importants de l'époque de l'âge du fer et du bronze, de l'époque Gallo-romaine, du moyen-âge. P 489

**En ce qui concerne « Logis du Fresne » dont je suis propriétaire il est fait référence à un port et à une occupation l'époque Gallo-Romaine.** La rénovation de ce patrimoine puylaquois sur mes finances personnelles se trouve anéantie avec ce projet éolien au même titre que le château de la Grève et d'autres sites encore. Le patrimoine à Puy du Lac a été assez bafoué par certains habitants par le passé avec notamment la destruction d'une chapelle historique sur le Logis de Fresne (cf plan 1838), dans les années 60, en toute impunité (c'était une autre époque !). Puissions-nous stopper là, le vandalisme patrimonial qui n'est pas la plus belle image de l'humanité.



Ici la chapelle figure sur le relevé du logis du Fresne, extrait du plan cadastral napoléonien, 1838 bâti bien avant pourtant ! Egalement un Patrimoine à préserver : Existence d'un souterrain

[http://www.valsdesaintonge-sig.org/data/data/document/patrimoine/puy\\_du\\_lac/IA17039470\\_fiche.html](http://www.valsdesaintonge-sig.org/data/data/document/patrimoine/puy_du_lac/IA17039470_fiche.html)

➤ **Les Puylaquois deviendront-ils des Puy laquois ?**

Il est mis régulièrement en avant l'apport financier immédiat pour la commune, mais en bradant la commune ainsi on lui prive de son propre développement en « cassant son attractivité » les gîtes le tourisme, son attrait nature, en l'enfermant dans « une usine d'éoliennes » Ce n'est pas très compatible tout cela ! Les habitants en ont-ils conscience ? Et on signe pour 40 ans

- **Qui prendra en charge la dévalorisation des biens de chaque Puy Laquois** . Véolia a-t-il intégré ce coût causé par le préjudice porté par cette implantation ? A moins que les particuliers qui accueilleront les éoliennes prendront à leur charge le préjudice. Sûrement que des jurisprudences se multiplieront et donneront gain de cause prochainement.

➤ **Quid du démantèlement des éoliennes**

L'impact du béton n'est pas moindre dans le sol, le détruire n'est pas chose aisée. Le mur de l'atlantique en une autre époque et idéologie a laissé un patrimoine dont on se serait bien passé sur nos plages. La destruction en est impossible. Enfin, la durée de vie et le recyclage des matériaux sont également à prendre en compte, comme pour tout système de production d'énergie. La durée de vie est d'environ 20 ans, ce qui signifie qu'après cette période, il faut remplacer des pièces ou l'éolienne entière. Qui prend le relais des éoliennes à l'abandon, d'autres pays nous montrent un avenir peu réjouissant, ferons-nous mieux que les States ! (14 000 éoliennes abandonnées)



## **Pour rappel les atouts et enjeux de Puy du Lac:**

- Son **potentiel Nature et sa Biodiversité** très appréciés par un public en quête d'espace vital protégé,
- Son attractivité pour les chasseurs, les pêcheurs avec la Boutonne
- La présence de **plusieurs variétés de chauves-souris** qui ont séduit la population au point de labéliser Puy du Lac, 1<sup>er</sup> village refuge de chauve-souris de France. Chiroptères qui permettent de vivre harmonieusement en ces terres de marais, (les bases de la biodiversité)
- **Son patrimoine bâti** son église déjà bien mal traitée avec son cimetière coupé par une départementale en dépit des défunts, son Château de la Greve, Le Logis du Fresne, les communes avoisinantes avec notamment le Logis du Péré sans oublier Tonnay Boutonne, la ville centre.
- Mais aussi **la Culture** avec le spectacle du Quart d'écu, mais également des propositions portées par plusieurs particuliers engagés dans une démarche culturelle et un désir réel de partager la culture en milieu rural, souvent sur des fonds privés.
- Une **population jeune et croissante** avec une nécessité politique forte de **construire ensemble un avenir** sur des bases novatrices pour accompagner le jeune public.
- **Le non-sens le plus complet** : Le village est éclaté en plusieurs hameaux, il va se retrouver installé au milieu d'une forêt d'éoliennes en stoppant net son développement bâti, voir même obligeant la population à s'expatrier. L'activité touristique va être stoppée net ; qui louera un gîte au pied d'une éolienne ! Le coup est dur pour ceux qui ont cru et investi pour faire bouger tout cela, tout ça pour en arriver là.
- **La paix sociale à Puy du Lac ou comment faire cohabiter** une minorité de bénéficiaires locaux aux revenus éoliens, acquis aux dépens des autres habitants ? : l'Académie de médecine dans un rapport intitulé le « **syndrome des éoliennes** » décrit l'ensemble de « facteurs psychologiques » qui contribuent fortement à susciter des sentiments de contrariété, d'insatisfaction voire de révolte ».

## **Conclusion**

**C'est un comble** ; Les éoliennes produisent une énergie verte, mais cela signifie-t-il pour autant qu'elles n'ont pas d'impact sur leur environnement ? Une nouvelle étude satellitaire démontre que les grandes fermes éoliennes peuvent provoquer un réchauffement local ou régional des températures au niveau du sol. Ce phénomène doit maintenant être mieux compris.

*"En tout cas ce qui est sûr c'est que l'éolienne aujourd'hui est un symbole de pollution, puisque rien que les éléments qui composent l'éolienne (les terres rares, les fibres de carbone) ne sont pas recyclables et sont extrêmement polluants. Pour les fibres de carbone, si on les incinère, ça crée des cancers. Pour les terres rares, leur mode d'extraction est extrêmement polluant en Chine, notamment avec des leucémies et des déchets radioactifs. Dans notre pays, on veut mettre en place quelque chose d'écologique mais pour le mettre en place, c'est impactant sur la nature et sur les écosystèmes. Et cette image vertueuse qu'on a essayé de nous vendre pendant des années ne l'est pas du tout.*

***Un changement de comportement contraint sera la clef, l'énergie ayant ses propres limites. Il faudra adapter nos modes de vie de consommation pour notre survie et celle des générations futures, la société après Covid saura-t-elle apporter cette sagesse ! Puy du Lac peut relever ce défi.***

# Observation n°410

Déposée le 13 Octobre 2020 à 01:24

Par wagner patrick

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur, monsieur le préfet,

Je vous fais part de mon avis DÉFAVORABLE aux deux projets éoliens (parcs sud et nord).

Je partage depuis une dizaine d'années ma vie entre Paris, par nécessité professionnelle, et Puy-du-Lac (Puy Chenin), où je réside majoritairement depuis deux années.

Le choix de cette commune et de cette région n'est pas anodin : calme, nature et air pur, grands espaces, histoire et richesse architecturale, chaleur et générosité des habitants...

À ma connaissance, aucun projet éolien n'était encore évoqué à l'époque et, si tel avait été le cas, mon choix aurait été certainement différent.

Aujourd'hui, deux projets éoliens sont envisagés. Ma maison se situera à 600m de l'éolienne E3 et en sortant de chez moi je pourrai voir quotidiennement huit éoliennes auxquelles il faut ajouter les quatre d'Archingeay. Puy Chenin (soi-disant non impacté dans le dossier Solvéo) sera pris en étau entre douze éoliennes. C'est ce qu'on appelle un effet de saturation.

Pourquoi, alors que les besoins en électricité de la France ne le nécessitent pas (la production française est grandement excédentaire) ?

Sur la base de quoi, alors qu'une grande majorité de la population locale s'y oppose ? Et pas que locale d'ailleurs : les habitants de la commune et la nouvelle municipalité certes, mais également toutes les communes limitrophes, la grande majorité des villages voisins, leurs habitants et leurs représentants, les élus de la plupart des communautés de communes et du Département, les associations de protection de l'environnement, les associations de protection de la faune (oiseaux, chauves-souris...), les associations de défense du patrimoine...

Pourquoi ici, dans cet environnement protégé (zone Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, ZICO, trame verte et bleue) dont le paysage sera grandement défiguré, alors que des dizaines d'éoliennes défigurent déjà les champs alentours proches et moins proches ?

J'ai tenté de trouver des informations dans les deux dossiers de Solvéo, mais la somme des 2 x 1700 pages et le caractère inintelligible des études, impacts et autres expertises m'ont vite découragé. Les contre-vérités s'enchaînent, s'accumulent et se confondent. J'ai tenté toutefois de trouver des réponses à mes questions mais j'ai eu beaucoup de mal. Les auteurs parviennent systématiquement à tromper le lecteur en déformant les faits et la réalité. Ont-ils un jour posé un pied à Puy-du-Lac ou se sont-ils contentés d'observer des données dans un cabinet d'études ?

Si ce projet voit le jour, la commune, de par sa configuration (une vingtaine de hameaux), sera littéralement encerclée par huit éoliennes de près de 150m (une taille supérieure à celle de la cathédrale de Strasbourg par exemple, qui ne culmine « qu'à » 142m) et à des distances telles qu'elles seront une menace certaine pour la tranquillité et la sérénité des habitants. Au cœur du village, les parcs éoliens seront traversés quotidiennement par les habitants et les visiteurs de passage. Nous vivrons dans deux zones industrielles alors que nous avons choisi de vivre à la campagne.

J'entends ici et là les partisans de ce projet crier au scandale : comment peut-on être contre la modernité, la nécessité, contre l'écologie (le côté écologique de pylônes et de tonnes de béton dans un environnement naturel restant à démontrer) ? Ceux-là même qui, hier encore, faisaient des écologistes leurs ennemis jurés leur trouvent soudain des qualités... sonnantes et trébuchantes. Avec tant de virulence et d'aveuglement qu'ils en viennent même à reprocher à leur opposants leurs propres travers : agressivité et mensonges. Mais il suffit de comparer les écrits pour voir où se situent réellement agressivité et contre-vérités.

C'est aussi oublier un peu vite que l'écologie ne se limite pas à une signature en bas d'une feuille en échange de quelques euros. La pollution visuelle engendrée est-elle écologique ? La pollution sonore engendrée est-elle écologique ? Le désagrément causé aux habitations proches est-il écologique ? La destruction des environnements naturels est-elle écologique ? La mise en péril de la faune est-elle écologique ? La dénaturalisation des paysages est-elle écologique ? L'impact négatif sur le patrimoine historique très riche de la région est-il écologique ? Peut-on encore parler de ruralité quand des monstres de béton poussent par dizaines dans les champs et que nous sommes aujourd'hui encerclés.

Ce projet divise de manière inquiétante la population. Volonté de quelques-uns contre la majorité des autres, il ne doit pas se faire dans ces conditions. D'autres espaces, moins peuplés et plus adaptés, doivent être privilégiés, dans un esprit de concertation et de

cohérence. Être écologique c'est aussi être responsable. Merci monsieur le commissaire enquêteur et monsieur le préfet, de l'être également, de prendre en considération la volonté des habitants et de renoncer à ce projet insensé qui nous impactera durant des dizaines d'années. Tout le monde en sortira grandi et Puy-du-Lac pourra retrouver un peu de sérénité après le chaos...

---



# Observation n°411

Déposée le 13 Octobre 2020 à 07:05  
Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Il me semble que l'aspect patrimonial, touristique et historique devrait être mieux pris en compte car on verra les parcs de l'abbaye de Saint-Jean.

De plus nombre de personnes sont venues vivre à Puy du Lac pour la qualité de l'environnement, sa ruralité, le parc est incompatible avec cette qualité de vie.

Sans oublier la pollution des sols car les 1500 tonnes de béton par mât seront enfouis définitivement.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de donner un avis défavorable à la construction du parc éolien sud de Puy du Lac.

---

## Observation n°412

Déposée le 13 Octobre 2020 à 08:05

Par Anonyme

Observation:

Défavorable

---

## Observation n°413

Déposée le 13 Octobre 2020 à 08:59

Par Foucaud olivier

7 rue du soleil couchant

79400 saint georges de noisé

Observation:

Bonjour,

Ce projet est une ineptie, je suis contre l'installation du projet éolien sur cette commune. L'ensemble du montage est anti démocratique. Pouvez vous prendre mon avis en compte. Stop à ces projets débiles.

Cordialement,

Olivier.

---

# Observation n°414

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:15

Par Anonyme

Observation:

pour ces nouvelles energies

---

## Observation n°415

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:19

Par AMIEUX Serge

24550 MAZEYROLLES

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe de mon avis défavorable au projet.

L'éolien industriel ne devrait pas pouvoir s'installer sans le consensus unanime de tous les riverains dans un périmètre de plusieurs km.

Comment en effet imposer des nuisances sanitaires, visuelles, dégradantes pour l'environnement et le patrimoine, de la part de quelques propriétaires souvent mal informés, voire égoïstes et cupides ?

Et comment qualifier les démarches des promoteurs qui agissent dans le plus grand secret, à l'insu des populations concernées ?

Notre démocratie peut-elle se vanter de telles pratiques ?

J'ose croire que la démocratie citoyenne sortira grandie à l'issue de votre enquête.

Recevez mes sincères salutations.

---

## Observation n°416

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:20

Par Anonyme

### Observation:

aujourd'hui des minorités sont contre tout voyons ce qui se passe avec les bassines ces vrais qui ont manqué sûrement d'eau avant l'électricité par curiosité je voudrais revoir une année 1976 et quand t'ont vuient l'eau qui passe l'hiver alors oui à tout cela

---

## Observation n°417

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:21  
Par Anonyme

Observation:  
oui a toutes ces energies renouvelable

---

## Observation n°418

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:24

Par DAMAS Jean-François

1 lotissement les varences

17700 VANDRE

Observation:

Bonjour,

La commune de Puy du Lac est une référence en matière de refuge pour les chauves souris. Le projet éolien va être une catastrophe pour celles-ci. En effet, lorsque l'on voit les dégâts réalisés par les éoliennes de Péré, pourtant commune non qualifiée de refuge pour Chauves souris, nous pouvons nous inquiéter pour la préservation de notre biodiversité. En effet, l'arrêté faune du 26/07/2019, demande à la société Les Eoliennes de Péré de mettre des mesures en place pour réduire la mortalité des chauves-souris et des oiseaux : Bridage, étude environnementale complémentaire...

Plutôt que de réduire le taux de mortalité, évitons tout simplement de les mettre en danger avec ce projet Eolien. Non au Projet.

Merci Monsieur le Commissaire enquêteur de garantir la préservation de notre biodiversité!

1 document joint.

---





PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Secrétariat Général

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE

Direction de la coordination et  
de l'appui territorial

relatif à la maîtrise de l'impact sur la faune du parc éolien exploité par la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ sur la commune de Saint-Pierre-la-Noue (anciennement, Péré).

Bureau de l'environnement

Le Préfet de la Charente-Maritime,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le Titre I du Livre V du code de l'environnement, Titre relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que le Titre VIII de son Livre I, Titre relatif aux procédures administratives, notamment ses articles L.181-14 et R.181-45 ;

**Vu** la nomenclature des installations classées annexée à l'article R511-9 du code de l'environnement, notamment sa rubrique 2980 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées ;

**Vu** le récépissé préfectoral du 25 septembre 2012 qui acte le bénéfice des droits acquis par la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ, exploitant d'un parc éolien implanté sur la commune de Péré, par antériorité ;

**VU** les rapports du cabinet d'études naturaliste CERA Environnement « *Synthèse des premiers résultats des suivis posts-implantation 2016 du parc éolien de Péré (17), Suivis floristiques, ornithologiques, chiroptérologiques et de mortalité 2016-2017 de juin 2017 et Pré-diagnostique du suivi de la mortalité des éoliennes avifaune & chiroptères de septembre 2017* » transmis à la DREAL par la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ ;

**Vu** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargée de l'Inspection des Installations Classées du 5 juin 2018 ;

**Vu** l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de la Charente-Maritime réunie en formation spécialisée « sites et paysages » du 20 septembre 2018 ;

**VU** les observations sur ce projet d'arrêté présentées par l'exploitant le 3 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que le fonctionnement du parc éolien de Péré provoque une mortalité marquée portant notamment sur des espèces d'oiseaux et de chauves-souris faisant l'objet d'une protection communautaire ou nationale ;

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté ministériel du 26 août 2011 susvisé, qui impose, à l'article 12, un suivi de mortalité, ne fixe toutefois pas de critère de conformité ;

**CONSIDÉRANT** que le respect des dispositions de l'article L.181-3 n'est pas assuré par l'exécution des prescriptions actuellement édictées ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L.181-14 du code de l'environnement permet alors au préfet d'imposer toute prescription complémentaire nécessaire à leur respect ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 - OBJET.

Pour l'exploitation de son parc éolien de son parc éolien implanté à Péré, la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ, dont le siège social est situé : 306 avenue Denfert Rochereau à La Rochelle (17), est tenue de se conformer aux prescriptions du présent arrêté complémentaire.

## **ARTICLE 2 - RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ DE CHAUVES-SOURIS ET D'OISEAUX.**

Les dispositions de protection qui suivent entrent en vigueur le **1<sup>er</sup> mai 2018**.

### **a) Protection des chauves-souris :**

Pour réduire le niveau de mortalité des chauves-souris généré par son installation, la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ arrête, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, les éoliennes situées à moins de 200 m d'un boisement ou d'une haie,

- du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet : de 1 heure avant le coucher du soleil à 1 heure après, et de 1 heure avant le lever du soleil à 1 heure après,
- du 15 août au 31 octobre compris : toute la nuit,

lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies : vitesse du vent (à la hauteur de la nacelle) inférieure à 6 m/s ; température de l'air (à la hauteur de la nacelle) supérieure à 8°C.

*Ultérieurement, sur information de la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ conforme à l'article R.181-46.II du code de l'environnement, les conditions de bridage pourront évoluer, en fonction de résultats de suivis de mortalité et d'écoutes à hauteur de pales probants (démontrant l'absence d'augmentation du niveau de mortalité).*

Dans les **4 mois** qui suivent la signature du présent arrêté, la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ doit transmettre à l'inspection des installations classées :

- une carte où figurent les représentations de ses éoliennes et, dans un rayon de 250 m autour des aires d'évolution de leurs rotors, les représentations des boisements et des haies ;
- la liste des détecteurs, automate(s) et actionneurs qui contribuent à sa mise œuvre ;
- le rapport d'un essai initial de bon fonctionnement du bridage 'Chiroptère' puis le suivi selon une période définie par l'exploitant du bon fonctionnement des détecteurs et actionneurs.

### **b) Protection des oiseaux :**

Pour réduire le niveau de mortalité des oiseaux, à partir de l'intervention de l'exploitant agricole et pendant les trois journées suivantes, la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ arrête l'éolienne 3, lorsqu'une activité agricole augmentant l'attractivité pour les oiseaux, notamment pendant le labour, la moisson et la fauche, est réalisée à moins de 200 mètres de son mât.

Des conventions devront être préalablement établies, entre la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ et les exploitants agricoles, afin que le dispositif demandé à l'alinéa précédent soit mis en œuvre. Les dates et durées des arrêts d'éoliennes induits par son application devront être consignées dans un registre. Ces documents doivent être tenus à la disposition de l'inspection des installations classées (DREAL).

Le couvert végétal en pied d'éolienne est maintenu pauvre.

## **ARTICLE 3 - SUIVI NATURALISTE**

Pour améliorer la connaissance de l'impact du parc éolien sur les oiseaux et les chauves-souris, et pour réduire les incertitudes du suivi de mortalité actuel, la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ doit faire réaliser, par un cabinet d'études naturaliste compétent, une deuxième année de suivi de mortalité, avec un protocole renforcé (par rapport au protocole utilisé par CERA Environnement en 2016~2017) de la manière suivante :

Pour le suivi de comportement :

- 2 passages en période de migration, 2 passages en période d'hivernation et 4 passages en période de nidification pour les oiseaux ; 9 passages par an réparties sur les 3 saisons d'activité des chiroptères (gestation/transit printanier de mars à mi-mai ; mise bas et élevage des jeunes de mi-mai à mi-septembre ; reproduction/transit automnal de mi-août à fin octobre).
- pose d'un ou plusieurs enregistreur(s) automatique à hauteur de rotor pour les chiroptères durant une année complète, à minima du 1er avril au 31 octobre.

Pour le suivi de mortalité des oiseaux et chauves-souris :

- 4 passages par mois à 3 jours d'intervalle durant 12 mois avec un test de persistance des cadavres et un test d'efficacité de recherche (capacité de détection) au moins 2 fois chacun.

Ces suivis devront être tenus à la disposition de l'inspection des installations classées. Le rapport doit être accompagné d'une analyse de la pertinence (ou non) des dispositions de prévention ou de réduction de la mortalité mises en place.

## **ARTICLE 4 : SANCTIONS**

Les infractions ou l'inobservation des conditions légales fixées par le présent arrêté entraîneront l'application des sanctions pénales et administratives prévues par le titre 7 du livre I du Code de l'Environnement.

## **ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

Les dispositions de l'article R.181-50 du code de l'environnement s'appliquent.

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré auprès du tribunal administratif de Poitiers,

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter du jour où ledit acte lui a été notifié ;
- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3, dans un délai de quatre mois à compter de la date fixée à l'article R.181-50 précité.

## **ARTICLE 6 : PUBLICITE**

Conformément aux dispositions de l'article R.181-44 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché en mairie de Saint-Pierre-la-Noue pendant une durée minimum d'un mois.

Le maire de la commune fera connaître, par procès verbal adressé à la préfecture de la Charente-Maritime, l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime pendant une durée minimale d'un mois.

## **ARTICLE 7 : NOTIFICATION**

Le présent arrêté sera notifié à la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ, dont le siège est mentionné à l'article 1.

## **ARTICLE 8 : EXÉCUTION ET COPIES**

Le Secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire de la commune de Saint-Pierre-la-Noue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime et à la société LES ÉOLIENNES DE PÉRÉ.

La Rochelle, le **26** JUIL. 2019

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

Pierre-Emmanuel PORTHERET

# Observation n°419

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:27

Par CHEVALIER Jacques

12 CRESSON

17380 PUY-DU-LAC

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur le Préfet,

J'habite et je vis à Cresson depuis plus de trente ans,

Un petit hameau de la commune de Puy-du-Lac au bord du marais.

La vie y est calme, sereine, agréable, paisible, dans un environnement rural et champêtre...

je me sens donc personnellement concerné et consterné par ce projet fou d'implantation des parc éoliens Nord et Sud sur la commune.

Certaines de ces machines devraient être édifiées à moins de 600 m des premières habitations.

Les effets négatifs, dangereux et parfois irréversibles ne sont plus à démontrer.

Troubles du sommeil,

Maux de tête,

Vertiges, Nausées,

Tachycardie,

Angoisse...etc ...

Ces énormes engins de 150 de hauteur vont défigurer notre campagne.

On ne peut pas dire que ces moulins sur leurs mâts métalliques se fondent dans le paysage. Ils le dominent de toutes parts.

L'environnement, la biodiversité sont déjà malmenés par l'activité humaine.

L'église, le château de la Grève, les jolis petits hameaux, les bords de la Boutonne doivent-ils être sacrifiés ,défigurés pour des décennies ?

Il a été démontré que les éoliennes sont un danger pour la faune et les animaux d'élevage.

Des comportements étranges et anormaux ont été constatés dans des fermes d'élevages bovins situées à proximité de champs éoliens ainsi qu'un taux de mortalité exceptionnel.

Les oiseaux sont aussi des victimes, les migrateurs, les chauves souris qui sont très nombreuses sur la commune et beaucoup d'autres d'espèces sont en danger.

Faut-il poursuivre l'hécatombe ?

Que va devenir le spectacle son et lumière « Le Quart d'Ecu raconte Puy-du-Lac » ?

250 bénévoles se mobilisent chaque année depuis 14 ans pour faire revivre la vie à la campagne au siècle dernier dans un cadre naturel et authentique.

Peut-on envisager que ce cadre soit pollué par ce site industriel ?

Enfin pour terminer mon désappointement, je voudrais dire à quel point je suis désolé de voir comment une zizanie, une division, voire une haine se sont installées entre villageois. Je trouve cela vraiment très regrettable.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore ,je vous demande Monsieur le commissaire enquêteur, Mr le Préfet d'émettre un avis défavorable aux projets éoliens NORD ET SUD sur la commune de Puy-du-Lac,

Jacques CHEVALIER .



## Observation n°420

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:31

Par Anonyme

### Observation:

je n'aimerais pas avoir CA chez moi dans mon champs de vision..... les pauvres gens qui ont une maison depuis longtemps, sans savoir qu'on allait leur implanter des éoliennes vont faire quoi, en plus des nuisances visuelles il y a les nuisances pour le corps.....

---

## Observation n°421

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:44

Par morin LOUISE

### Observation:

Avis favorable Je défends le projet de puy du lac celui de votre ancien maire et de ses conseils qui ont su mettre en valeur leur petite commune par l'aménagement du centre bourg . du bâtiment communal, des haies plantées , de la salle municipale , des routes entretenues , du cimetière regravillonné et toujours propre et entretenu , village toujours accueillant , , le projet des éoliennes était tout autant réfléchi par l'apport de nouveaux aménagement du territoire . Merci monsieur le maire de tout ce que vous avez fait pour les puy-laquois Monsieur le commissaire enquêteur veuillez tenir compte de mon avis

---

## Observation n°422

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:44

Par Anonyme

Observation:

Vivont avec le progrès, ne faisons,plus barrages à se qui est une évidence, oui à aux éoliennes à puy du lac.

---



## Observation n°423

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:56

Par BOUYER PATRICK

9 rue des bleuets

17440 Aytré

### Observation:

Sur la forme de ce projet je partage la position défavorable de l'association "Bien vivre à Puy Du Lac " , sur le fond c'est une autre affaire . Mes origines paternelles sont de Saint Coutant Le Grand et Puy Du Lac , lieu dit " La Garenne " et je reste cohéritier / copropriétaire de parcelles de terrains et bâtiments à "La Vacherie " hameau du proche territoire .Donc au nom de cette mémoire filiale qui m'est chère et en vertu des instants de vies jadis vécus en ces lieux ( Cresson ,Bel Ebat , La Grolière , Quard d'Ecu ..) et ceux encore présents et à venir je m'oppose à ce projet .

---

## Observation n°424

Déposée le 13 Octobre 2020 à 10:03

Par Haineaux jean-louis

5 avenue de la liberté

67000 strasbourg

Observation:

Monsieur le Préfet ,

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

J'ai pris connaissance du projet d'installation d'éoliennes sur la commune du Puy du lac ( sud ) en Charente maritime .

Ce projet me paraît tout à fait inadapté et inapproprié à cette jolie et paisible commune de votre département .

En effet , par leur taille , les éoliennes vont dénaturer le paysage ; en outre elles font beaucoup de bruit et , de ce fait , perturbent la vie des habitants venus chercher le calme au Puy du lac et celle des animaux domestiques et de ceux vivant en liberté .

Je vous remercie , pour le repos des habitants des lieux , de renoncer à ce projet .

Jean-Louis Haineaux

( également propriétaire en Charente maritime )

---

## Observation n°425

Déposée le 13 Octobre 2020 à 10:17

Par morin antony

### Observation:

j habite une commune proche et avec mon epouse ont est venu faire tous les concours de belote et je l'avais dit a mr pilet que c'etait bien tout ce qu'il avait fait .embellissement de toute la commune, arrive de nouveaux habitants qui d'ailleurs sont venus de partout et qui aujourd'hui manifeste contre ce projet et bien moi je suis pour il n'y a pas que les grandes villes qui doivent se developper

---

## Observation n°426

Déposée le 13 Octobre 2020 à 11:01

Par Anonyme

### Observation:

Je viens par ce message, vous dire ma tristesse, concernant les réactions, et confrontations,adverses à ce projet,qui pour moi et d'autres ne sont pas recevables.

Car l'implantation des éoliennes à Puy du lac,ont été longuement et intelligemment réfléchi, et dans le but,et l'intérêt de la commune et de ces habitants .

Afin de mieux les servir,ce qu'à fait leur Maire ,M Claude Pilet,pendant 30 ans, avec une gestion irréprochable ,ne pouvait en aucun cas,présenté ce projet d'eoliens,si cela avait été contraire à leurs biens être.

Les opinions contraires,se sont servies de cette future implantation d'éoliennes, pour en faire leurs forces,et anéantir, de ci bons et loyaux services,durant,ce nombres d'années passé à servir sa dans sa commune.

Semant ainsi leurs désaccords et provoquant, la discorde entre les habitants de ce petit village.

Oui je suis triste,de constater,que le progrès et l'innovation, fait fasse à de tels heurts.

Hors que les éoliennes, sont notre avenir,à tous.

Donc je vote et j'apporte mon soutiens ,pour l'implantation des éoliennes, a Puy du Lac.

---

## Observation n°427

Déposée le 13 Octobre 2020 à 11:16

Par Anonyme

### Observation:

AVIS FAVORABLE.j'habite puy du lac depuis de nombreuse années , la nature est pour moi un sujet très intéressant , je regarde ce qui se fait aux alentours et surtout sur les communes ou comme nous il y a des projets éoliens mais surtout là ou ils se sont fait . Ci celle- ci se faisaient ,nous les puy-laquois devront se mettre en quête d'idées pour redonner à notre commune toute la beauté que nous avons su préserver jusqu'à ce jour . Ce n'est pas avec des disputes que nous réglerons toutes ces querelles de clocher . J'en appelle à l'intelligence des villageois pour continuer à dynamiser , embellir tous nos petits hameaux . Cet été nous avons eu 83 % de tourisme dans notre département . Les villes ont su s'adapter pourquoi pas les campagnes

---

## Observation n°428

Déposée le 13 Octobre 2020 à 11:24

Par Anonyme

### Observation:

avis favorable puy -laquois je soutiens notre ancien maire claude pilet pour son dévouement depuis 31 ans à sa commune qu'il a géré comme un bien personnel , il a soutenu le quart d'écu et monté ce projet avec alain Noël depuis 15 ans , inadmissible que depuis les dernières élections on lui tire dessus comme un mal propre

---

## Observation n°429

Déposée le 13 Octobre 2020 à 11:47

Par THISSE isabelle

ROUTE DE VERNY

57420 pournoy la grasse

### Observation:

Je dépose ici un AVIS totalement DEFAVORABLE à ce projet hideux et dangereux.

Je ne suis pas contre par principe , je suis contre ce projet là précisément , envisagé dans ces conditions. Bien à vous

IT

---

## Observation n°430

Déposée le 13 Octobre 2020 à 11:48  
Par PASSELANDE André  
33, rue des écoles  
79290 SAINT-MARTIN DE SANZAY

### Observation:

Monsieur le Commissaire,

L'énergie éolienne ne répond pas à l'objectif initial, la diminution de gaz à effet de serre contrairement aux idées reçues et colportées. Elle n'est pas une énergie propre.

De la construction à l'exploitation en passant par l'implantation des aérogénérateurs et le démantèlement, cette industrie est loin d'être écologiquement correcte.

Ces machines industrielles envahissent nos campagnes, nos horizons, mitent nos paysages sur des étendues immenses et sont incapables d'assurer une production constante. Il faut avoir recours à des centrales fossiles pour palier aux défaillances courantes et durables pour assurer une alimentation électrique continue aux consommateurs.

Elles ne servent à rien ni pour sortir du nucléaire, ni pour le climat, ni pour l'économie, ni pour les finances publiques, ni pour la paix sociale dans les campagnes.

De plus, elles génèrent des troubles "mystérieux" chez les humains comme chez les animaux.

Pour toute ces raisons, nous sommes opposés au projet du Puy du lac Sud et disons NON

Cordialement

---



# Observation n°431

Déposée le 13 Octobre 2020 à 12:05

Par Anonyme

## Observation:

mr le commissaire enquêteur ,j ai fait parti du conseil municipal de puy du lac avec claude a la tête de la commune et bien sur valérie en faisait partis.2 plus ont étaient adoptés,en2007 et 2017 avec inscrit dedans les éoliennes et les bassines sans aucune remarque nuisible.elle a trouve une nouvelle équipe qui lui a fait changé d'avis pour ce faire élire.moi je ne change pas d'avis je suis pour les 2 parcs

---

## Observation n°432

Déposée le 13 Octobre 2020 à 12:33

Par Rinjonneau Yveline

17 bis rue Raymond Joubert

17380 Archingeay

### Observation:

Je suis figurante dans le son et lumière du Quart d'écu raconte Puy-du-Lac.

Je me pose la question sur l'impact que pourrait avoir l'implantation de ces parcs éoliens, en projets sur la commune de Puy-du-Lac, pour ces manifestations annuelles.

Le monde rural, racontait dans cette histoire, l'exposition des vieux métiers, dans un cadre naturel, au bords des marais.

Tant de travail accompli, pour mettre en place cette magnifique aventure, qui rayonne bien au-delà des limites de la commune.

Les nuisances visuelles, sonores et lumineuses, menacent aujourd'hui, ces spectacles que le Département de la Charente Maritime a reconnu en les plaçant "Site en Scène".

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à mes réflexions, sur le devenir de ces manifestations dans ces conditions.

---

## Observation n°433

Déposée le 13 Octobre 2020 à 13:47

Par COMET Christine

13 La Jarrie

17380 Puy-du-Lac

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir noter que le promoteur n'entend pas veiller à la stricte application des articles L411-1 et suivants du Code de l'Environnement, portant sur Conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats.

En effet, dans l'imprimé Cerfa de dépôt de sa demande (page 12), ce point est qualifié "**sans objet**".

Bien entendu, pour coller à un semblant de respect de ce Code et des principes qui y sont édictés, de nombreuses espèces résidentes ou migratrices sont certes listées dans l'étude d'impact environnemental. Toutefois certaines espèces protégées semblent avoir été omises...

**Rappel : Article 411-1**

*I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :*

*1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, .../...*

*2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, .../...*

*3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;*

*4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles.../...*

La mutilation et la destruction d'espèces et de leurs habitats sont donc interdites. La Loi ne peut être plus claire.

Dans cette même étude d'impact, des arguments sont développés par la société Calidris (organisme travaillant régulièrement avec la société Solvéo pour les études d'impact environnemental), arguments tendant à nous laisser croire à la réelle prise en compte de la problématique faune-flore.

De quel droit peut-on considérer comme nul (page 335) l'impact d'un tel projet sur les espèces, au prétexte que, lors d'un seul déplacement (dans le courant de l'été 2019, précisément le 04 juillet – cf. page 332 pour la date), aucune parade n'a pu être constatée ? Sans doute faudrait-il rappeler à ce spécialiste que les parades nuptiales des oiseaux sont plus fréquentes au printemps ...

Nier la présence de certaines espèces et l'arrivée de nouvelles autres (loutre, outarde, par exemple, cf. témoignage de Stéphane Lorgeoux) et considérer de facto que son projet n'a qu'un impact nul sur l'environnement, c'est une façon comme une autre pour le promoteur de ne pas avoir à remplir les obligations légales prévues à l'article 411-2, qui prévoit

*"La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle".*

En ce qui me concerne, la meilleure façon de répondre aux articles L411-1 et suivants du Code de l'Environnement, est de ne pas autoriser ces projets de parcs éoliens dits Sud et Nord sur le territoire de la commune de Puy-du-Lac.

Je vous remercie encore une fois de votre attention et de bien vouloir donner un avis défavorable quant à la poursuite de ce dossier saugrenu ...

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations respectueuses.

Christine COMET  
13 La Jarrie  
17380 Puy-du-lac

## Observation n°434 (Email)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 18:59

Par FARDET Marc

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de Puy-du-Lac Sud  
**De :** "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>  
**Date :** 10/10/2020 18:59  
**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant le **projet de parc éolien à Puy-du-Lac Sud**

Suite à mon message du 6 octobre dernier, je tiens à vous dire que je soutiens le point de vue de l'association Bien vivre à Puy-du-Lac qui insiste sur l'importance du patrimoine, et celui de la DREAL qui parle d'une « forte sensibilité paysagère. » :

*+ Il y a 112 monuments historiques inscrits ou classés dans les 20 kms autour de la ZIP. Dont l'Abbaye royale de St-Jean-d'Angély classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle. Du haut des tours qui se visitent les éoliennes de Puy-du-Lac sont visibles.*

*+ Dans la zone rapprochée (à moins de 1,5 km) il faut dénombrer 3 sites non inscrits et non classés mais qui constituent notre précieux patrimoine : l'église de Puy-du-Lac (XIIe), chapiteaux romans, clocher sculpté, cloche du XVIIe, l'égalise de St-Coutant (fondée au XIe), le château de la Grève (XVe) à Puy-du-Lac, et d'anciennes Seigneuries (Le Logis du Fresne à Puy-du-Lac (XIVe) ou le logis du Péré à St-Coutant-le-Grand (XIV). »*

De plus, par courrier du 30 mai 2016, la DREAL de Poitiers observait : « La commune concernée présente une forte sensibilité paysagère, notamment du fait (...) de sa proximité avec la vallée de la Boutonne qui requiert une vigilance toute particulière pour éviter les interactions visuelles dévalorisantes (...). Le Schéma régional éolien rappelle l'importance de la prise en compte des vallées et attribue à ces dernières des zonages de fortes contraintes vis-à-vis de l'éolien. »

Pour toutes ces raisons, j'émet un **avis défavorable à ce projet de Puy-du-Lac Sud**

Marc FARDET, délégué de Sites et monuments/SPPEF pour la Charente-Maritime



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

## Observation n°435 (Email)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 13:51

Par RENARD Jean-Soulange

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Sujet : [INTERNET] 2 parcs éoliens Puy-du-Lac Nord et Sud

De : <le-pinier@orange.fr>

Date : 11/10/2020 15:05

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de M Jean-Pierre BORDRON, commissaire enquêteur.

Veuillez prendre en considération mes observations ci-jointe concernant les 2 parcs éoliens de Puy-du-Lac.

En vous remerciant.

Jean-Soulangé RENARD (17250)

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

ÉOLIENNES JS TEXTE\_v2

Remarque : pour se protéger des virus informatiques, les programmes de messagerie électronique peuvent interdire la réception de certains types de fichiers en pièce jointe. Vérifiez les paramètres de sécurité de votre messagerie électronique pour savoir comment sont gérées les pièces jointes.

— Pièces jointes : —

ÉOLIENNES JS TEXTE\_v2.pdf

30 octets



Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Monsieur le Préfet,

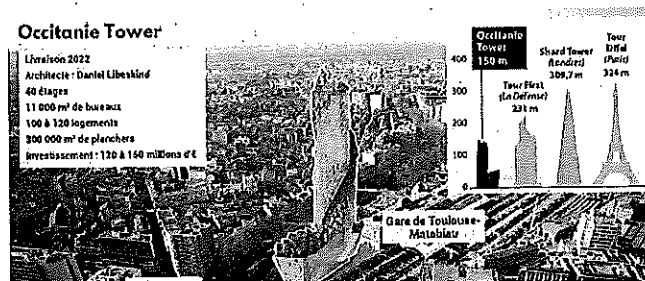
**Par la présente, j'apporte mon soutien CONTRE les deux projets de parcs éoliens Nord et Sud sur la commune de PUY DU LAC, et vous demande d'émettre un avis défavorable.**

**1/ impact sonore :** Une éolienne produit un bruit de 55 dBa au pied de sa tour. La réglementation française ne se base pas sur le bruit intrinsèque mais sur la notion d'émergence sonore, c'est-à-dire la différence entre le niveau sonore ambiant et celui ajouté par les éoliennes: Il s'agit de rester en deçà de +5 dBa le jour et +3 dBa la nuit et ce quelle que soit la vitesse du vent. Les graphiques présentés dans les deux dossiers montrent de nombreux dépassements et mettent donc en évidence l'inacceptabilité de ses projets.

Le 28 novembre 2009, *Le Monde* consacre un dossier de huit pages aux "maudits du vent", ceux qui vivent à proximité d'éoliennes souffrent de stress, de nausées, d'insomnies, de vertiges, d'irascibilité et de dépression ...

**2/ impact des infrasons :** Les symptômes le plus souvent évoqués sont nausées, tachycardie, acouphènes, difficultés d'endormissement et de concentration. Cela n'est pas pris en compte en France dans les études d'impact préliminaires à l'installation d'un parc éolien ce qui est fort regrettable. Pourtant, de nombreuses études récentes mettent en évidence la nocivité des infrasons.

**3/ impact visuel :** Les deux parcs en prévision prévoient des éoliennes d'une hauteur de 150 à 180 mètres (la moitié de la Tour Eiffel ou une tour de 40 étages comme celle d'Occitanie à Toulouse)



Est-bien raisonnable de miter et encercler ainsi la totalité des hameaux de Puy-du-Lac ? De plus les rotors sont munis de feux clignotants (blancs le jour et rouge la nuit) qui vont gêner les gens qui dorment les volets ouverts.

**4/ impact sur les oiseaux et les chauves-souris :** La commune de Puy-du-Lac est reconnue par les spécialistes des chiroptères comme l'un des plus importants refuges de France. La commune de Puy-du Lac se situe sur la voie migratoire de nombreux oiseaux en particulier les anatidés. Les éoliennes sont un danger pour l'ensemble de cette faune.

Jean-Soulangé RENARD

## Observation n°436 (Email)

Déposée le 11 Octobre 2020 à 17:15

Par MORAUD Laurence

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de Puy du lac.

**De :** Laurence Moraud <laurencemoraud@hotmail.com>

**Date :** 11/10/2020 17:15

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet.

Nous fréquentons chaque année le bocage préservé de la région de Puy du Lac.

L'implantation dans ce secteur d'un nouveau parc éolien est une atteinte grave à cette zone naturelle. Ne pas entendre les appels des habitants nous choque dans notre pays où l'on parle de démocratie participative?

Nous vivons dans la Vienne près de Gençay où le paysage est depuis une dizaine d'années détruit par les mâts éoliens.

La pollution visuelle et auditive de ces dispositifs imposés, la fin des nuits étoilées, la création d'un réseau de chemins surdimensionnés par rapport au site rural et bien d'autres nuisances ne sont pas pour nous des arguments de circonstance mais un vécu quotidien.

Nous n'étions pas réfractaires à ce mode énergétique alternatif au départ mais la façon dont on nous l'impose, l'absence de prise en compte du sentiment des citoyens auxquels on inflige ces nouveaux projets, la concentration de ces projets sur des périmètres déjà saturés d'éoliennes, font que nous vous demandons d'abandonner le nouveau champ éolien de puy du lac.

## Observation n°437 (Email)

Déposée le 11 Octobre 2020 à 20:41  
Par De Schemaecker Isabelle et BRANS Julien

Observation:  
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] projet de parc éolien sud sur la commune de Puy du Lac

**De :** Isabelle De Scheemaeker <isabelleds@gmail.com>

**Date :** 11/10/2020 20:41

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mme Isabelle de Scheemaeker et Mr Julien Brans

57 rue Pierre Semard

37700 Saint-Pierre-des-Corps

Saint-Pierre-des-Corps, le 10 octobre 2020

Objet : Projet de parc éolien sud à Puy-du-Lac

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous vous demandons de donner un avis défavorable à la construction du parc éolien sud de Puy du Lac.

Nous vous énumérons les raisons évidentes de cette opposition de manière synthétique :

- Nuisances environnementales : la commune de Puy du Lac est une commune classée en zone Natura 2000 et abrite des espèces protégées, aussi bien au niveau de la faune que de la flore : flore endémique des canaux de la Boutonne jusqu'ici préservée, cigognes, chauve-souris pour lesquelles la commune est d'ailleurs première de France en nombre de conventionnements chauve-souris. Ces dernières seraient impactées de façon importante, voire fatale par la destruction de leur lieu d'habitat, les perturbations liées aux lumières présentes en haut des mâts des aérogénérateurs, ainsi qu'aux ondes basse fréquence émises par ces engins, sans compter le risque d'être percutées et éliminées par la rotation des pales.  
Nous avons d'ailleurs assisté, le vendredi 08 Août dernier, au spectacle en plein air « La nuit de la chauve-souris » et avons pu constater l'investissement des habitants sur ce sujet.
- Pollution visuelle et sonore provoquée par l'implantation des éoliennes beaucoup trop à proximité des habitations et de monuments historiques : non seulement la hauteur des mâts des éoliennes de 150 mètres, visibles à des kms à la ronde, provoquerait un préjudice esthétique certain mais aussi un préjudice sonore évident pour les habitants.
- Dégradation environnementale provoquée par la destruction du sol et du sous-sol via la mise en place de gigantesques socles à béton armé de plusieurs centaines de tonnes, et utilisation massive de ciment, graviers et ferraille. A l'heure où nous revenons sur la bétonisation et l'artificialisation des sols, il semble y avoir une contradiction, notamment dans une zone classée Natura 2000...
- La région Nouvelle-Aquitaine est déjà largement dotée d'éoliennes. Est-il nécessaire d'y installer encore de nouveaux parcs ? Sachant que leur rentabilité ou facteur de charge ne dépasse pas 25 % ?...
- Raisons plus personnelles : Ayant de la famille dans un hameau de la commune (Puy Chenin) à qui nous rendons visite régulièrement, nous sommes attachés à ce cadre de vie bucolique, riche d'une biodiversité qu'il faut absolument préserver. Cet environnement serait définitivement dégradé. Est-ce bien raisonnable ?

De nombreux touristes d'ailleurs apprécient le charme de cette commune et il serait à craindre une baisse sensible de leur fréquentation avec des répercussions économiques et sociales inévitables.

En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, il nous semble totalement déraisonnable et injustifié de valider ce projet de parc éolien.  
L'avenir a besoin de ces énergies renouvelables, mais pas de telles conditions : pas dans le mépris des habitants qui vivent dans cette zone géographique, pas dans cette zone protégée Natura 2000 dotée d'une biodiversité exceptionnelle.

La nécessité actuelle de recourir aux énergies renouvelables ne peut suffire à justifier un tel projet, et ne peut s'affranchir du respect dû aux habitants et à la nature.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

I. de Scheemaeker et J. Brans

--  
Isabelle de Scheemaeker  
06.18.45.10.40

## Observation n°438 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:53  
Par COLLARD Alexandra

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Alexandra COLLARD  
4 Puy Chenin  
17380 PUY DU LAC

N'ayant pu le remettre  
en main propre au  
Commissaire enquêteur  
dépasse (trop de monde), je ne  
peux le voir et lui remettre

Puy du Lac, le 2 octobre 2020.

avec document !

Monsieur le commissaire-enquêteur

J'habite avec toute ma petite famille à PUY DU LAC depuis plus de 20 ans. J'aime mon petit coin de paradis, je prends la plume pour le défendre et le préserver : je donne un **avis défavorable au projet de parc éolien Nord et au parc éolien Sud.**

Nous nous sommes installés avec mon mari dans ce petit village en 2000, attirés par l'exceptionnelle richesse écologique et faunistique. Nous y avons fondé notre famille. Nous avons élevé nos enfants dans le respect de la nature et de la biodiversité. J'aime me promener, comme les autres membres de ma famille, dans la campagne et je suis passionnée par les chauves-souris et les insectes.

Comme un certain nombre d'habitants, notre propriété avec mon mari à PUY CHENIN est **officiellement REFUGE CHAUVE-SOURIS**, c'est-à-dire que nous nous sommes engagés avec Nature Environnement 17 et la SFPEM à ce que notre « chez nous » soit aussi le « chez nous » des chauves-souris : un lieu préservé afin de « **garantir la pérennité de chauves-souris (TOUTES LES ESPECES SONT LEGALEMENT PROTEGEES) occupant ou fréquentant ces zones** » (*extrait de la convention signée le 26 juillet 2017*). Et des chauves-souris ce n'est pas ce qui manque à PUY DU LAC, c'est normal nous vivons dans une zone naturelle remarquable par sa richesse tant au niveau de la faune que de la flore. Cet engagement écrit et surtout moral m'oblige à défendre les chauves-souris et par la même je ne peux cautionner cette ABERRATION d'installer des éoliennes aussi proches (moins de 600 mètres la plus proche de ma propriété) dont les pales qui tournent à plus de 200 km à l'heure vont tuer soit par barotraumatisme soit par collision des centaines de chauves-souris ...enfin celles que nous pourrions dénombrer, celles laissées au pied des

→ en  
pièce  
jointe



éoliennes par les prédateurs alentours. Les études scientifiques sont unanimes et alarmantes, la population de chauve-souris est de plus en plus menacée. (Perte des effectifs de 30 %). Donc **NON** je ne veux pas accentuer cette atteinte à la biodiversité de mon village, je refuse l'implantation de **CIMETIERRES DE CHAUVES-SOURIS** à proximité de mon REFUGE CHAUVES-SOURIS et des REFUGES NATURELS (Bois BRANDET) je suis DEFAVORABLE aux parcs éoliens puy laquois Nord et Sud.

De plus, je souhaitais apporter plusieurs observations, notamment par rapport aux études menées par le cabinet d'études car *je pense que les **ETUDES ENTOMOLOGIQUES** réalisées sont **INCOMPLETES, PARTIELLES**.*

*Ainsi, comme d'autres habitants de Puy du lac, j'ai pu faire les observations ci-dessous :*

→ J'ai trouvé dans mon jardin une espèce d'insecte menacée et protégée : la **ROSALIE DES ALPES** (*Rosalia alpina* - Linnaeus, 1758). Elle abonde par chez nous car son arbre refuge est le Fresnois, arbre emblématique de notre village au regard du nombre de hameaux qui portent son nom : Il est très facile de reconnaître cet insecte : il est de grande taille (2 à 4 cm de l'avant de la tête au bout des élytres). Ses antennes, annelées de noir et de gris-bleu, sont aussi longues que le corps, voire plus longues chez les mâles. Son corps est gris bleu, avec 6 grandes taches noires sur les élytres. *Bizarrement, dans les rapports d'études, je ne trouve nulle part mention du plus rare des coléoptères d'Europe !!!*

→ Autre insecte manquant à l'appel et pourtant, il nous est tombé dessus (littéralement) alors que nous étions dans notre maison : le **LUCARNE CERF VOLANT** (*Lucanus cervus*) . C'est le plus grand et le plus imposant des insectes européens car le développement mandibulaire des mâles peut atteindre des proportions spectaculaires, ce qui ajoute à la ressemblance avec les bois du cervidé .... D'où le nom de "Cerf-volant". c'est une espèce protégée au niveau

national mais aussi au niveau européen ( annexe II de la directive habitats de 1992 et annexe III de la convention de Berne) dont les effectifs sont en régression dans toute l'Europe occidentale (dont la France). Et pourtant, depuis la prise de conscience de l'importance du bois mort pour la bonne santé des écosystèmes forestiers, on s'attache à développer des programmes de conservation en faveur de cet élément-clé. Pour communiquer plus efficacement auprès du grand public afin de sensibiliser à cet aspect méconnu du fonctionnement des forêts, on a choisi au niveau européen une espèce emblématique de la communauté saproxylique : le lucarne cerf-volant ; en faisant la promotion de la conservation cette espèce, on protège indirectement tout l'écosystème associé au bois mort. ***Vous comprendrez que pour la bonne santé du Bois BRANDET, il est important de garder notre population de lucarnes !***

→ Dernière observation effectuée dans mon jardin de Puy chenin (je sens que je vais lasser...) : le « **CUIVRE des MARAIS** » (*Lycaena dispar* - Haworth, 1802). C'est un petit papillon de deux centimètres d'envergure maximum, le mâle du Cuivré des marais est d'une couleur cuivrée (rouge doré) soulignée d'une fine bordure noire pour les ailes antérieures ; le revers des ailes est de couleur orangé avec des points noirs cernés de blanc. La femelle est légèrement plus grande et de couleur plus sombre. La chenille, en forme de limace, est verte ou jaune-vert. Le Cuivré des marais fréquente très préférentiellement les milieux humides et les prairies inondables. C'est une espèce protégée au niveau National. Elle est également inscrite dans l'annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, pour cause une forte destruction de son habitat et l'observation d'un déclin des populations sur l'ensemble de son aire de répartition. Il est difficile à cartographier son territoire du fait de son importante capacité de mobilité.

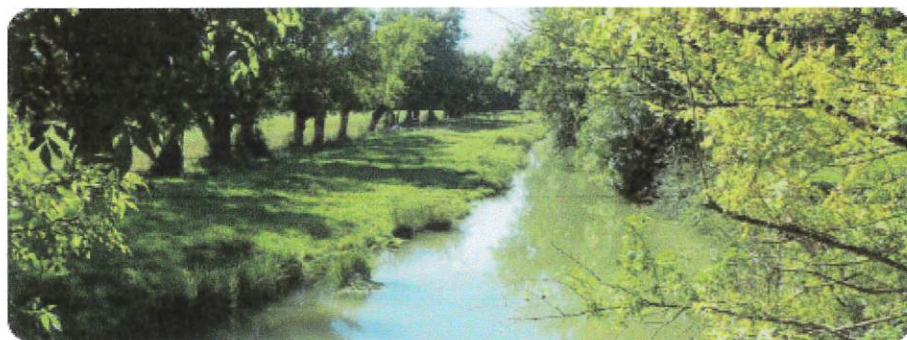
***Comme l'indique la carte ci-dessous à la page 107 du rapport sur le PLU de Puy du lac (actualisé en 2017), Puy du lac possède plusieurs zones naturelles remarquables. Il est donc très étonnant de relever le peu d'insectes répertoriés à proximité de ses zones. Dans les énormissimes***

*registres d'enquête publique (parc éolien nord et parc éolien sud), seules 3 pages décrivent la richesse entomologique de Puy du Lac ???!! D'autres documents comme les documents relatifs aux ZNIEFF 1 et 2 ainsi que celui sur le site Natura 2000 Basse Charente nous apporte d'autres données....*

Département de la Charente-Maritime

Commune de  
**Puy-du-Lac**

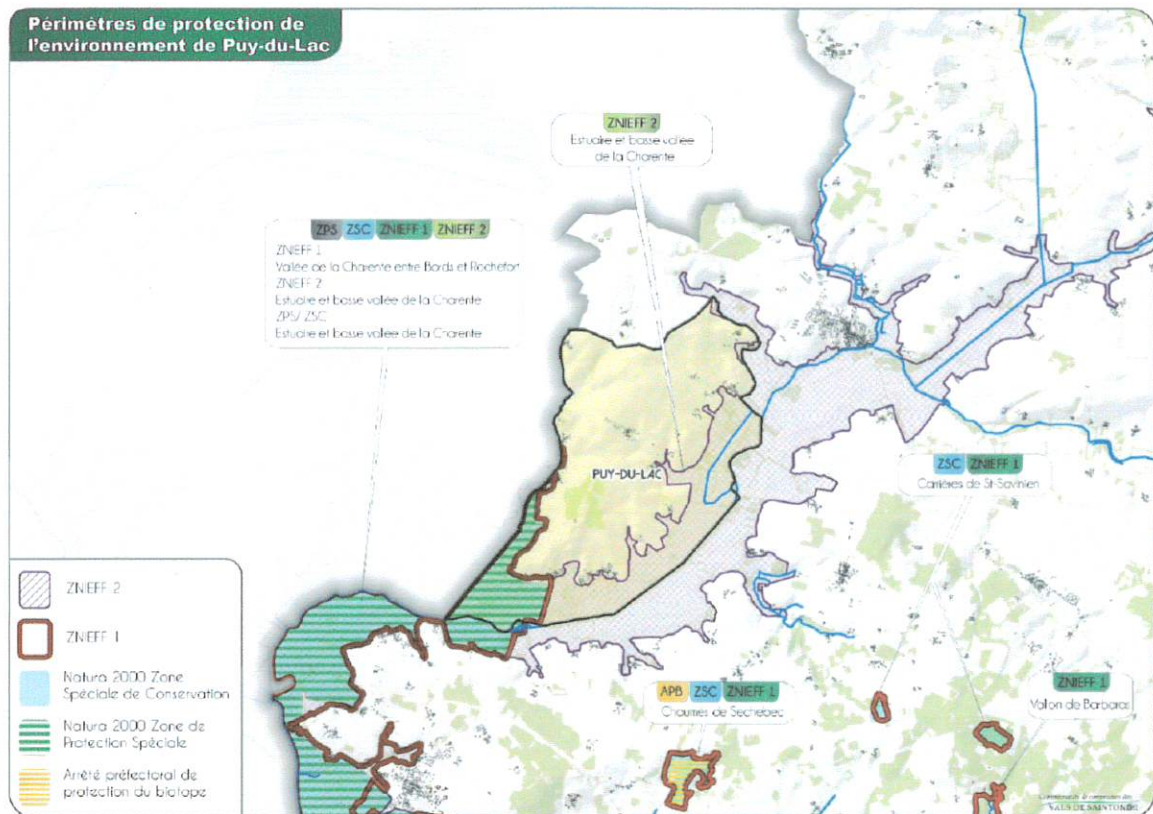
# Plan Local d'Urbanisme



## 1 - Rapport de Présentation

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	08/05/03	28/08/06	25/09/07
Révision	26/06/14	12/01/17	

Le Maire,  
Claude PILET



Extrait de la page 109 du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de PUY DU LAC

Sur le plan de la faune, les oiseaux présentent un intérêt considérable avec la nidification de plusieurs espèces rares ou menacées en Europe telles que le Râle des genêts ou la Guifette noire, la présence de colonies mixtes de grands échassiers ou celle de la Cigogne blanche. Les eaux du fleuve constituent un lieu de migration et de frayère pour plusieurs espèces poissons migrateurs comme les lamproies, les aloses ou le saumon. Les Invertébrés sont également bien représentés avec diverses libellules rares, le Cuivré des marais et la Rosalie des Alpes, un des plus beaux coléoptères d'Europe.

Quant à la flore, elle héberge un nombre impressionnant de taxons rares parmi lesquels plusieurs sont plus ou moins strictement inféodés aux roselières estuariennes comme l'Angélique à fruits variables ou l'Oenanthe de Foucaud alors que les prairies abritent un très riche cortège de plantes liées aux sols à salinité variable.

## Extrait du document ZNIEFF type 2 « estuaire et basse vallée de la Charente » page 15

Date d'édition : 26/11/2016  
<http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540014607>



### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	163	<a href="#"><i>Triturus marmoratus</i></a> <i>(Latreille, 1800)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	292	<a href="#"><i>Hyla meridionalis</i></a> <i>Boettger, 1874</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	12348	<a href="#"><i>Rosalia alpina</i></a> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	53979	<a href="#"><i>Lycaena dispar</i></a> <i>(Haworth, 1802)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65133	<a href="#"><i>Coenagrion mercuriale</i></a> <i>(Charpentier, 1840)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65231	<a href="#"><i>Gomphus graslinii</i></a> <i>Rambur, 1842</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )

# Extrait Le site Natura 2000 « Estuaire et basse vallée de la Charente » page 6

Date d'édition : 06/02/2020  
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne  
<https://www.ec.europa.eu/nature/natura2000/fr/55466420>



M	1356	<a href="#">Mustela lutreola</a>	p			i	V	DD	C	C	C	C
P	1607	<a href="#">Angelica heterocarpa</a>	p			i	P	G	B	B	A	A
I	1041	<a href="#">Oxyastra curtisii</a>	p			i	V	G	D			
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p			i	R	G	C	C	C	B
I	1046	<a href="#">Gomphus oraslini</a>	p			i	V	G	D			
I	1080	<a href="#">Lycena dispar</a>	p			i	R	G	C	C	C	B
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1084	<a href="#">Osmoderma eremita</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1087	<a href="#">Rosalia alpina</a>	p			i	C	G	C	B	C	B
F	1095	<a href="#">Petromyzon marinus</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
F	1099	<a href="#">Lampetra fluviatilis</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
F	1102	<a href="#">Alosa alosa</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
F	1103	<a href="#">Alosa fallax</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
R	1220	<a href="#">Emys orbicularis</a>	p	1	50	i	P	G	C	C	C	C
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p			i	R	G	C	C	C	C
M	1305	<a href="#">Rhinolophus euryale</a>	p			i	V	G	C	C	B	C
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1310	<a href="#">Miniopterus schreibersii</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C

## Extrait du document ZNIEFF 1 « Vallée de la Charente entre Bords et Rohefort » page 20

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65231	<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )

Il est évident que les études entomologiques sont incomplètes. Et, il est fort probable que l'implantation de 2 parcs éoliens industriels pourrait porter atteinte à ces espèces d'insectes protégées et menacées.



De plus, je voulais attirer votre attention sur un point encore méconnu : le NETTOYAGE des PALES d'ÉOLIENNES encrassées, constellées de CADAVRES D'INSECTES...

Une étude allemande fait mention que chaque année, 24 000 tonnes d'insectes volent le long des pales de plus de 31 000 éoliennes allemandes. Chaque année, 1200 tonnes de papillons et autres insectes volants restent fixés sur les lames, tels des résidus. Ce qui correspond environ à 5 ou 6 milliards d'insectes par jour entre avril et octobre, dit Franz TRIEB, qui travaille pour le Centre allemand de recherche aérospatiale (DLR) de Stuttgart. L'étude explique que de nombreuses espèces d'insectes utilisent des courants d'air élevés pour migrer. La montée en puissance de l'énergie éolienne en Allemagne (56 gigawatts en 2017) entraîne donc un déclin rapide de la population des insectes. Ainsi que le formule Franz TRIEB : « Nous ne disons pas que seules les éoliennes sont responsables, mais il faut approfondir la question ». On savait que les éoliennes représentent un risque pour les oiseaux migrateurs et les chauves-souris. On sait maintenant que les insectes broyés laissent une trace sur les pales des rotors et gênent à l'efficacité aérodynamique et donc la puissance des éoliennes nous dit Franz TRIEB.

Selon le Centre Energétique et Procédés de l'Ecole des Mines de Paris, l'encrassement aurait un impact considérable, de l'ordre de 20 %, 30 % voire 40 % dans le pire des cas.

Cela a même conduit à la création d'un secteur entier d'entreprises de nettoyage dans les parcs éoliens, mais l'effet des collisions sur la chaîne alimentaire où les populations d'espèces ont été ignorées jusqu'à présent.

Compte tenu des espaces protégés à proximité des parcs éoliens puylaquois (les zones humides génèrent de nombreux insectes dont les moustiques), le bois Brandet, les élevages de bovins et ferme de vaches laitière, *il est à craindre que les éoliennes soient rapidement « sales » et demande un service nettoyage très régulier.* Dans les documents d'études des parcs éoliens ; page 195 de l'étude d'impact – Partie 3, il

nous est expliqué le fonctionnement technique d'une éolienne « Le rotor, d'un diamètre oscillant entre 117 m et 120 m, est composé de trois pales, faisant chacune entre 56 et 58,7 m de long, réunies au niveau du moyeu. Le rotor est auto-directionnel (comme une girouette, il tourne à 360° sur son axe) et s'oriente en fonction de la direction du vent. La surface maximale balayée par les pâles varie entre 10 715 et 11 310 m<sup>2</sup> ». Page 196 du document « Elles sont au nombre de trois par machine. D'une longueur maximale de 58,7 m, chacune pèse au maximum 15 t. Elles sont constituées d'un seul bloc de plastique armé à fibre de verre (résine époxyde) ». *Mais je ne trouve nulle part mention du nettoyage des pales, et donc comment s'effectuera ce nettoyage, comment seront évacuées les eaux de nettoyage, quels seront les produits utilisés....* Pourriez-vous répondre sur ce point ?

**Pour des différentes raisons de préservation de la Biodiversité, je suis DEFAVORABLE aux projets de parcs éoliens Sud et Nord.**

Alexandra COLLARD

## Engagements de la SFPEM

La SFPEM s'engage à délivrer au signataire le Label « Refuge pour les chauves-souris » et autorise le propriétaire à en faire la publicité. L'association s'engage également à fournir les conseils et éléments techniques nécessaires à la protection des chauves-souris sur le Refuge, et à relayer les actualités concernant l'opération au signataire.

La SFPEM s'engage à fournir au propriétaire le guide technique de l'opération, ainsi qu'un autocollant circulaire signalant l'existence du « Refuge par les chauves-souris ». Le propriétaire peut également se procurer un panneau en PVC à fixer, au format A4, moyennant une participation financière, pour signaler l'existence de son refuge.

## Résiliation

Le propriétaire signataire se réserve le droit de se retirer unilatéralement de son engagement par lettre adressée à la SFPEM, en respectant un préavis d'un mois. La SFPEM se réserve le droit de retirer unilatéralement son agrément de « Refuge pour les chauves-souris » au propriétaire signataire, en particulier pour cause de non respect du paragraphe « engagements ». Le propriétaire s'engage à informer la SFPEM de toute cessation de la responsabilité d'entretien d'un des édifices ou espace mentionnés plus haut.

## Convention



Convention n° :

Exemplaire n° :

### Identification précise du propriétaire

Nom : **COLLARD**

Prénom : **FRANCOIS et ALEXANDRA**

Adresse postale : **4 Puy chenin 17380 Puy du LAC**

Téléphone :

Mail : **alexandra.collard@yahoo.fr**

Propriétaire des édifices et espaces détaillés ci-après,

### Identification des constructions et espaces concernés

Nom (ex : grange, terrain, parc...)	Localisation ou adresse
<b>Appenti</b>	<b>4 Puy chenin 17380 Puy du lac</b>
<b>chai</b>	
<b>Terrain arboré</b>	

**Objet et durée :** Le rôle du Refuge pour les chauves-souris est de garantir la pérennité des chauves-souris (toutes les espèces sont légalement protégées) occupant ou fréquentant ces zones, et d'accroître la disponibilité d'espaces favorables dans des espaces non encore occupés. Pour cela, certaines pratiques devront être évitées et diverses actions pour favoriser les chauves-souris pourront être engagées (paragraphe « propositions »). Cette convention a également pour but l'application, lors de la réalisation des travaux d'entretien des espaces cités précédemment, des mesures qui sont détaillées dans le paragraphe « engagements ».

La présente convention est conclue pour une année et entre en vigueur à la date de signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction tous les ans et pour un temps indéterminé. Son adoption donne le droit à l'attribution du label de « Refuge pour les chauves-souris » au signataire.

**Informations vous concernant :** Je souhaite voir apparaître mon nom comme propriétaire d'un Refuge sur le site web de la SFPEM :  oui  non

### Le propriétaire :

M/Mme : **COLLARD Francois et Alexandra**

Qualité (s'il y a lieu) :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*lu et approuvé*

### Pour Nature Environnement 17 :

M/Mme : **LEUCHTMANN, Roxane**

Fonction : **Charge d'étude**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*lu et approuvé*

Date : **26/07/2017**

**En cas de problème, d'urgence ou d'observation sortant de l'ordinaire, contactez la structure locale relais de l'opération.**

Cette action est menée avec le soutien financier de :



## Observation n°439

Déposée le 13 Octobre 2020 à 15:46

Par LAVENNE ALBERT

Le Moulin du Grand Fief, 1

17380 Tonnay-Boutonne

Observation:

Non aux éoliennes : voir lettre justificative et photos en annexe.

Bien à Vous

Albert Lavenne

5 documents joints.

---

Albert LAVENNE

Belgique, Harveng le 13.10.20

Le Moulin de Grand Fief,1

17380 Tonnay-Boutonne

Monsieur le Préfet,

Mesdames, Messieurs,

## **NON AUX EOLIENNES DU PUY DU LAC ET ST COUTANT LEGRAND.**

Je possède avec mon épouse, Le Moulin du Grand Fief à Tonnay-Boutonne.

Cet ancien moulin surplombe la vallée de la Boutonne classée NATURA 2000. Les bâtiments qui l'entourent sont loués comme gîtes. Le projet va faire fuir les touristes.

Une collatérale du chemin de Compostelle (voie n ° 6) classé UNESCO passe juste derrière notre charentaise. Cette rue est fortement utilisée par ces pèlerins qui seront déçus par ce projet.

Mon épouse et moi-même sommes déjà entourés de tous ces mats, qu'advient-il de nous si vous mettez le projet en activité ?

Les nuisances sonores seront telles que nous ne pourrons plus rester dans notre moulin, nous devrons le vendre.....probablement 30 à 40% moins cher !!!!

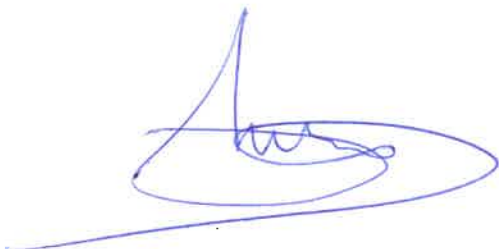
Pour ce et toutes les autres raisons notamment le gâchis du patrimoine historique, je réédite que je

Dis

**non aux éoliennes.**

Merci de prendre en considération mes différents motifs.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes sentiments les plus distingués.



Albert Lavenne











## Observation n°440

Déposée le 13 Octobre 2020 à 16:05

Par EWBANK CARINNE

Le Moulin du Grand Fief 1

17380 Tonnay-Boutonne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

NON aux éoliennes

5 documents joints.

---

Carinne Ewbank-Lavenne  
Le Moulin du Grand Fief, 1  
17380 Tonnay-Boutonne

Harveng, Belgique le 12.10.20

Monsieur le Préfet,  
Mesdames, Messieurs

Concerne : projet des parcs éoliens sur la commune de Puy de Lac.

Mon mari et moi-même sommes propriétaires d'un gîte dont la vue imprenable sur la vallée de la Boutonne : Le Moulin du Grand Fief Voie n ° 6, à Tonnay-Boutonne. (Construit en 1880).

Le projet de l'éolienne la plus proche se situera à 1 km, soit directement dans mon assiette !

Je devrai changer les photos de notre site, ce qui limitera fortement les demandes de locations.

Nos enfants, la famille ou les locataires génèrent +/- 80 personnes/an. Ce nombre que vous multipliez par tous les gîtes qui seront impactés. Ces touristes iront ailleurs pour ne pas entendre ces éoliennes (on ne pourra plus dormir avec une fenêtre ouverte !).

Vous ne pouvez pas ignorer que l'Académie de Médecine Nationale alerte régulièrement les dirigeants contre ces nuisances sonores.

Vous ne pouvez pas non plus ignorer que nous nous situons dans la zone la plus peuplée de ces petits mammifères nocturnes qui sont les chauves-souris. Elles seront hachées, leur perception nocturne sera totalement déséquilibrée. La zone du projet est située à 500 m de NATURA 2000.

Le chemin de Compostelle classé par l'UNESCO : la voie n ° 6 passant juste à l'arrière de notre maison est une collatérale du chemin. Je vois régulièrement le passage des pèlerins qui s'arrêtent pour contempler le paysage. Si classement il y a, pourquoi tout démolir ?

Jusqu'où peut-on accepter d'être entouré par les éoliennes. De chez nous, il reste un angle de 40° sans vue d'éoliennes est-ce normal ? Est-ce normal que tous les monuments historiques : Eglise de Puy du Lac, de Saint Coutant le Grand, le TRANSBORDEUR...seront impactés par ce projet.

Sur Tonnay-Boutonne il y a plusieurs KW de panneaux photovoltaïques. Je pense que les habitants de la région ont suffisamment contribué contre le réchauffement climatique.

Si vous persistez à vouloir accepter ce projet d'éoliennes sur la commune de Puy du lac et Saint Coutant-le-Grand, je vous tiendrai personnellement responsable du déséquilibre sonore et séquelles des infrasons sur le corps humain de la région ainsi que la désertification des touristes.

Pour ces raisons et toutes celles que je n'ai pas le temps de vous communiquer,

C'est **NON AUX EOLIENNES.**

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, mes sentiments les plus distingués

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carinne Ewbank-Lavenne', with a long horizontal flourish extending to the right.

Carinne Ewbank-Lavenne











# Observation n°441

Déposée le 13 Octobre 2020 à 17:20

Par ASSELINE AXELLE

## Observation:

Suite à l'enquête en cours, je souhaite donner mon avis:

Tout d'abord, d'un point de vue visuel, je trouve que les éoliennes ne s'intègrent pas dans le paysage. Esthétiquement parlant, cela gâche nos campagnes. Qui serait ravi en ouvrant ses fenêtres de tomber sur des gigantesques poteaux à pâles tous les jours? De plus, elles sont lumineuses. Ce n'est pas très agréable de voir sans cesse des clignotements rouges la nuit.

D'autre part, habiter à côté d'un parc éolien ne facilite pas la vente de son bien lorsque l'on souhaite déménager ou même lorsque l'on souhaite faire venir de nouveaux habitants dans sa commune. Ce n'est pas très attrayant et donc cela entraîne forcément une perte de valeur des habitations se situant à proximité.

Certes, les éoliennes permettent, soit disant, de produire de l'énergie 100% naturelle, renouvelable et durable. Cependant, il ne faut pas oublier l'impact que cela a sur notre environnement. Elles produisent aussi des nuisances sonores ainsi que des interférences électromagnétiques qui peuvent jouer sur notre santé. Elles sont également nuisibles pour les oiseaux même si le taux de mortalité est faible, ce n'est pas une raison pour les sacrifier.

Enfin, l'énergie que produit les éoliennes est difficile à prévoir et le coût de construction reste important. Surtout qu'elles ne tournent pas en continu et restent visibles toute l'année. Une fois qu'elles seront installées cela sera trop tard pour faire marche arrière. On ne pourra pas les cacher sous prétexte que finalement elles dérangent.

Est-ce que cela en vaut vraiment la peine au détriment de la nature, de nos campagnes?

Je ne suis pas favorable à l'implantation de 8 aérogénérateurs de 150m au cœur de Puy-du-Lac.

---

## Observation n°442

Déposée le 13 Octobre 2020 à 17:40

Par SIMAN Jules

12 A rue de la porte Saint-Nicolas

17380 TONNAY BOUTONNE

Observation:

Bonjour,

Totalement défavorable au projet qui avait déjà été accueilli défavorablement à sa présentation.

Projet ayant été développé sans consulter les habitants de Puy-du-Lac.

Village en pleine expansion, avec projet d'éolienne dont la pollution visuelle va stopper les besoins de constructions des alentours.

Sans parler du projet éolien qui est très peu efficace comme solution énergétique comparé à ce qui peut se faire sans pollution visuelle ni coût élevé de sa fabrication.

Dernier point, rien de présenté quand au démantèlement des éoliennes qui seront obsolètes dans quelles années seulement.

Projet ne bénéficiant qu'aux propriétaires des terrains sur lesquels doivent être implantées les éoliennes, qui comme les éoliennes voisines ne profiteraient non plus à l'économie locale, fabriquées, assemblées, montée par des entreprises extérieures à la région.

Projet à annuler, consultez à ce jour les élus et habitants locaux.

Cordialement

---

## Observation n°443

Déposée le 13 Octobre 2020 à 17:55

Par BITEAU Benoît

3 rue St Laurent

17600 Le Gua

Observation:

Madame, Monsieur,

En tant que député européen & conseiller régional de Nouvelle Aquitaine engagé dans la préservation de la biodiversité et du climat, je suis attentif à la qualité technique et environnementale des projets envisagés en France et dans ma région.

J'ai lu attentivement le projet éolien que vous souhaitez entreprendre sur la commune de Puy du Lac. Si les éoliennes représentent une solution intéressante pour faire la transition énergétique, transition nécessaire d'un point de vue climatique comme de celui de l'arrêt progressif du nucléaire, elles ne doivent pas s'implanter dans les territoires au détriment de la biodiversité.

A la lumière des études techniques et environnementales menées par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et Nature Environnement 17 (NE17), le projet que vous envisagez sur la commune de Puy du Lac n'est cohérent ni avec la loi française (séquence ERC), ni avec les objectifs de restauration de la biodiversité prévues dans la Stratégie Biodiversité de la Commission européenne.

Le projet sous-évalue les risques liés à la biodiversité et présente certaines défaillances graves. La séquence "Eviter, Réduire, Compenser" n'est pas à la hauteur : l'évitement n'est pas envisagé, la réduction est insignifiante, et malgré cela les mesures de compensation sont dérisoires par rapport à l'impact environnemental que ce projet va inévitablement générer.

Tous ces éléments m'invitent à prononcer un avis défavorable à la réalisation de ce projet, dans les termes proposés.

Je vous remercie de votre attention et de la prise en compte de cet avis dans votre décision.

Cordialement,

Benoît BITEAU

---

## Observation n°444

Déposée le 13 Octobre 2020 à 18:13

Par Schaeffer Cyril

6 la grolliere

17380 Puy du lac

### Observation:

Je suis contre et je donne un avis défavorable pour les deux parcs éoliens NORD et SUD sur la commune de Puy du Lac.

En tant que résident de la commune, nous n'avons jamais été concerté pour ces deux projets de parcs éoliens alors que plus de 70% de la population ci oppose ( pétition signée en 2017 ).

En effet , notre commune a une configuration inadaptée à recevoir ces deux parcs éoliens étant constituée d'une vingtaine de hameaux qui se trouveraient encerclés avec une distance beaucoup trop proche des habitations pour que ce soit acceptable.

Pour ma part, le projet de l'éolienne E4 pourrait se situer à environ 600m de notre maison, ainsi que toutes les nuisances qui vont avec :

- Des nuisances sonores nuit et jour et ce 365 jours par an.
- Des nuisances visuelles tout autour de nos habitations ( 150m de haut !! , les effets gyroscopiques , les lumières rouges qui clignotent la nuit , la pollution visuelle de cette belle campagne... ).
- Des nuisances environnementales pour la biodiversité étant trop près des zones naturelles protégées comme Natura 2000, ZINEFF et ZICO. Tout en sachant que notre commune est la première au niveau du territoire Français qui recense le plus grand nombre d 'habitats pour 17 espèces de chauves-souris ( espèces protégées ) et on sait bien que les infrasons émis par les pâles d'éoliennes menacent l'équilibre des chauves-souris.
- Des nuisances pour notre santé, des troubles du sommeil, des infrasons, des basses fréquences, des effets gyroscopiques, des effets stroboscopiques, psychologiques, psycho somatiques... notre qualité de vie ! Il serait intéressant de tenir compte des nombreuses études établies sur les risques sanitaires générés par des éoliennes implantées trop proches des habitations...

De plus il y aurait une atteinte irréversible aux paysages, au développement touristique, au patrimoine historique qui est déjà entouré et saturé par une cinquantaine de ces éoliennes, ainsi qu'une pollution industrielle pour des décennies.

Je suis venu habiter cette petite commune pour y trouver calme, tranquillité, qualité de vie et proximité avec la nature afin d'y fonder une famille et maintenant y élever mes deux jeunes enfants, ce qui est remis en cause par ces deux futur projets éoliens sans compter sur la dévalorisation, la dépréciation de nos biens immobiliers.

J'espère que vous tiendrez compte de nos avis et remarques, car c'est nous résidents de la commune de Puy du Lac et les communes voisines qui en subiront les conséquences pour les décennies à venir...

---

## Observation n°445

Déposée le 13 Octobre 2020 à 18:47

Par Martin Celine

6 rue les épinées de l'abbatis

17380 Tonnay-boutonne

### Observation:

Bonjour, j'habite sur la commune de tonnay-boutonne au hameau de l'abbatis.

Je suis contre les 2 projets de parcs heoliens sur Puy du lac pour plusieurs raisons :

- l'éolienne la plus proche serait à 700 mètres de mon hameau sans être concerté

- pollution visuelles

-dérangement du passage des oiseaux entre le marais de grenouillé et puy du lac (cigogne, cigogne, héron cendré, egrettes)

C'est pour ces raisons que je suis contre les 2 projets de parc heoliens.

---

## Observation n°446

Déposée le 13 Octobre 2020 à 18:57

Par Beguier David

Rue des fosses

79000 Niort

### Observation:

Les parcs éoliens deviennent une aberration écologique, tout le monde conscient s'accorde à le dire aujourd'hui, les économistes eux mêmes y voient une aberration économique. Les seuls à défendre encore les projets éoliens sont les constructeurs d'éoliennes et le monde agricole qui y voit là une source de revenu inespéré.

Les déserts éoliens se multiplient en France car leur déconstruction, souvent à la charge du propriétaire, est trop coûteuse. Même le président Macron a émis de nombreuses réserves sur l'avenir du parc éolien en France en mars dernier.

Les promoteurs d'éolien vendent aux mairies des projets car ces mairies de campagne sont souvent dirigées par des agriculteurs eux-mêmes qui en tirent des profits personnels ainsi que de juteuses subventions pour les mairies qu'ils dirigent afin d'équilibrer les budgets communaux.

Ce projet dans la vallée de la Boutonne est surdimensionné à plusieurs titres mais il est surtout destructeur d'une faune et d'un écosystème qui risque d'être encore plus fragilisé si les réserves de substitution en cours d'étude voient le jour dans ce secteur. Dans quelques années, nous observerons un énième exemple de campagne sinistrée comme on le voit déjà partout en France, avec des habitants qui fuient vers les villes et une faune et une flore détruites, sacrifiées sur l'autel du profit à travers le miroir aux alouettes d'une écologie de salon et du miracle des subventions.

Et là encore, on se rendra compte que le lobbying est un ingénieux système qui permet de bénéficier de profits personnels sans engager sa responsabilité individuelle.

Vous avez encore les moyens de ne pas vous inscrire dans cette démarche mortifère, faites-le, sinon ce sera à vous d'aller expliquer à nos enfants ce que vous avez fait en n'y faisant rien.

Écologiquement vôtre

---

## Observation n°447

Déposée le 13 Octobre 2020 à 18:59

Par Légeron Jean-Claude

21 rue du Grand Oulme

17470 Nuaillé sur Boutonne

### Observation:

Monsieur Jean-Pierre Bordron Commissaire enquêteur pour l'enquête publique pour les centrales éoliennes à Puy du Lac.

L'abondance des études et des arguments tant des habitants de Puy du Lac que les avis autorisés des diverses administrations consultés ne peuvent que vous conduire à demander à Monsieur le Préfet de refuser les éoliennes sur cette commune de Puy du Lac. Ancien Maire de Nuaillé sur Boutonne je suis très sensible à la détérioration de notre habitat à nous les humains qui résistons dans les campagnes. Comme souvent dans ces études- complaisantes pour le promoteur- c'est avec amateurisme que la santé des riverains est traité : le bruit, et tout ce que l'on nomme le syndrome éolien, bien détaillé dans la littérature médicale et scientifique qui est -malheureusement pour nous- toujours en anglais ! La biodiversité est un sous problème lorsque l'on installe ces machines dans des zones protégées -protégées de quoi ?- par exemple qu'importe les chiroptères ! La concentration des éoliennes dans cette zone du Nord Saintonge devient intolérable. Même ceux qui acceptaient quelques éoliennes n'en peuvent plus. Trop c'est trop ! Quant l'intérêt de l'éolien est de plus en plus contesté dans la forme que les promoteurs nous vendent, pourquoi le rapport de la court des comptes ou la commission d'enquête du parlement n'est pas discuté ?

Monsieur le commissaire enquêteur, retenez mon opposition à ce projet de centrale éolien à Puy du Lac .

---

## Observation n°448

Déposée le 13 Octobre 2020 à 19:01

Par Légeron Jean-Claude

21 rue du Grand Oulme

17470 Nuaillé sur Boutonne

### Observation:

Monsieur Jean-Pierre Bordron Commissaire enquêteur pour l'enquête publique pour les centrales éoliennes à Puy du Lac.

L'abondance des études et des arguments tant des habitants de Puy du Lac que les avis autorisés des diverses administrations consultés ne peuvent que vous conduire à demander à Monsieur le Préfet de refuser les éoliennes sur cette commune de Puy du Lac. Ancien Maire de Nuaillé sur Boutonne je suis très sensible à la détérioration de notre habitat à nous les humains qui résistons dans les campagnes. Comme souvent dans ces études- complaisantes pour le promoteur- c'est avec amateurisme que la santé des riverains est traité : le bruit, et tout ce que l'on nomme le syndrome éolien, bien détaillé dans la littérature médicale et scientifique qui est -malheureusement pour nous- toujours en anglais ! La biodiversité est un sous problème lorsque l'on installe ces machines dans des zones protégées -protégées de quoi ?- par exemple qu'importe les chiroptères ! La concentration des éoliennes dans cette zone du Nord Saintonge devient intolérable. Même ceux qui acceptaient quelques éoliennes n'en peuvent plus. Trop c'est trop ! Quant l'intérêt de l'éolien est de plus en plus contesté dans la forme que les promoteurs nous vendent, pourquoi le rapport de la cour des comptes ou la commission d'enquête du parlement n'est pas discuté ?

Monsieur le commissaire enquêteur, retenez mon opposition à ce projet de centrale éolien à Puy du Lac .

---



## Observation n°449

Déposée le 13 Octobre 2020 à 19:02

Par Légeron Jean-Claude

21 rue du Grand Oulme

17470 Nuaillé sur Boutonne

### Observation:

Monsieur Jean-Pierre Bordron Commissaire enquêteur pour l'enquête publique pour les centrales éoliennes à Puy du Lac.

L'abondance des études et des arguments tant des habitants de Puy du Lac que les avis autorisés des diverses administrations consultés ne peuvent que vous conduire à demander à Monsieur le Préfet de refuser les éoliennes sur cette commune de Puy du Lac. Ancien Maire de Nuaillé sur Boutonne je suis très sensible à la détérioration de notre habitat à nous les humains qui résistons dans les campagnes. Comme souvent dans ces études- complaisantes pour le promoteur- c'est avec amateurisme que la santé des riverains est traité : le bruit, et tout ce que l'on nomme le syndrome éolien, bien détaillé dans la littérature médicale et scientifique qui est -malheureusement pour nous- toujours en anglais ! La biodiversité est un sous problème lorsque l'on installe ces machines dans des zones protégées -protégées de quoi ?- par exemple qu'importe les chiroptères ! La concentration des éoliennes dans cette zone du Nord Saintonge devient intolérable. Même ceux qui acceptaient quelques éoliennes n'en peuvent plus. Trop c'est trop !

Quant l'intérêt de l'éolien est de plus en plus contesté dans la forme que les promoteurs nous vendent, pourquoi le rapport de la cour des comptes ou la commission d'enquête du parlement n'est pas discuté ?

Monsieur le commissaire enquêteur, retenez mon opposition à ce projet de centrale éolien à Puy du Lac .

---

## Observation n°450

Déposée le 13 Octobre 2020 à 19:10

Par DAVID Franck

1186 route des Paponats

33220 Saint-Avit-Saint-Nazaire

### Observation:

Je connais très bien ce territoire pour y aller très souvent depuis plus de 20 ans. Puy du Lac et ses environs sont si riches en termes de paysages contrastés entre une agriculture favorisant des paysages ouverts ; des bâtis en pierre agglomérés sous formes de hameaux et tissant des liaisons par des chemins ruraux, des sentes bucoliques, et des routes étroites qui tissent le maillage social ; des zones humides où sillonnent une trame bleue et une trame verte lesquelles offrent une biodiversité incomparable et des chaînes trophiques importantes (allant jusqu'à Bel Ebat et ses écluses pittoresques sur la boutonne) .

Installer des parcs éoliens est un contre-sens qui dénatureront une si riche nature, érodant une biodiversité véritable, balafrant un paysage agreste à nul autre pareil, et négliger les aménités environnementales si extraordinaires sur ces divers sites qui font le caractère des différents Puy.

Comment redonner envie de sillonner ces paysages quand des dizaines d'éoliennes viendront marquer durablement ces paysages et imposer des structures bruyantes, aux impacts visuels véritables, meurtrissant des oiseaux (diurnes et nocturnes) lesquels par les zones humides alentours restent légion ? Comment avoir envie de vivre sur ce territoire lorsque le cadre de vie en sera si dégradé ? Comment apprendre aux enfants la lecture de la biodiversité, et des paysages lorsque ceux-ci seront érodés par les pales des éoliennes ? Comment transmettre la sérénité d'une campagne paisible qui rend apaisés les gens qui y résident, quand ces parcs éoliens fourniront le bruit permanent et les clignotants rougeâtres et nocturnes bafouant durablement les ciels étoilés ? Comment penser à une transition écologique lorsque l'écologie oublie un principe fondamental : permettre que l'humain vive harmonieusement dans son milieu. La mésologie nous apprend que pour respecter la nature, la comprendre, il ne faut jamais outrager le milieu dans lequel nous vivons. Ce territoire est un sanctuaire, avec les éoliennes il sera transformé en désert ? Aucun désert ne peut prétendre gagner sur la vie.

Je refuse en tant que paysagiste naturaliste et écologiste, catégoriquement l'installation de ces éoliennes.

---

# Observation n°451

Déposée le 13 Octobre 2020 à 19:14

Par Lanoue Mathilde

39 rue du château

17400 Saint Jean d'Angely

## Observation:

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Domiciliée à Puy du Lac pendant 10 ans jusqu'en novembre 2019, je me suis opposée dès le départ au projet d'implantation des 2 parcs éoliens Nord et Sud. Outre la démarche anti démocratique et mensongère avec laquelle ces projets ont été imposés aux habitants, je m'oppose à ces implantations pour de multiples raisons:

- Atteinte au patrimoine bâti et naturel: Pollution visuelle du paysage, Impacts négatifs sur la biodiversité (Puy du Lac est entre autre le 1er village refuge de chauves souris en France), pollution des sols
- Distance des éoliennes trop proche des habitations
- Dépreciation de l'immobilier
- Effets négatifs sur le tourisme rural
- Implantations trop proches des zones naturelles protégées
- Effets négatifs sur la santé physique et psychologique des habitants de la commune et alentours (infrasons, effets stroboscopiques, saturation visuelle....)

Ces points sont exhaustifs tant ils seraient nombreux à énoncer.

Je suis DÉFAVORABLE aux deux projets d'implantation de parcs éoliens Nord et Sud à Puy du Lac.

---

## Observation n°452

Déposée le 13 Octobre 2020 à 19:36  
Par PIGNOL-VACANDARE SOPHIE & MARC  
21 LA SIRAYE  
17380 PUY DU LAC

### Observation:

Nous ne comprenons pas l'ensemble des projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Puy du Lac, Nord et Sud, pour plusieurs raisons :

- Pour notre bien être de vie : toutes les nuisances sonores et visuelles liées à la proximité de l'implantation de celles-ci par rapport à notre habitation, ainsi que la dévaluation de notre bien ;
- Il nous semble que sur le territoire saintongeais il y a assez de parcs éoliens en fonctionnement et en cours d'implantation déjà acceptés. Et nous trouvons que cela fait de trop, sans compter tous les impacts néfastes sur notre biodiversité et des zones naturelles protégées ;

Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables quand celles-ci sont implantées de façons judicieuses ce qui n'est pas du tout le cas dans ces projets.

C'est pour cela que nous nous permettons de déposer nos observations défavorables à ces deux projets.

---

## Observation n°453

Déposée le 13 Octobre 2020 à 19:56

Par Solleau Hervé

6 rue les epinées de l'abbatis

17380 Tonnay-boutonne

### Observation:

Je suis contre les 2 projets de parcs éoliens sur puy du lac :

- problème sur la forme car les éoliennes auraient un impact sur les communes voisines (j habite à 700 mètres du futur projet) sans être associé sauf grâce à cette enquête
  - la campagne en charente maritime est envahie par la vision des éoliennes
  - les projets éoliens ne se font pas où il y a plus de vent (île de ré, la Rochelle, île d oleron, royan etc...) mais où les villes ont le plus de difficultés financière
  - projet financier et non écologique
  - je veux continuer à me promener en famille autour de chez moi pour contempler la faune et flore
-

# Observation n°454

Déposée le 13 Octobre 2020 à 20:06

Par BAHRI Christine

16 CRESSON

17380 PUY DU LAC

Observation:

**REJET DES PROJETS EOLIENS NORD ET SUD A PUY DU LAC**

- Sur ce sujet, la population a été prise en traître, sans aucune consultation. Puis lorsque nous avons été avertis de ce projet de parcs éoliens, on nous a rassurés en nous disant qu'il s'agissait simplement d'une enquête de faisabilité alors que le projet était bien enclenché car les contrats avec les propriétaires des terrains avaient déjà été signés en catimini.

- Il est impensable d'avoir ces immenses éoliennes de 150 m de hauteur, si proches des habitations (600 m) qui ne vont apporter que des nuisances visuelles, sonores et des perturbations liées aux ondes magnétiques. Le cauchemar en perspective.

- L'Etat a fait enterrer les câbles électriques pour supprimer les pylônes et poteaux et il n'y aurait pas de contradiction à avoir des géants de 150 m aux abords de chaque hameau ? Non sens total !

- Les animaux sauvages en paieront le prix fort en étant repoussés de leur habitat naturel (notamment du Bois Brandé qui est un refuge important de la commune pour la biodiversité), contrairement à ce qu'affirme de façon mensongère l'étude d'impact qui est impartiale car financée par l'entreprise initiatrice du projet.

Comment peut-on justifier de telles installations alors que plusieurs zones naturelles protégées assurent la biodiversité sur notre petite commune ?

- L'opérateur confie l'exploitation du projet à deux Sarl au capital de 1 000 € chacune, ce qui induit un gros doute sur leur pérennité. Cela peut masquer un transfert futur à n'importe quel opérateur, notamment étranger, qui n'ont rien à faire de l'environnement mais dont le seul but est de faire du profit financier.

- Nous avons un **PROJET LIE AU TOURISME RURAL** qui sera **MIS EN PERIL** par la perte de l'attrait et de la quiétude de la campagne et par une atteinte irréversible des paysages transformés en zone industrielle ! Plus aucun touriste n'aura envie de venir ici dans ces conditions.

-Et qu'en est-il du spectacle son et lumière du Quart d'Ecu basé sur l'histoire de la ruralité à Puy du Lac, ridiculisé par ces éoliennes clignotantes juste à côté du spectacle qui ne sera plus possible de produire ? Même chose pour les gîtes ruraux de la commune qui vont se voir désertés.

- De plus, cette affaire prend une mauvaise allure en divisant les gens de la commune et c'est un dégât collatéral supplémentaire, et pas des moindres.

En résumé, j'espère que Monsieur Le Préfet tiendra compte de l'avis de la population, exprimée à 70% contre ce projet dans une pétition.

---

# Observation n°455

Déposée le 13 Octobre 2020 à 20:14

Par BAHRI Philippe

16 Cresson

17380 PUY DU LAC

Observation:

**REJET DES PROJETS EOLIENS NORD ET SUD A PUY DU LAC**

- Sur ce sujet, la population a été prise en traître, sans aucune consultation. Puis lorsque nous avons été avertis de ce projet de parcs éoliens, on nous a rassurés en nous disant qu'il s'agissait simplement d'une enquête de faisabilité alors que le projet était bien enclenché car les contrats avec les propriétaires des terrains avaient déjà été signés en catimini.

- Il est impensable d'avoir ces immenses éoliennes de 150 m de hauteur, si proches des habitations (600 m) qui ne vont apporter que des nuisances visuelles, sonores et des perturbations liées aux ondes magnétiques. Le cauchemar en perspective.

- L'Etat a fait enterrer les câbles électriques pour supprimer les pylônes et poteaux et il n'y aurait pas de contradiction à avoir des géants de 150 m aux abords de chaque hameau ? Non sens total !

- Les animaux sauvages en paieront le prix fort en étant repoussés de leur habitat naturel (notamment du Bois Brandé qui est un refuge important de la commune pour la biodiversité), contrairement à ce qu'affirme de façon mensongère l'étude d'impact qui est impartiale car financée par l'entreprise initiatrice du projet.

Comment peut-on justifier de telles installations alors que plusieurs zones naturelles protégées assurent la biodiversité sur notre petite commune ?

- L'opérateur confie l'exploitation du projet à deux Sarl au capital de 1 000 € chacune, ce qui induit un gros doute sur leur pérennité. Cela peut masquer un transfert futur à n'importe quel opérateur, notamment étranger, qui n'ont rien à faire de l'environnement mais dont le seul but est de faire du profit financier.

- Nous avons un PROJET LIE AU TOURISME RURAL qui sera MIS EN PERIL par la perte de l'attrait et de la quiétude de la campagne et par une atteinte irréversible des paysages transformés en zone industrielle ! Plus aucun touriste n'aura envie de venir ici dans ces conditions.

-Et qu'en est-il du spectacle son et lumière du Quart d'Ecu basé sur l'histoire de la ruralité à Puy du Lac, ridiculisé par ces éoliennes clignotantes juste à côté du spectacle qui ne sera plus possible de produire ? Même chose pour les gîtes ruraux de la commune qui vont se voir désertés.

- De plus, cette affaire prend une mauvaise allure en divisant les gens de la commune et c'est un dégât collatéral supplémentaire, et pas des moindres.

En résumé, j'espère que Monsieur Le Préfet tiendra compte de l'avis de la population, exprimée à 70% contre ce projet dans une pétition.

---

## Observation n°456

Déposée le 13 Octobre 2020 à 20:15

Par Fablet Sylvain

39 rue du château

17400 Saint Jean d'Angely

Observation:

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ces deux projets d'implantation d'éoliennes à Puy du Lac ont été imposés aux habitants de façon anti démocratique et mensongère, je m'oppose à ces implantations pour de multiples raisons:

- Atteinte au patrimoine bâti et naturel: Pollution visuelle du paysage, Impacts négatifs sur la biodiversité (Puy du Lac est entre autre le 1er village refuge de chauves souris en France), pollution des sols
- Distance des éoliennes trop proche des habitations
- Depreciation de l'immobilier
- Effets négatifs sur le tourisme rural
- Implantations trop proches des zones naturelles protégées
- Effets négatifs sur la santé physique et psychologique des habitants de la commune et alentours (infrasons, effets stroboscopiques, saturation visuelle....)
- Énergie rachetée très cher par ERDF ce qui augmente considérablement les factures d'électricité, intermittence de la production rendant cette énergie non viable

Je suis DÉFAVORABLE aux deux projets d'implantation de parcs éoliens Nord et Sud à Puy du Lac.

---



## Observation n°457

Déposée le 13 Octobre 2020 à 20:31

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet éolien, voici pourquoi:

Je suis née voici bientôt 60 ans à PUY DU LAC, et je n'est jamais quitté ma commune, je suis désolée qu'on veuille la défigurée pour rien ou plutôt pour de l'argent qui reviendra biensûre comme toujours aux même. Je n'ose même pas imaginer ce que penseraient mes arrières grand-parents- grands-parents et parents qui sont tous nés ici. Si cela servait à quelque chose, je pourrai comprendre mais hélas... On détruit un paysage pour rien. De chez moi je vois des éoliennes tout autour de la maison, et la nuit ç'est des lumière partout, je préfère celles des étoiles. Pourquoi vouloir dévaloriser notre bois , notre belle campagne, nos animaux? pour l'argent comme toujours.

Que vont penser les spectateurs du quart d'ecu, et des vacanciers qui pour certains commencent à dire qu'ils ne reviendront pas? Et puis s'il vous plaît un peu de respect pour la mémoire de nos ancêtres...Il aurait peut-être fallu nous concerter dès le départ, plutôt que nous mettre devant le fait accomplit. Pour tout ceci je suis absolument contre ce projet qui n'apportera rien de bien aux habitants de cette belle commune.

---

## Observation n°458

Déposée le 13 Octobre 2020 à 21:01  
Par HERBRETEAU Lola

Observation:

Bonjour, je suis contre ses éoliennes car cela apporte que des mauvaises choses, l'humain détruit la planète.

---

## Observation n°459

Déposée le 13 Octobre 2020 à 21:25

Par Lorgeoux Tristan

5, Puy Chenin

17380 Puy-Du-Lac

### Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

je suis né le 7 décembre 2005. A cette date, puy du lac était encore une commune paisible, faite de verdure et les Puy Lacois pouvaient regarder le coucher de soleil, à l'horizon sans avoir une éolienne qui vient gâcher toute la vue. Ça donne envie hein ? Désormais ce havre de paix est en péril. J'ai maintenant 14 ans et j'ai peur que notre commune soit victime de ces sur-exploitations commerciales. Alors monsieur le commissaire enquêteur je vous demande de donner un avis DEFAVORABLE au projet d'éolienne Sud, sur notre commune.

Je vous en remercie.

---

## Observation n°460

Déposée le 13 Octobre 2020 à 21:25

Par Anonyme

### Observation:

Je reste anonyme par peur des represailles des extrémistes antieoliens.

Issue du monde rural je suis pour les deux projets. Les antieoliens critiquent le projet a cause de natura 2000 alors que le quart d ecu joue sur la ceinture du perimetre de natura 2000 et tire son feu d artifice sur une parcelle de cette derniere....chercher l erreur...faite ce que je dit mais pas ce que je fait...telle devrait etre la devise des detracteurs "notables" de ce projet

Bien cordialement

---

# Observation n°461

Déposée le 13 Octobre 2020 à 21:40

Par Fardet Pierre

4 rue de l'école

85240 Rives d'Autise

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'installation des deux parcs éoliens à Puy du Lac ne semble guère respecter les exigences environnementales prônées jusqu'à présent sur ce secteur (Natura 2000, implantation d'une faune importante, habitats proches). Comment peut-on laisser un promoteur "immobilier" faire fi de tous ces éléments en employant qui plus est des arguments écologiques détournés ?

Je m'oppose à la réalisation d'un tel projet.

Pierre Fardet

---

## Observation n°462

Déposée le 13 Octobre 2020 à 21:46

Par GLAIN Véronique

15 chemin de Virson

17220 ST CHRISTOPHE

### Observation:

Je me rends très régulièrement sur la commune du Puy du lac et de ses alentours.

je ne peux à chaque fois qu'apprécier la nature et la beauté du site. Le fait d'y implanter des éoliennes (dont les distances seraient beaucoup trop proches des hameaux habités) aurait un impact sur la biodiversité et serait néfaste au développement touristique (randonnées...)

Sans parler des nuisances sonores et visuelles pour les habitants!!!

---

## Observation n°463

Déposée le 13 Octobre 2020 à 21:51

Par collard emmanuel

10 bis chemin de la pichauderie

17100 SAINTES

### Observation:

Je suis défavorable à la concrétisation de ce projet . effectivement comment ne pas considérer que l'implantation d'éoliennes collectives, de conception, d'architecture gigantesque ne balafre pas ce lieu rural, naturel , encore préservé. Bien sûr que de telles constructions artificielles vont venir dégrader l'esthétisme de cet environnement écologique , dévaloriser le patrimoine bâti au fil du temps.

Comment ne pas parler là de ces propriétaires d'habitations qui ne pourront que supporter au quotidien la présence de ces méga-structures , observer la dépréciation de leur bien?

Comment maintenir des activités de loisirs, sportives, artistiques dans une zone polluée d'éoliennes; une pollution visuelle , sonore peu compatible avec les initiatives créatrices locales existantes (centre équestre, Son et Lumière du quart d'écu), l'accueil d'un public en quête d'authenticité ?

Mes enfants ont d'ailleurs participé durant plusieurs années à la préparation de ce spectacle et en tant qu' accompagnateur puis spectateur j'ai pu apprécier la qualité de cette prestation parce qu'en adéquation avec son environnement. Avec la présence d'éoliennes à proximité de ce cite artistique on peut raisonnablement douter de la pérennité d'une telle démarche associative, le maintien d'une motivation bénévole, l' engouement du public.

---

## Observation n°464

Déposée le 13 Octobre 2020 à 22:16

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je soutiens l'association Bien vivre à Puy du Lac, je suis défavorable au projet d'implanter des éoliennes à Puy du Lac.

---



## Observation n°465

Déposée le 13 Octobre 2020 à 22:17

Par Anonyme

### Observation:

Je dis NON au projet d'implanter des éoliennes à Puy du Lac.

Je suis contre les éoliennes ; elles défigurent nos campagnes, font des nuisances sonores et hertziennes, ses infrasons sont nuisibles pour la santé.

Les éoliennes tuent les oiseaux . Elles ne produisent que peu d'électricité et consomment beaucoup d'énergie pour fonctionner.

Elles font dévaluer les maisons environnantes.

---

## Observation n°466 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:28  
Par COUET Danielle

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

M<sup>r</sup> Jean Pierre Bordon.  
Commissaire - Enquêteur

Projet de Parc Eolien. Puy du lac.

M<sup>me</sup> Emet Nouvelle  
la Scierie Puy du lac

07380

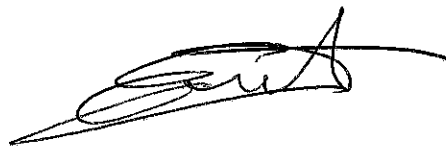
cela fait vingt ans que nous avons acheté notre maison au centre du village de Puy du lac près de la mairie, un village où il y fait bon vivre calme, et verdoyant. Mais depuis quelques années quand nous sommes dans notre jardin nous sommes déçus encadrés de 25 éoliennes, l'accompagnement des parcs Petit à Petit Stop !!!

Par exemple l'éolienne E6 du Parc Nord sera à la distance de 810 m ainsi que l'éolienne E5 du Parc Nord sera à la distance de 575 m de notre Habitation et nous impactera directement, infrasons, nuisances sonores, sanitaire et la gêne visuelle. nous ne voulons pas souffrir du "Syndrome éolien" Parc sud. Le bois Grand qui abrite une vingtaine d'espèces de chauves-souris, espèce pourtant protégées ?? et nos cigognes ?? et toute la biodiversité, la flore, et la faune. Protégez aussi notre patrimoine le Septado ren d'histoire très connue depuis 14 ans à quart d'écu, le château de la grotte du XV siècle et notre église du XII siècle et nos maisons anciennes.

M<sup>me</sup> le Commissaire enquêteur nous vous demandons un Avis défavorable.

M<sup>re</sup> le Prefet nous vous demandons un Avis défavorable au Projet de Parc éolien Nord et Sud.

Pour toutes ces raisons en sanitaire et environnemental,



## Observation n°467 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:28  
Par COUET Alain

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

M<sup>r</sup> Bordron Jean. ~~piere~~  
enquête publique  
projet de parc éolien  
Nord et Sud.

M<sup>r</sup> Couet. Alain  
La Jarrie  
17380 puy du lac

Cela fait vingt ans que nous avons acheté notre maison au centre du village de puy du lac (la jarrie) près de la mairie un village ou il y fait bon vivre, calme et verdoyant mais depuis quelques années quand nous sommes dans notre jardin nous sommes déjà encerclés de 25 éoliennes. la campagne disparaît petit à petit Stop!!  
par exemple l'éolienne E6 du parc Nord sera à la distance de 610 m ainsi que l'éolienne du parc Nord E5 qui sera à la distance de 575 m de notre habitation et nous imposeront directement, infrason, nuisances sonores sanitaire et la gêne visuelle. nous ne voulons pas souffrir du syndrome des éoliennes  
parc sud le bois Brande' qui abrite une vingtaine d'espèce de chauves-souris, espèces pourtant protégées et nos cigognes et toutes la Biodiversité la flore, et la faune. protégeons aussi notre patrimoine le spectacle son et lumière très connue depuis 14 ans à quart d'eu, le château de la grève du ~~XV~~ XIV siècles et notre église du XII siècles et nos maisons anciennes  
M<sup>r</sup> le préfet nous ne voulons pas du parc éolien Nord et Sud pour toutes c'est raison sanitaire et environnementale

Couet

## Observation n°468 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:29

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

## RAPPORT SUR LES PROJETS EOLIENS DE PUY-DU-LAC SUD ET NORD

(Contribution d'un habitant de *Puy-du-Lac*)

Dans le cadre de la présente enquête, nous ne nous attarderons pas sur le développement de l'éolien à l'échelle nationale et sur les nombreuses réserves qui peuvent être émises quant à l'essor qu'il connaît depuis plusieurs années. En effet, bien des critiques pourraient être mises en avant. Celles-ci ne seraient pas dépourvues de pertinence tant une politique énergétique peut difficilement se concevoir sans qu'il y ait une approche globale préalable. On peut d'ailleurs penser que tôt ou tard, l'Etat sera dans l'obligation de mener une authentique réflexion sur l'éolien afin de mettre un terme à un essor anarchique qui semble ne répondre à aucune cohérence en matière d'aménagement des territoires. Il apparaît d'ailleurs que l'on assiste à un début de prise de conscience si l'on en juge par la déclaration de madame la Préfète de Charente-Maritime en octobre 2015 : *« Moi, mon maître mot, c'est l'équilibre. Pour l'éolien, par exemple, on s'aperçoit qu'à force d'accumuler les dossiers, on arrive à un niveau de saturation. On les regarde un par un ; or, si en effet un projet peut ne pas avoir d'impact, l'accumulation en aura. On doit arriver à travailler autrement ».*

Par conséquent, dans le cas présent, notre réflexion suivra une démarche multi-scalaire qui envisagera le projet dans son environnement régional, départemental et local. La démarche retenue consistera à relever un certain nombre d'aspects factuels dont chacun pourra juger de la pertinence sans jamais céder à un état d'esprit polémique.

### LE PROJET EOLIEN DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL

Lorsque l'on considère la répartition des éoliennes en Nouvelle Aquitaine, on peut s'interroger sur la notion d'équilibre territorial.

Comment, en effet, justifier que 90 % des éoliennes de la région se concentrent sur l'ex-Poitou-Charentes, les 10 % restants se trouvant en Limousin ? Faut-il s'étonner, dès lors, que des réactions de rejet puissent se manifester ici ou là sur les territoires ? Une partie de la région peut-elle supporter seule les nuisances générées par un développement massif et anarchique de l'éolien ?

La Nouvelle Aquitaine est probablement la région métropolitaine où il existe les plus grandes disparités de répartition de champs d'éoliennes : aucun champ d'éoliennes dans les départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques. Des élus locaux commencent d'ailleurs à s'émouvoir d'une telle iniquité territoriale. Ainsi, dans un article intitulé *« L'éolien : les limites d'une énergie renouvelable »*, D. Bussereau (Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime) écrivait : *« La Nouvelle Aquitaine connaît un développement éolien important, avec une concentration des implantations dans sa partie Nord. La Charente-Maritime représente à elle seule plus du tiers de la puissance installée dans la Région »*. F. Bonneau, président du Conseil départemental de Charente a constaté lui aussi que le Nord-Charente est en état de saturation et réclame un *« développement maîtrisé des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine »*. Dans un article de *La Charente Libre*, il fait le constat qu'en Nouvelle Aquitaine *« les*

*implantations se limitent aux départements de l'ex Poitou-Charentes* ». Ces réflexions d'élus locaux peuvent aussi s'étendre à d'autres territoires du Poitou-Charentes. Ainsi, Gisèle Jean, vice-présidente de la Communauté de communes du Montmorillonnais, constatait, qu'en matière d'éolien, *« les développeurs partent tous azimuts provoquant un sentiment général de rejet des habitants. On n'est plus dans le pour ou contre, mais dans le massacre global des paysages »* (*La Nouvelle République*. 27 avril 2017). Enfin, concernant les Deux-Sèvres, en avril 2019, M. Gilbert Favreau, président du Conseil départemental, a estimé lui aussi que son département était manifestement doté d'un trop grand nombre de parcs éoliens. Le Conseil régional lui-même a fait récemment le constat de l'inégalité de la répartition spatiale des parcs éoliens et préconisé un rééquilibrage infra-régional.

On pourrait évidemment ajouter de nombreuses autres prises de positions allant dans le même sens et émanant de responsables d'associations, d'élus locaux (maires, conseillers départementaux, sénateurs...), de citoyens... Celles-ci suffisent à traduire un profond sentiment de malaise face à une iniquité évidente dans le traitement des territoires. Par ailleurs, il est manifeste que les sociétés d'éoliennes ciblent les territoires en déclin démographique et marqués du sceau de la pauvreté : Montmorillonnais, Charente limousine, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély... Comment éviter que les populations de ces territoires en souffrance ne ressentent un sentiment de mépris lorsqu'elles se voient imposer des projets destructeurs de leur environnement et uniquement générateurs de nuisances ? *« On doit réagir face à des sociétés mercantiles qui n'ont d'appétit que pour la rentabilité et qui misent sur des zones pauvres et peu peuplées »* (F. Bonneau. *La Charente Libre*. 30 mars 2019).

Face à une telle situation, faut-il s'étonner dès lors que l'éolien apparaisse comme un élément de ce que l'on appelle la fracture territoriale ?

### **L'INSERTION DU PROJET DANS LE CADRE DEPARTEMENTAL**

Les remarques faites concernant l'inégale répartition des éoliennes à l'échelle régionale conservent toute leur pertinence dans le cadre départemental. En effet, 90 % des éoliennes du département sont regroupées en Aunis et Pays Vals de Saintonge. D. Bussereau, dans un article précédemment cité, fait le constat en parlant de ces territoires de *« secteurs voués au tourisme vert qui ont connu en 10 ans une poussée préoccupante d'éoliennes »*. L'expression de F. Bonneau, pour qui *« La Charente est devenue un pot de miel dans lequel les sociétés qui implantent des éoliennes viennent se servir »* est tout à fait applicable à l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély et au pays surgérien.

Si l'on en juge par l'ampleur des projets déposés, il est à craindre que la situation actuelle ne fasse que s'aggraver puisqu'il est manifeste que les champs d'éoliennes se développent en dehors de toute planification territoriale. A cet égard, la carte des projets éoliens existants et en projet en Charente-Maritime (*Connaissances des énergies*. D'après IGN BDTOPO, cellule SIG de la direction des infrastructures, source DREAL) constitue une illustration de l'absence de réflexion globale qui prévaut quant à leurs implantations.



Selon des sources différentes, nous disposerions, dans les Vals de Saintonge, aujourd'hui d'environ 51 éoliennes en opération auxquelles il faut ajouter 56 autres qui sont acceptées, 63 en instruction et 29 en projet. A terme, nous pourrions donc dénombrer environ 200 éoliennes dans les Pays Vals de Saintonge. A ces chiffres, il convient d'ajouter des projets qui fleurissent ici ou là et qui ne sont pas forcément comptabilisés dans ces statistiques. On fait état de projets à Seigné, Loiré-sur-Nie, Bresdon, Asnières-la-Giraud, La Jarrie-Audouin... La liste n'est pas exhaustive tant il règne souvent une certaine opacité concernant les potentiels parcs éoliens.

A cette situation, il ne faut pas omettre de prendre en compte la situation de l'éolien dans la région de Surgères qui forme un espace limitrophe des Vals de Saintonge. Là encore, les projets et les chantiers sont nombreux : Saint-Mard (4 éoliennes), Genouillé (3 éoliennes), Priaires (5 éoliennes), Ciré-d'Aunis, Ardillères, Saint-Pierre-la-Noue...

On comprend à l'énoncé de ce programme qu'il y ait un sentiment d'exaspération émanant de la population, d'autant qu'il s'agit d'un véritable arc éolien qui s'est constitué, partant du Nord de l'Aunis en passant par les Vals de Saintonge, le Sud Deux-Sèvres et le Nord-Charente (Ruffécois) pour finir dans le Sud de la Vienne (Montmorillonnais). Là encore, comment justifier qu'un espace géographique déterminé soit condamné à recevoir tant de champs éoliens lorsque d'autres territoires en sont totalement dépourvus ?

### **LE PROJET DANS SA DIMENSION LOCALE**

**Le parc éolien dans l'espace communal** : La commune de Puy-du-Lac, de superficie restreinte (1400 hectares) a la particularité de présenter un mode de peuplement diffus qui voit les 500 habitants répartis sur une vingtaine de hameaux et fermes isolées. Cela signifie par conséquent que les 8 éoliennes ou une partie de celles-ci exercent une nuisance visuelle maximale sur les différents villages. Nous pouvons constater d'ailleurs que si les distances réglementaires (éolienne/habitat) sont respectées (500 m), elles demeurent néanmoins dans la plupart des cas inférieures à 700 m : La Vacherie (< 600m), Puy-Chenin, La Motte, Les Hérards, Serres, Cresson (< 700m). Peut-être est-il alors utile de rappeler que dans un pays comme l'Allemagne, ainsi que dans de nombreux autres pays européens, cette distance minimale est de 1000 m.

En raison du paysage d'openfield qui prévaut sur la commune et de la platitude de l'horizon, on peut imaginer l'impact visuel de chacun des mâts. D'ailleurs, dans les remarques de synthèse abordées dans le volet paysager (*Echeveria. Vol. 4.3. Annexe 3. Volet paysager. Partie 4*), on peut lire : « Les respirations sont la plupart du temps faibles » ; « La saturation visuelle est atteinte dans presque tous les cas »... Si l'on prend les remarques formulées pour les différents hameaux retenus dans l'étude, la prégnance de l'impact visuel revient dans la quasi-totalité des cas : La Ragoterie (« Indice de densité supérieur au seuil d'alerte », « Risque de saturation visuelle ») ; L'Abattis (« indice de densité supérieur au seuil d'alerte », « Risque de saturation visuelle ») ; La Jarrie (« Indice de densité supérieur au seuil d'alerte », « Risque de saturation visuelle car aucun critère n'est satisfaisant »)... On peut d'ailleurs s'étonner que des hameaux comme La Vacherie, Cresson, La Grollière ne soient pas pris en compte dans cette étude, car un rapide regard sur une carte topographique permet de comprendre qu'ils

subissent eux-aussi des nuisances visuelles. Les mêmes remarques relatives à la saturation visuelle sont formulées pour des communes directement à proximité : Saint-Coutant, Saint-Crépin, Bords, Archingeay, Tonny-Boutonne... Cette dernière commune pourrait être entourée par plus de 30 éoliennes !

**Le parc de Puy-du-Lac dans le contexte éolien de proximité** : Il faut commencer par noter que l'étude ne mentionne pas le projet éolien de Genouillé (en cours d'instruction) qui n'est pourtant pas sans conséquence sur l'environnement local puisque cette commune est distante de moins de 10 km de Puy-du-Lac. L'impact visuel de cet éventuel parc serait d'autant plus important que les 3 éoliennes envisagées se situeraient à une altitude d'une quarantaine de mètres. La prise en compte de ce projet aurait, par conséquent, sensiblement modifié, en les aggravant, les données relatives aux « indices de densité », « espaces de respiration » et « saturations visuelles ». Cette omission est par conséquent très dommageable. On peut, de plus, constater que les parcs éoliens éloignés de Puy-du-Lac (plus de 10 km) sont déjà parfaitement perceptibles, par exemple, depuis la sortie Nord du bourg de la Jarrie (29 éoliennes visibles sans compter celles éventuellement de Puy-du-Lac et de Genouillé) : Les Nouillers, Mazeray, Bignay, Nachamps, Courant...

Dans un tel contexte, on peut également s'étonner de lire que « *la densité d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du projet apparaît assez faible* » (Echeveria. Vol. 4.3. Annexe 3.2. Partie 2. P. 274), que « *le nombre d'éoliennes reste assez faible par rapport à certains territoires* » (Echeveria. Vol. 4.3. Annexe 3. Volet paysager. Partie 4), que « *le futur parc de Puy-du-Lac s'insère sur un territoire modérément marqué par l'éolien* » (Echeveria. Vol. 4.1. p. 77). On peut tout de même dénombrer potentiellement dans les prochaines années 32 éoliennes dans un rayon de 10 km, 39 dans un rayon de 15 km, auxquelles il convient d'en ajouter 9 autres qui sont autorisées et une quinzaine en instruction.

Faut-il rappeler que l'on se situe dans la partie de la Charente-Maritime qui concentre la quasi-totalité des parcs éoliens et dans un territoire qui, à l'échelle régionale, compte la plus forte densité d'éoliennes. A défaut peut-être d'être volontairement tendancieuses, ces remarques apparaissent pour le moins approximatives voire carrément erronées. D'ailleurs bien d'autres affirmations peuvent susciter des interrogations : « *Les entrées et sorties de bourg ainsi que les axes de communication sont les plus impactés, mais la présence d'une végétation bocagère et de massifs boisés dans les champs et d'arbres d'alignement atténue la visibilité du projet* ». (Echeveria. Vol. 4.3. Annexe 3.1. Volet paysager. Partie 9). Hormis la vallée de la Boutonne qui est encore dotée d'un important linéaire de haies, le reste de la commune est totalement dépourvu de champs enclos. Cette remarque qui vaut pour Puy-du-Lac est également valable pour les communes environnantes : Saint-Crépin, Saint-Coutant, Tonny-Boutonne... On se demande aussi où se situent les arbres d'alignement qui atténueraient la visibilité du projet. Nous ne savons pas que les paysages agricoles d'Aunis étaient réputés pour leur maillage de haies et correspondaient à ce que l'on appelle en géographie rurale « un système bocager ». Enfin, dernier exemple d'affirmation qui mériterait une plus grande finesse d'analyse ; la liste n'étant pas exhaustive : « *Le futur parc éolien de Puy-du-Lac n'entretient que peu de dialogue visuel avec les autres parcs éoliens d'Archingeay et de Saint-Crépin* » ; l'intervisibilité avec les parcs éoliens existants étant

classée 1/5. Chacun peut néanmoins constater que ces deux parcs éoliens sont très présents visuellement sur la commune de Puy-du-Lac.

**Le parc éolien et l'environnement naturel** : Le choix de Puy-du-Lac n'apparaît pas forcément plus judicieux lorsque l'on prend en compte l'environnement naturel.

En effet, si l'on se situe dans l'aire d'étude rapprochée, on constate que deux sites Natura 2000 sont directement à proximité des parcs éoliens (moins de 1 km). Selon l'étude environnementale, leur niveau d'intérêt est classé 3 pour les chiroptères et 4 pour les oiseaux. Le commentaire p. 18 (*Echeveria. Vol. 4.3. Annexe 3.2. partie 1. p. 18*) indique « **un intérêt chiroptérologique fort en termes d'habitat de chasse et du fait de la proximité de gîtes d'hibernation et de reproduction** ». Toujours dans l'aire d'étude rapprochée, on distingue également deux territoires classés ZNIEFF (type 1 et 2) : niveau d'intérêt 4 pour les oiseaux et 3 pour les chiroptères. A cela s'ajoute une ZICO à moins de 500 m de la ZIP dont le niveau d'intérêt est classé 4 (identifiant ZICO 118).

Il convient également de noter que le seul massif boisé de la commune (Bois Brandet) se trouve encerclé par 3 éoliennes (E1, E2, E3) à moins de 200 m. L'étude d'impact (p. 26), elle-même, mentionne que « **l'activité des chiroptères apparaît liée aux éléments boisés et à leurs lisières. Ainsi, le boisement situé au Sud de la zone d'implantation potentielle concentre l'essentiel de l'activité. [...] L'essentiel des enjeux gîtes et activité apparaissent intimement liés au boisement Sud de la zone d'implantation potentielle et à ses lisières** » (*Echeveria. Vol. 4.1. p. 26. Etude d'impact*).

A la vue de cette situation, peut-être convient-il de rappeler certaines conclusions de la LPO lors d'études de suivis de mortalité réalisées en France de 1997 à 2015. Par exemple, dans une publication de juin 2017 (*Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune*), la LPO a fait le constat suivant : « **L'implantation des éoliennes dans ou à proximité des ZPS (NATURA 2000) génère la plus grande mortalité. La mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1 000 m des zones de protection spéciale et elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces patrimoniales** ». Dans une étude encore plus récente (Septembre 2019) intitulée « Eoliennes et biodiversité », la LPO attire l'attention sur le fait que « **plusieurs espèces sensibles à l'éolien, notamment la pipistrelle commune et les noctules que l'on retrouve en nombre dans les suivis de mortalité, ont des effectifs en diminution du fait de nombreuses pressions anthropiques qui pèsent déjà sur leurs populations** ».

Concernant les chiroptères, une association s'investit déjà beaucoup, depuis plusieurs années, dans la commune pour leur préservation en visant à sensibiliser un large public : par exemple, organisation de la nuit de la chauve-souris (4<sup>ème</sup> édition en 2020). La commune de Puy-du-lac est d'ailleurs la première à avoir obtenu le conventionnement « Refuge chauve-souris ». On imagine mal qu'un tel travail puisse être remis en cause par la présence de 8 éoliennes sur un territoire dans lequel on dénombre une vingtaine d'espèces de chiroptères.

A la situation des chiroptères, il convient d'ajouter la présence sur la commune d'oedicnèmes criards à proximité directe de deux éoliennes. L'étude fait état, durant la phase de chantier

d'un « *risque fort en période de reproduction pour l'oedicornème criard dérangement et destructions d'individus ou de nids* » (Echeveria. Vol. 4.1. Etude d'impact. p. 83). Vu le lieu l'implantation des éoliennes, on peut légitimement penser que les risques mis en avant concerneront aussi la phase d'exploitation. Comment peut-on négliger de prendre en compte la situation préoccupante des populations d'oedicornèmes criards ainsi que la raréfaction de leurs territoires au point d'implanter des éoliennes dans un des rares endroits de Charente-Maritime où cette espèce particulièrement menacée est encore présente ?

L'étude de l'impact environnemental ne peut également faire abstraction de la place occupée par la vallée de la Boutonne sur la commune puisqu'il s'agit d'un espace protégé (ZNIEFF) connu pour sa qualité paysagère et qui était jusque-là préservé de tout élément susceptible d'entraîner une pollution visuelle : absence de sites industriels, espaces faiblement urbanisés.... Or, ces dernières années, la vallée de la Boutonne a vu se multiplier les projets éoliens sur des communes parcourues par la rivière : Archingeay, Torxé, Puy-du-Lac... Cette prolifération ne peut que remettre en cause la volonté d'y développer un tourisme vert respectueux d'un milieu dont les élus veulent faire un atout touristique.

#### QUELQUES REMARQUES METHODOLOGIQUES CONCERNANT LE DOCUMENT.

On ne peut d'abord qu'être frappé par la longueur de l'étude (plus de 1400 pages pour chacun des parcs) qui rend sa lecture difficile et qui interdit au lecteur la possibilité de mener un examen exhaustif. La multiplicité même des documents aboutit à de nombreuses redondances qui rendent la lecture encore plus indigeste même en faisant abstraction du style si souvent abscons de l'étude. Dans de telles conditions, comment espérer que la population puisse s'approprier véritablement les différents éléments du dossier. Tout en conservant les études techniques, probablement indispensables dans le cadre d'une telle procédure, une synthèse d'une vingtaine de pages résumant les principaux enjeux (environnementaux, économiques, territoriaux...) aurait été bienvenue afin de permettre au plus grand nombre de se forger une opinion.

Il ne faut également pas perdre de vue que l'accumulation de pages n'est pas une garantie de sérieux ni d'objectivité. N'oublions pas que la science est vaine lorsqu'elle n'est pas motivée par la recherche de la vérité. De même, la démarche scientifique ne peut reposer sur des présupposés ou se soumettre, au gré des intérêts, à des conclusions préétablies. Elle ne peut ni ne doit occulter les points de vue divergents. En l'occurrence, la présente étude n'est exempte ni d'omissions, ni d'approximations, ni de généralisations abusives. Afin d'illustrer notre propos, on peut ainsi s'attarder sur deux ou trois insuffisances.

Pour démontrer que l'opinion publique française est favorable à l'éolien, on ne peut, par exemple, se satisfaire de deux sondages réalisés par le CSA et l'IFOP en 2015 et 2016 (Echeveria. Vol. 4.2. Etude d'impact. Partie 3). Ces deux sondages semblent avoir été, en effet, réalisés à la demande de « France énergie éolienne » dont on sait, selon la notice wikipédia qu'il s'agit « *d'une association loi de 1901 de promotion, de représentation et de défense de l'énergie éolienne en France* ». Le site internet de l'association nous indique qu'elle « *rassemble plus de 300 membres, professionnels de la filière éolienne en France* ».

*qui ont construit plus de 90 % des turbines installées sur le territoire français* ». Dans un souci d'impartialité et de crédibilité, il aurait été préférable que le commanditaire des sondages n'appartienne pas au lobby de l'éolien. Il est, par ailleurs, évident que les situations sont extrêmement diverses selon les régions et la multiplication des collectifs anti-éoliens ainsi que les élus sans cesse plus nombreux à être hostiles aux différents projets tendent plutôt à infirmer les résultats des sondages. Une étude d'opinion sérieuse ne peut, de plus, reposer sur un simple panel ne formant qu'une communauté virtuelle dont les conclusions paraissent parfois bien éloignées de celles du pays réel. Enfin, nous ne devons pas omettre de signaler que dans les communes concernées par des projets éoliens, on assiste presque systématiquement à une rapide dégradation des relations interpersonnelles au point de faire naître un climat délétère parmi la population : cf l'exemple de la commune de Vervant pour se limiter à un exemple récent. Parler de consensus autour de l'éolien serait un abus de langage.

Si l'on cherche à appréhender l'état de l'opinion à l'échelle communale, l'étude est encore plus lacunaire. Dans un paragraphe intitulé « 2.3 Un site favorable » et au terme d'une énumération en 5 points, il est dit que « *les contraintes qui ont permis de sélectionner cette zone d'implantation* » sont « [...] *surtout la volonté de la communauté de communes des Vals de Saintonge et les élus de Puy-du-Lac d'accueillir un parc éolien* ». Cette affirmation mériterait d'être profondément nuancée car à vouloir se montrer trop péremptoire, on finit par donner une information approximative et donc pour le moins partiellement erronée. Faut-il rappeler que, sauf erreur de ma part, le conseil municipal de Puy-du-Lac n'a jamais eu à se prononcer de manière explicite sur l'opportunité de la construction d'un parc éolien mais sur « une étude de faisabilité qui n'engage à rien » pour reprendre l'expression chère aux promoteurs de l'éolien (2016). Par ailleurs, une analyse plus fine de la situation, tenant compte du positionnement individuel de chacun des conseillers, aurait fait apparaître que le précédent conseil municipal était en réalité très divisé sur le sujet. En effet, c'est ce même conseil qui a rejeté, à bulletin secret, l'utilisation des voies communales par le promoteur (décembre 2017). Dans un souci de précision, il nous faut ajouter que les dernières élections municipales (postérieures à la date de réalisation de l'étude) ont vu le succès d'une liste unanimement opposée au projet. On ne peut également occulter qu'une pétition condamnant le projet a recueilli un large assentiment de la population (70%).

L'impression qui se dégage est donc qu'il n'y a pas eu réellement volonté de la part des auteurs de l'étude de percevoir le plus exactement possible les sentiments de l'opinion. On peine à imaginer qu'un document de plus de 2000 pages ne cherche à appréhender l'état d'esprit de la population locale. La seule reprise de statistiques de l'INSEE (taux de chômage, espérance de vie, dynamisme démographique...) ne peut en aucun cas se substituer à un réel travail au plus près de la population. Autant, je n'entends pas porter de jugement sur les données techniques contenues dans le dossier (mon expertise dans ce domaine étant limitée), autant l'indigence du contenu concernant la réflexion sur les sentiments des Puy-laquois interpelle. Comment mener une étude d'impact sans jamais chercher à prendre en compte les habitants qui vivent sur le territoire concerné ? Tout travail de recherche sérieux requiert une démarche rigoureuse et une approche la plus exhaustive possible en opérant notamment un croisement de différentes sources. A un moment donné, dans un souci d'exactitude et de

recherche de la vérité, on ne peut faire l'économie de vraies investigations et d'un contact avec la population locale. Comment dès lors interpréter la faiblesse du dossier sur cet aspect ? Recherche de la facilité ? Paresse intellectuelle ? Ou, plus grave d'un point de vue déontologique et scientifique, crainte de ne pas parvenir à la conclusion attendue ?

Afin de ne pas laisser croire à un sentiment unanime en faveur de l'éolien, il convient encore d'indiquer que les conseils municipaux les plus proches du projet ont émis des avis défavorables : Tonnay-Boutonne, Champdolent, Bords, Saint-Coutant... Enfin, pour illustrer encore le fait que le développement de l'éolien est loin de faire consensus, il faut savoir que la communauté Aunis Sud (pays surgérien), elle même très concernée par de multiples projets, a réclamé, en 2020, un moratoire à l'instar du Président du Conseil départemental.

Parmi les affirmations et jugements superficiels que l'on peut noter et déplorer, on peut signaler le fait que, par exemple, le spectacle « Le quart d'écu raconte Puy-du-Lac » ne fasse l'objet que d'une allusion de 2 lignes (*Echeveria. Vol. 4.2. étude d'impact. Partie 2. p. 140*) à la rubrique tourisme : « *présence d'un centre équestre au Quart d'écu avec de nombreux spectacles autour du thème de la ruralité* ». Il s'agit tout de même d'un spectacle labellisé « Sites en scène » existant depuis 14 ans et qui rassemble tous les ans environ 6 000 spectateurs. A aucun moment il n'est envisagé de s'interroger sur les nuisances que la proximité des éoliennes (E1 et E2 particulièrement) entraînerait. Un spectacle nocturne ne peut qu'être profondément impacté par la pollution visuelle que génèrent deux éoliennes situées à environ 500 m du lieu du spectacle. Par ailleurs, un spectacle sur le thème de la France rurale traditionnelle dont le décor est constitué par l'écrin de verdure formé par la vallée de la Boutonne est-il compatible avec un parc de 8 éoliennes ?

Enfin, et pour ne se limiter qu'à trois exemples montrant les insuffisances de l'étude, on peut signaler, parmi les « *contraintes qui ont permis de sélectionner cette zone d'implantation* » [...] « *l'absence d'urbanisation de la zone d'implantation du projet* » (*Echeveria. Vol. 4.2. Etude d'impact. Partie 2. p.167*). Outre le fait que l'on a rarement vu des projets éoliens s'implanter dans des zones urbaines pour les dispositions législatives que l'on sait, une telle affirmation induit que le projet surgirait au milieu d'un espace dépourvu de population. Or, au contraire, la dissémination de la population (près de 500 habitants sur 1400 hectares) en une vingtaine de hameaux ne fait, par exemple, qu'aggraver les nuisances des 8 éoliennes, particulièrement la saturation visuelle.

Bien d'autres affirmations pourraient faire l'objet d'une analyse qui nuancerait ou infirmerait carrément le propos : « *La couverture végétale créée par les nombreux bosquets qui parsèment le paysage filtre les vues en direction des futures éoliennes* » (*Echeveria. Vol. 4.1. Etude d'impact. p. 89*) ; « *Les éoliennes ne sont ni un facteur incitatif ni un facteur répulsif sur le tourisme* » (*Echeveria. Vol. 4.1. étude d'impact. p. 86*) ; « *Les Français ont une image positive de l'éolien avec l'éveil des consciences sur la question du changement climatique* » (*Echeveria. Vol. 4.1. Etude d'impact. p. 66*) ; « *Le futur parc de Puy-du-Lac s'insère sur un territoire modérément marqué par l'éolien* » (*Echeveria. Vol. 4.1. Etude d'impact. p. 77*).

Sans présumer des intentions des auteurs de l'étude et en se gardant de tout *a priori*, on ne peut, toutefois, que regretter ces jugements qui visent toujours à édulcorer l'impact des parcs éoliens, particulièrement sur la population résidente : nuisances durant la période de travaux, modification profonde du cadre de vie liée à un changement brutal du paysage avec un effet de saturation de plus en plus prégnant, conséquences sur la valeur des biens immobiliers, mitage du paysage agricole, fragmentation du territoire de chasse etc. Dans le même esprit, il faut également mentionner la piètre qualité de certaines photographies ayant pour point commun d'estomper systématiquement l'impact visuel des éoliennes.

Une commune rurale ne peut se résigner à n'être qu'une ZIP d'où surgirait, *ex nihilo* un parc éolien faisant abstraction des populations qui y vivent. N'oublions pas que c'est d'abord et avant tout un territoire de vie qui s'inscrit dans une longue histoire avec ses traditions et qui entend rester maître de son destin.

Parvenu au terme de cette réflexion, la raison me conduit donc, M. le commissaire enquêteur à émettre un avis défavorable concernant les projets de parcs éoliens (Sud et Nord) de Puy-du-Lac.

## Observation n°469 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:29

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



## AVIS SUR LE PROJET EOLIEN NORD ET SUD A PUY-DU-LAC

*(Rapport d'un habitant de Puy-du-Lac)*

### **1°) Quel est l'intérêt d'un projet éolien sur Puy-du-Lac ?**

Mes observations porteront en premier lieu sur la commune, mais aussi sur des considérations générales concernant l'éolien et largement diffusées par la presse ou les médias.

Situation géographique : Est-il concevable d'envisager l'implantation de deux parcs éoliens sur une superficie de 1400 hectares ? On a du mal à comprendre qu'une telle idée ait pu germer dans l'esprit des promoteurs. Planter 8 éoliennes (11 lors d'un premier projet) constitue une vision irresponsable de la situation géographique de la commune. Outre sa petite superficie, il n'est pas pris en compte la platitude de son relief : point culminant se situant à 27 m. De plus, 21 hameaux disséminés sur sa surface font que pas un habitant de Puy-du-Lac pourra se prévaloir de ne pas être concerné par la vue sur ces éoliennes. Qu'il aille au travail, qu'il soit chez lui ou dans son jardin ou bien encore qu'il se promène, sa vue ne pourra échapper à la vision de 3 ou 4 éoliennes. Une telle densité constitue probablement un record au niveau départemental voire national. Ces projets, contrairement à tout ce que l'on peut entendre ou lire de la part des promoteurs de l'éolien prouvent qu'il s'agit d'une fausse écologie dont le but final est de faire un rendement financier à court terme au détriment des habitants. Et quel impact sur l'environnement ?

### **2°) Prolifération de l'éolien autour de la commune et dans le département :**

Sont déjà visibles de tous les lieux de la commune les 6 éoliennes de Saint-Crépin, les 4 d'Archingeay, les 6 des Nouillers. Lorsqu'on se promène sur la route partant de Puy Chenin et menant au bois Brandet, l'horizon lointain est pollué par la vue de 17 éoliennes disséminées sur plusieurs communes. Sur la région de l'ex-Poitou-Charentes, on apprend récemment que 90 % de l'éolien y est implanté. Sur la partie des Vals de Saintonge, 51 éoliennes sont en service, 56 projets sont acceptés et 63 dossiers sont en instruction. On est en présence d'une saturation maximum qui n'a aucune justification sinon de favoriser l'émergence de promoteurs peu scrupuleux ayant des conséquences sur les personnes et l'environnement.

### **3°) Impact sur l'environnement, la population, les animaux, le foncier :**

La commune comporte plusieurs centaines d'hectares de terres à vocation céréalière ainsi que de nombreuses prairies herbagères irriguées par des canaux. Dans celles-ci des troupeaux de bovins y trouvent leur nourriture. Un bois de plusieurs hectares (Bois Brandet) constitue un refuge pour une faune animale très diverse. On ne comprend donc pas que l'on puisse planter 4 éoliennes à cet endroit en lisière du bois. Autour du bois, une vingtaine d'espèces de chauves-souris y trouvent refuge. Des études sérieuses font apparaître que 250 000 à 300 000 de ces animaux sont victimes des éoliennes soit par contact avec les pales, soit par le souffle de celles-ci

qui affecte le métabolisme très sensible de ces volatiles. Or, le dossier ne semble pas prendre la mesure exacte du phénomène. Il est constaté également en matière de chasse l'incidence de l'ombre des pales, par exemple, sur les lièvres qui ont tendance à s'éloigner de ces zones.

Sur le plan de la santé humaine, plusieurs études d'organismes indépendants font apparaître que les habitants peuvent être soumis à de graves problèmes de santé. Certes tous les habitants ne subissent pas les effets de l'éolien mais il n'en demeure pas moins que de multiples témoignages ont permis de constater des nuisances de nature variée : bruit lancinant des pales selon l'orientation des vents, effet stroboscopique en fonction de l'orientation du soleil...

Il faut également tenir compte des nuisances générées par l'installation des éoliennes. Pour une éolienne de dimension moyenne, une étude du génie civil estime qu'il faut compter 50 toupies de béton (fondation, coffrage...) auxquelles il convient d'ajouter une noria de camions-bennes afin de tracer les différents chemins d'accès (15 camions-bennes pour 100 m de piste à créer ou à améliorer)... Dans le cas de Puy-du-Lac, ces estimations sont en dessous de la réalité. Mathématiquement, plus la longueur de l'éolienne grandit (150 m), plus le volume du socle de béton augmente. De ce fait, de 1500 m<sup>3</sup> de béton nécessaires au tout début, on en arrive à 2500 m<sup>3</sup> par éolienne.

Tous ces travaux ne sont pas anodins pour l'environnement et pour la nature qui est directement impactée. Ces différentes données, multipliées par 8, constituent un désastre pour une petite commune. Songeons aux riverains qui auront à subir durant des mois le bruit des engins de toutes sortes et la noria de véhicules. Le réseau routier de la commune, déjà très fragile, n'est pas en mesure de supporter de telles fréquences de passages. Certes, les promoteurs s'engagent à la remise en état des voies et des terrains concernés mais la dégradation environnementale et l'importance des nuisances occasionnées sur la durée des travaux ne justifient pas ces projets. Ce sont également des milliers de tonnes de béton qui resteront à jamais dans le sol. On n'imagine pas que les propriétaires d'éoliennes disposent de moyens financiers suffisants pour supporter le coût d'une remise en état du site après exploitation.

Malgré le fait que les promoteurs de l'éolien minimisent l'impact des infrasons et autres maux concernant la santé humaine, on constate néanmoins une abondance de témoignages (reportages télévisés, revues) visant à alerter sur les risques sanitaires liés à la proximité de parcs éoliens. Il conviendrait aussi d'attirer l'attention sur l'impact de tels chantiers sur la biodiversité, particulièrement à proximité de milieux sensibles : bois, marais, prairies naturelles.

**4°) Inobservation de la démocratie locale** : Actuellement il ne se passe pas une journée sans que les médias nous parlent du respect des actes démocratiques prônés par les responsables nationaux, régionaux, départementaux et locaux. Or, présentement dans cette commune, 70 % des habitants se sont prononcés contre ce

projet. Cette prise de position réalisée de la façon la plus régulière qui soit n'a pas été prise en compte. Ceci confirme que cette prétendue démocratie participative est à géométrie variable en fonction des intérêts des promoteurs de l'éolien et de la volonté gouvernementale d'aller dans ce sens. Il importe donc de respecter en premier lieu le choix des habitants de la commune et de mettre fin à cette implantation d'éoliennes.

**5°) Lecture des dossiers transmis à la connaissance des habitants** : Il s'avère que la lecture de ces dossiers est particulièrement abstraite pour le commun des citoyens. La dialectique administrative règne en maître. Les données mathématiques, les graphiques et autres schémas sont difficilement compréhensibles pour tout un chacun. Il résulte de ce fait que peu d'habitants se mettent à la lecture de ces dossiers à moins d'avoir des connaissances appropriées dans le domaine de l'éolien. De plus, on peut également constater que les cabinets consultés par les sociétés d'éoliennes se montrent le plus souvent d'une grande mansuétude sur les multiples impacts négatifs de l'éolien. Leurs conclusions sont ainsi fréquemment en contradiction avec la réalité des faits constatés par les habitants et par les organismes indépendants lors de l'implantation de parcs éoliens.

**6°) Le très mauvais bilan carbone de l'éolien** : Il me semble que le bilan carbone est occulté dans le processus de l'installation des éoliennes. Les émissions de gaz à effet de serre sont indirectement générées par les éoliennes dans le cadre de leur fabrication et de leur activité. Dans toutes les étapes, les éoliennes génèrent des émissions de CO<sub>2</sub> : extraction des matières premières (notamment de terres rares), fabrication des différents éléments constitutifs de l'éolienne, transport par porte-conteneurs depuis la Chine ou autres Etats lointains, transfert par voie routière sur le site d'exploitation.... Alors que sans cesse on nous parle de réduire les gaz à effets de serre et de CO<sub>2</sub>, l'éolien en est une contradiction. Des organismes indépendants ont mis en évidence l'importance des émissions de gaz à effet de serre produits durant le cycle de vie d'une éolienne : ex. 5130 tonnes équivalents CO<sub>2</sub> pour une éolienne de 3 Mégawatts. Ainsi, les éoliennes, de part leur fabrication, leur conception et leur installation ne peuvent être considérées comme un exemple d'énergie verte.

**7°) Impact sur le tourisme** : Au niveau national, le département de la Charente-Maritime se place au 2<sup>ème</sup> rang des destinations estivales. En raison des retombées financières qu'une telle situation génère, on conçoit difficilement que l'on soit arrivé à une telle prolifération d'éoliennes. Pour mémoire, il y a une cinquantaine d'éoliennes en services, autant de projets en cours sans compter les parcs éoliens qui sont en instruction. A contrario aucune implantation en Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Landes, Lot-et-Garonne. C'est à dire que si tous ces projets aboutissaient, le département ne serait qu'une forêt d'éoliennes livrées à la vue de tous ses habitants et de ceux qui y passent. Dès que l'on circule en direction de Saint Jean d'Angély ou de Surgères, le champ visuel du conducteur est accaparée par la vue de dizaines d'éoliennes qui saccagent de très beaux horizons. Louer une maison ou un gîte en

campagne revient pour les occupants à avoir en permanence des éoliennes qui détruisent les sites qu'ils occupent. Il est grand temps de mettre fin à une telle prolifération dans un département déjà fortement impacté. De plus, sur le plan communal, il doit être pris en compte la cinéscénie de Quart-d'écu qui bénéficie du label « Sites en scène ». Outre les 6000 spectateurs sur 4 jours, il est servi de 300 à 400 repas avant le spectacle. Par ailleurs, un château totalement rénové avec un parc de verdure remarquable est également concerné par la vue très rapprochée de 3 éoliennes.

Dévalorisation du patrimoine des particuliers : Selon de nombreux notaires, une habitation située entre 600 et 800 m d'une éolienne perd 30 % et parfois plus de sa valeur (dévaluation confirmée également par la plupart des agents immobiliers). Si un candidat potentiel à l'achat d'une maison se trouvant dans ce cas se désiste, il est à craindre que le bien immobilier ne trouve d'acquéreur sur le long terme.

#### **8) Actions en défaveur de l'éolien – Décision administrative de même nature :**

Le président du département et 165 associations contre les projets éoliens ont saisi le Tribunal administratif de Bordeaux, pour un moratoire sur la prolifération de l'éolien sur le département. On est dans l'attente de la décision du tribunal.

Dans une lettre ouverte au président de la République en date du 24-06-2020, M. Stéphane Bern demande également à revoir l'implantation massive des éoliennes sur le territoire.

Non-application de la Convention d'Aarhus : La démocratie environnementale a été fixée et prévue à l'échelle internationale par 39 pays dans le cadre de la Convention d'Aarhus au Danemark et signée le 25 juin 1998. Cette Convention est fondamentale dans le domaine écologique dans la mesure où elle met en place les conditions d'une véritable démocratie participative lorsqu'une décision politique a une incidence sur le cadre de vie des citoyens. C'est le rôle de l'enquête administrative qui dans l'intérêt général doit se dérouler avec équité, loyauté, intégrité, dignité et impartialité. L'un des objectifs de la Convention d'Aarhus est la prise en compte de la volonté populaire et le cas échéant la possibilité pour les citoyens d'agir en justice afin de faire échec à un projet aux effets pervers sur l'environnement et le cadre de vie. Pourquoi cette Convention n'est-elle pas appliquée ? Malheureusement dans le domaine éolien en France, cette construction juridique, traduction de la Convention d'Aarhus qui s'impose au gouvernements, aux préfets et aux fonctionnaires est largement remise en cause d'une façon quasi systématique.

Décision du tribunal administratif de Rennes : Suite à l'implantation envisagée de 8 éoliennes sur la commune de Ploërmel, le tribunal a décidé d'annuler le projet. Motif : 16 espèces recensées de chauve-souris seraient menacées par les pales et entraîneraient une forte mortalité. Le tribunal pour justifier sa décision a fait application de l'article L. 511 alinéa 1 du Code de l'environnement. Cette décision n'est pas restée sans effet. Le dimanche 23-08-2020, le journal de 13 heures de France 2 a projeté un documentaire de plusieurs minutes montrant par des images

de synthèse la percussion des pales sur ces animaux ainsi que l'effet du souffle de ces engins sur le métabolisme très sensible de ces animaux. Pour mémoire, on recense une vingtaine d'espèces de chiroptères autour du bois Brandet.

**CONCLUSION :** L'implantation de ces deux parcs éoliens est une totale aberration. De plus, on constate que la société Solvéo a pour la première fois créé 2 parcs confiées à 2 filiales distinctes pour la raison suivante que Solvéo mise sur le fait que si un site est retoqué, le second verra son implantation acceptée. La superficie dérisoire de la commune associée à une grande dispersion de l'habitat ne peut supporter la présence de ces deux parcs. Le parc Sud avec le bois Brandet entouré de 4 éoliennes est une atteinte à la biodiversité qui l'entoure. J'ai du mal à comprendre sur quels critères on peut justifier une telle implantation. Le parc Nord ne présente pas de meilleures conditions d'implantation. En raison de la platitude du relief, l'impact visuel des différentes éoliennes et les nuisances qui en découlent ne sont que plus importants pour l'ensemble des riverains. Je n'ai pas abordé les problèmes sanitaires sur les animaux. Ils existent. De nombreuses études internationales, par des cabinets indépendants prouvent les méfaits sur les habitants et les animaux. Les promoteurs minimisent les maux liés à l'essor de l'éolien pour justifier leur raison d'exister.

Il est souhaitable que la décision qui interviendra se fasse dans la plus grande objectivité et prenne en compte l'ampleur du mécontentement qui se dégage. Doit être aussi pris en considération les nuisances de ces deux parcs pour les communes limitrophes. On ne peut imposer un projet sans l'assentiment de la population locale.

## Observation n°470 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:30  
Par PILET Bernadette

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Nad et Sud

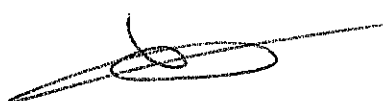
PILET BERNADETTE  
1 L 'AUBREE  
17380 PUY DU LAC

A L'ATTENTION de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
M jean-pierre BORDRON  
MAIRIE DE PUY DU LAC  
LA JARRIE  
17380 PUY DU LAC

JE SUIS POUR LES EOLIENNES ET VOICI MA MOTIVATION.

Tout le monde veut de l'électricité moi également . je ne suis pas capable de m'en passer .  
La majorité des gens sont pour mais chez les autres Faut . il se poser la question pourquoi toujours chez les autres ?  
Pourquoi prendre pour cibles le chateau de la grève ou la chapelle de cimetière . ceux -ci ne sont pas classés  
Les oiseaux et chauves souris sont suffisamment intelligents par leurs instincts pour ne pas se faire prendre dans les pales de ses grosses machines .  
Qui nous donnera de l'électricité demain ? quel projet les écologistes nous réservent 'ils .? aucun d'eux ne nous donnent des idées . celles -ci ne sont elles pas appeler à progresser comme tous ce qui a été inventés depuis que le monde existe .

La famille PILET ne possède aucune éolienne sur ces terres et aucun projet n'y est prévu .  
La manne financière prévue n'était destinée qu' à la commune

Le 5 octobre à Puy du Lac  


## Observation n°471 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:30  
Par COLLARD Jolan

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



Jolan COLLARD  
4 Puy Chenin  
17380 PUY DU LAC

Puy du lac, le 2 octobre 2020

Pour Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur

Je m'appelle Jolan, j'habite avec mes parents à Puy du lac.

Je suis étudiant en première année à la faculté des sciences et technologies de la Rochelle. Mes parents m'ont sensibilisé très jeune à respecter et à aimer la nature ainsi que la biodiversité. Je ne pouvais leur faire plus beau compliment que de choisir cette voie !

J'aime bien me balader en vélo sur les routes de la commune comme de nombreux jeunes. Et je peux pas concevoir que bientôt, il y aura des grandes turbines industrielles de 150 mètres, proches de ma maison, proche des marais. Au delà de l'impact sur la faune, le paysage va être totalement déstructuré. Ce ne sera plus la campagne de mon enfance, l'endroit de nature que j'aime regarder ou j'aime me promener.

Je ne veux pas vivre au milieu de parcs éoliens et subir ses effets néfastes. Je vois déjà les éoliennes d'Archingeay du fond de mon jardin. Je les vois autour du village... Ca suffit maintenant !

Je suis **COMPLETEMENT DEFAVORABLE**

à un projet de parc éolien Nord et à un projet de parc éolien Sud

Jolan COLLARD

P.S : Je trouvais que l'administratif était compliqué mais avec cette double enquête publique, je trouve cela absurde et terriblement compliqué... Je suis heureux d'avoir choisi une filière scientifique et de ne pas travailler dans l'administration !

## Observation n°472 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:31  
Par Mme CARTIER et M. GUITON

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Nord et Sud

2 projets Nord et Sud  
de Fuy Du Lac

Reference le film sur la commune  
aspect rural environnement  
naturel et preserve'

Conseiller le commissaire enquêteur  
quel dommage de gacher notre commune qui était  
si agréable à vivre et conviviale, qui actuellement  
devient désastreuse par ces projets éoliens et éolies.  
il y a 30 ans sans que les habitants soient avertis  
par la mairie chose surprenante.  
ce sont nos terrains d'autrefois qui possédaient des  
fruits dérivés par le remembrement. ce n'étaient  
plus que quelques variétés d'oseaux, c'était la vraie campagne  
ou nos unions. Heureux; possible et sans ombre  
notre commune est dérivée, et détournée par ce projet.  
moi je suis propriétaire d'un moulin à vent de  
plusieurs siècles qui n'a plus de bois. reste toujours  
le tan qui sert de point de repère aux ronds-mouins  
il faut penser à notre patrimoine enrichissant par les  
communes avoisinantes. A nous compte de la valeur  
que nous possédons.  
les agents immobiliers locaux notent déjà une  
baisse des prix de vente des Biens à Fuy Du Lac  
et ses alentours. et certaines ventes escomptées quand  
la nouvelle est tombée  
de nombreuses études démontrent une baisse notable  
de moins 30% sur la production nationale

l'impact sonore, peut être dangereux pour l'Homme  
nombreux effets secondaires, indésirables nausées  
trouble du sommeil, maux de tête etc.

Distance des éoliennes trop près des Habitations  
nous sommes sur un site entaillé d'une  
cinquanteaine, il faut mettre fin à ces machines  
à vent qui dénaturent notre nature  
impact sur la Biodiversité oiseaux & chauves souris  
espèce protégée et sans oublier nos cabilles  
au bos du Brondet. atteinte au patrimoine  
Historique

cordialement

en conséquence je vous demande  
d'omettre un avis défavorable

Claude Cartra  
Monsieur Yuiton

## Observation n°473 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:31  
Par GIMONNEAU Mariam

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Mr GIMONNEAU Mariam  
02 Les Loges  
17380 Puy du Lac

le 05/10/2020

A l'attention de Mr Jean-Pierre BORDRON,  
Commissaire-enquêteur

Objet : CONTRE les parcs éoliens Puy-laquois nord et sud

Mr le Commissaire-enquêteur,

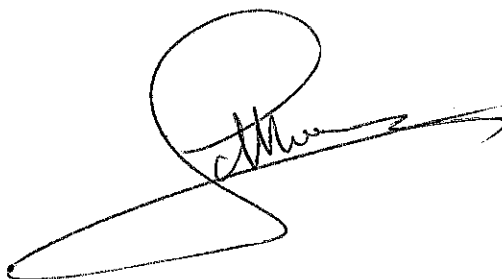
Je souhaite faire part de mon opposition aux deux parcs éoliens prévus sur la commune de Puy du lac.

Le parc Nord concerne l'implantation de trois éoliennes toutes situées à moins de 650 mètres du hameau « Les Loges » où nous résidons. De par leur position sur les points haut, elles seront une gêne visuelle importante puisque visible et audible sur 360°. Ceci entraînera une dévaluation irréversible du marché immobilier et il est peu probable que les habitants en soient dédommagés à la juste valeur. Ces deux parcs confondus impacteront pas moins de 20 hameaux dont la vie des habitants sera significativement dégradée notamment financièrement.

Il est important de signaler que ces deux parcs éoliens seront implantés à proximité des zones naturelles protégés telles que les zones Natura 2000, ZNIEFF et ZICO. Comment une approche qui se veut écologique (on peut parler également du recyclage des éolienne...) peut-elle venir s'implanter autour de zones protégées. Ces zones dites « tampon » abritent de nombreuses espèces qui diffusent hors de ces zones et repeuple les zones voisines. Ces éoliennes ne doivent donc pas être implantés sur ces sites, sans parler de l'impact connu sur les oiseaux et chauve-souris.

Pour finir, il est inadmissible, dans un pays comme la France, que ces deux projets avec des impacts d'une telles ampleur sur la vie des citoyens, l'environnement et l'économie n'aient fait l'objet d'aucune concertation et consultation publique !! Comment peut-on comprendre que ce projet ait pu suivre son cours alors que le conseil municipal a voté contree en mars 2017??

Veillez Mr le commissaire enquêteur de dire NON à ces deux projets, et recevoir mes salutations respectueuses.



## Observation n°474 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:33  
Par GIMONNEAU Mathis

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Mr GIMONNEAU Mathis (6 ans)  
02 Les Loges  
17380 Puy du Lac

le 05/10/2020

A l'attention de Mr Jean-Pierre BORDRON,  
Commissaire-enquêteur

Objet : CONTRE le parcs éoliens Puy-laquois nord et sud

Mr le Commissaire-enquêteur,

Je vous écris pour dire que je suis contre la construction des éoliennes autour de ma maison située au lieu-dit « les loges ». Les éoliennes ne sont pas belles et font beaucoup de bruit. Quand je suis allé voir celles de Saint-Crépin avec ma sœur, on a vu un oiseau mort. Je ne veux pas que des animaux soient tués ou dérangés. Il y a déjà beaucoup d'éolienne autour de la maison. Pourquoi on ne nous demande pas si on est d'accord avant de venir mettre les éoliennes à côté de la maison ? Elles peuvent être mise ailleurs, en mer par exemple. Il y a aussi des alternatives comme les hydroliennes, la géothermie... D'autres solutions sont possibles !

Veuillez Mr le commissaire enquêteur de dire NON à ces deux projets, et recevoir mes salutations respectueuses.

Mathis



## Observation n°475

Déposée le 13 Octobre 2020 à 22:33

Par MALINAUD Jean

8 c rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE D'AMILLY

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous signifier mon vif refus de voir une fois de plus, deux projets éoliens se profiler en Charente Maritime.

Il s'agit des projets de Puy du Lac Nord, et Puy du lac Sud.

8 éoliennes de plus, dégradant une fois encore nos paysages, pour un résultat plus que minime.

Production aléatoire, moins de 24% du temps, pollution lumineuse, acoustique.

Action néfaste sur la faune (Chauves souris pour Puy du Lac)

Enfin Puy du Lac fait parti du réseau européen Natura 2000, c'est pourquoi, je vous demande d'émettre un avis défavorable pour les deux projets:

AVIS DEFAVORABLES pour les projets PUY du LAC Nord et PUY du LAC Sud

---

## Observation n°476 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:33  
Par LARGE Ginette

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Madame LARGE Ginette  
13 Grande Rue

17380 TONNAY-BOUTONNE

Monsieur Jean-Pierre BORDRON  
Commissaire-Enquêteur - Mairie -

17380 PUY-DU-LAC

Le 5 octobre 2020

OBJET : Parc Puy-laquais SUD

Le projet de huit éoliennes de 150 mètres de haut, prévu sur la commune de Puy-du-Lac risque d'apporter des nuisances aussi bien diurnes que nocturnes à la population des communes de Puy-du-Lac et des villages de Pas-Colin, Veille, l'Abatis de la commune de Tonnay-Boutonne.

la biodiversité de la Vallée de La Boutonne sera menacée, les chauves-souris seront en danger ainsi que le développement touristique.

Et après 40 ans quel sera le nouveau paysage de la commune de Puy-du-Lac ?

Pour l'heure, le profit des exploitants agricoles doit être considéré comme prioritaire, et la population des communes environnantes doit être protégée de ces nuisances.

En conséquence, je suis contre ce projet de huit éoliennes prévu sur la commune de Puy-du-Lac (**Parc Puy-Laquais Sud**) et vous prie de prendre en compte mon **AVIS DEFAVORABLE**



Ginette LARGE

## Observation n°477 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:33  
Par TARDY Karina

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

ENQUÊTE PUBLIQUE ÉOLIENNES SUR  
LA COMMUNE DE PUY DU LAC

Je soussignée Madame Karina TARDY, 20 c chemin  
du Chaillot 17100 Saintes. En qualité de  
nu-propriétaire d'une maison au 1 La  
Grolle 17380 Puy Du Lac :

- être contre la construction des deux  
pays éoliens de la commune de Puy du Lac.


En conséquence, Monsieur le commissaire Enquêteur,  
je vous demande de rendre un avis défavorable  
à ces deux projets.

Les raisons sont les suivantes :

- le prix de l'immobilier va se trouver  
impacté par ces constructions, et donc le prix  
de la maison va diminuer, tel que déjà  
démonté par les agences immobilières locales.

- Ces machines vont détruire le paysage  
de la commune.

Fait à Saintes  
le 2 octobre 2020

K. Tardy.  


## Observation n°478 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:34  
Par TARDY William

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

(Nord et Sud)

ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNES SUR LA  
COMMUNE DE PUY DU LAC

Je soussigné Monsieur William TAROY, 20 c chemin  
du chaillot 17100 Saintes. Epoux de Karina TAROY  
que je soutiens, en qualité de nu propriétaire d'une  
maison au lieu dit A La Crolière 17380 Puy Du Lac;

- être contre la construction des deux parcs  
éoliens de la commune de Puy Du Lac.

En conséquence, Monsieur le commissaire Enquêteur,  
je vous demande de rendre un avis de favorable à  
ces deux Projets.

Les raisons sont les suivantes:

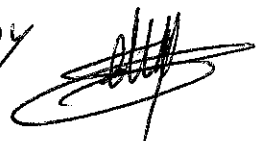
- le prix de l'immobilier va se trouver impacté  
par ces constructions, et donc le prix de la maison va  
diminuer, tel que déjà démontré par les agences immobilières  
locales.

- ces machines vont détruire le paysage de la  
commune

Fait à SAINTES

le 2 Octobre 2020

WILLIAM TAROY



## Observation n°479 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:34

Par NAU Magali

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



Magali Nau  
Lieu dit Piquebert  
32120 Taveya

Nord et Sud

Le 4 octobre 2020  
A l'attention de  
Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je soussignée, Madame Magali Nau, en qualité de  
nu-propriétaire d'une maison au 1 la Grollière  
17380 Puy-du-Lac. Je suis contre la construction des  
deux parcs éoliens de la commune de Puy-du-Lac.

En conséquence, Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
je vous demande de rendre un avis défavorable à ces  
deux projets.

Les raisons :

- Le prix de l'immobilier va se trouver impacté  
par ces constructions, et donc le prix de la maison va  
diminuer. Tel que déjà démontré par les agences  
immobilières locales.

- Ces machines vont détruire aussi le paysage  
de la commune.



## Observation n°480 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:35

Par M. et Mmes CARTIER - Mme ARRIVE

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

M<sup>r</sup> CARTIER Jean Michel  
M<sup>lle</sup> CARTIER Emilie  
M<sup>lle</sup> CARTIER Chloé  
M<sup>me</sup> ARRIVÉ Ghislaine  
Le moulin de la farrie  
17380 PUY DU LAC

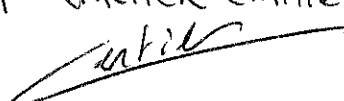
Ref: Parc éoliens PUY DU LAC (NORD et SUD)

Monsieur le commissaire enquêteur

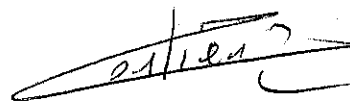
Fini la tranquillité dans notre jardin au milieu des champs à cause du bruit que feront les pâles en tournant dans le vent. Adieu nuit d'été paisible fenêtres ouvertes à cause des lumières qui clignotent à l'effet stroboscopique quand la lumière et le soleil passeront derrière ces monstres de 150 mètres de haut qui nous donneront la nausée. Nous n'avons plus le silence et le chant des oiseaux pour nous bercer assis tranquillement dans le jardin pour nous détendre. Nous ne voulons pas du bruit et de la vue sur ces éoliennes aussi bien devant (705 mètres) que derrière (610 mètres) la maison en raison des 2 parcs nord et sud sans compter toutes celles qui nous entourent. Notre environnement est déjà assez pollué par la visions de toutes ces éoliennes qui tuent les oiseaux et d'autres petits êtres volants et les fais fuir de leurs lieux de chasse et d'habitat.

Notre moulin qui est zone refuge pour les chauves souris et d'autres espèces qui vont s'en aller gênés par le bruit et les lumières que vont émettre les éoliennes.

Nous savant ce que vivent les personnes des communes qui en ont déjà, nous ne voulons pas le subir, notre commune, calme et paisible ne doit pas devenir un enfer, donc NON aux 8 éoliennes qui veulent s'implanter sur PUY DU LAC  
Monsieur le commissaire enquêteur je vous demande d'émettre un avis  
**DEFAVORABLE**

cordialement  
M<sup>lle</sup> CARTIER Emilie  


M<sup>r</sup> CARTIER Jean Michel



M<sup>me</sup> ARRIVÉ Ghislaine

M<sup>lle</sup> CARTIER Chloé



## Observation n°481 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:35  
Par NICARD François

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Nicard François

4 Routes des vignes

17430 Moragne

Moragne le 02 /10/2020

Objet: Enquête publique parc éolien de Puy -du -Lac

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé à toute nouvelle implantation d'éoliennes au Nord  
comme au Sud de Puy -du -Lac

Mes raisons sont multiples:

- Je suis un farouche défenseur de l'environnement, nos paysages ont été façonnés par nos ancêtres et le monde moderne le détruit pour des raisons financières.
- La faune est mise à mal par ces trop nombreux projets pour installer des monstres d'acier.
- Les premières machines culminaient à 80 m maintenant elles s'élèvent à 200 m, la distance entre les habitations et les aérogénérateurs est inchangée (500 m).

- Je suis cavalier ainsi que ma femme nous faisons beaucoup de balades à cheval et nous ne pouvons que constater malheureusement que des éoliennes poussent comme des champignons!!!!!!!!!!!!!! alors STOP trop c'est trop!!!!!!!!!!!!!!  
laissons nos campagnes encore NATUREL
- Notre commune Moragne qui se trouve sur un point culminant sur toutes les communes voisines on peut en voir une cinquantaine qui nous entourent alors pitié STOP aux projets

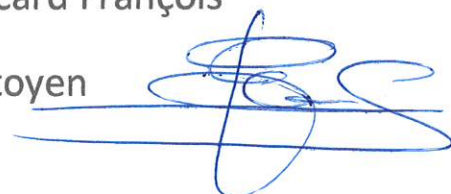
Avec ce projet vous aidez la désertification de nos campagnes .

- La dévalorisation immobilière.
- Le retrait du tourisme .
- Quel héritage allons- nous laisser à nos enfants, des forêts des champs d'acier dépourvus d'oiseaux, de fleurs...de vie.
- je reste totalement opposé aux nouveaux projets.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations environnementales.

Nicard François

Citoyen



## Observation n°482 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:36  
Par NICARD Béatrice

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Nicard Béatrice

4 Routes des vignes

17430 Moragne

Moragne le 02 /10/2020

Objet: Enquête publique parc éolien de Puy -du -Lac

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé à toute nouvelle implantation d'éoliennes (au Nord)  
comme au Sud de Puy -du -Lac

Mes raisons sont multiples:

- Je suis un farouche défenseur de l'environnement, nos paysages ont été façonnés par nos ancêtres et le monde moderne le détruit pour des raisons financières.
- La faune est mise à mal par ces trop nombreux projets anarchiques pour installer des monstres d'acier.
- Les premières machines culminaient à 80 m maintenant elles s'élèvent à 200 m, la distance entre les habitations et les aérogénérateurs est inchangée (500 m).



- Pourquoi aucune étude d'impact sérieuse sur la santé humaine est réalisée?
- Pourquoi autant d'opacité dans les débuts d'étude de projet?
- Favorise la désertification de nos campagnes .
- Dévalorisation immobilière.
- Attrait touristique minimisé.
- Quel héritage allons- nous laissé à nos enfants, des forêts des champs d'aciers dépourvues d'oiseaux, de fleurs...de vie.

Pour toutes ces raisons si simple, je reste opposé aux nouveaux projets.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations environnementales.

Nicard Béatrice

Citoyenne

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicard Béatrice', written over a diagonal line.

## Observation n°483 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:36

Par PERROCHEAU Didier

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

M. Jean Pierre BORDRON

TERRECHÉAUX Didier  
FORESSON  
PUY DU LAC

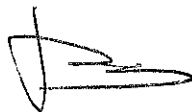
Monsieur

Mon avis est défavorable au projet éolien sud de puy du lac

les causes sont les suivantes

- distances trop proches des habitations moins de 650m des premières maisons de cresson
- impacts sur la santé humaine
- nuisances pour la biodiversité du bois grandet (charmes souris oiseaux)
- trop proche des zones naturelles natura 2000
- trop proche d'une exploitation agricole (élevage de vaches laitières à moins de 300m) impacts sur le rendement et la santé du bétail

trop de causes sont défavorables à ce projet sur la santé et le bien vivre à puy du lac.



## Observation n°484 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:37

Par PETILLON France

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

*Nord et Sud.*

Madame Petillon France  
281, rue des frères jamain  
17300 – ROCHEFORT

à Monsieur le commissaire enquêteur public

Monsieur,

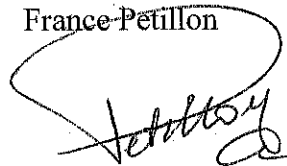
Par la présente, je vous adresse mon avis particulièrement défavorable à l'implantation du parc éolien dans la commune de Puy du lac.

Mes raisons ; Paysage gaché, nuire à la migration des oiseaux (en étant un obstacle mortel rotation des pales non visibles la nuit. L'énergie éolienne est variable dans le temps. Nuances sonores. Interférences avec les ondes. Toutes ces choses sont nefastes pour les oiseaux, les chauves souris, enfin toutes la flore et la faune, meme aux pieds des éoliennes.

Il faut respecter les zones bien précises, donc pas trop près des villages et les maisons. Nous sommes à une époque ou on se rend compte que si nous voulons vivre encore longtemps sur cette belle planète il faut de plus en plus la respecter, ainsi que la vie de tout ce qui est encore vivant et qui disparaît de plus en plus. La nature est tellement belle et l'être humain comme tout les animaux, les insectes etc.. ont besoin qu'on les respecte.

Je suis sûre Monsieur le commissaire que vous comprenez ma requête et je vous en remercie. Ne continuons pas à détruire tout ce qui est dispensable à la vie, n'oublions pas que nos enfants ont besoin de connaître toute ce que nous avons connu de formidable et beau sur cette terre.

France Petillon



## Observation n°485 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:37

Par Mme et M. REUTIN James

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Me et Mr Reutin James  
3, route de Ciré  
17870 Breuil Magné  
05 46 84 43 22

Nad et Sud.

Mardi 6 Octobre 2020

Monsieur le Commissaire -enquêteur,

Nous vous adressons cette lettre pour vous informer que nous sommes totalement défavorables aux projets d'implantations d'éoliennes sur la commune de Puy du Lac.

Nous sommes collègues et amis de Me Françoise Guillou-Collard metteur en scène du Son et lumière « le Quart d'Ecu raconte Puy du Lac » et dans le cadre de notre relation d'amitié et de soutien, nous sommes allés à tous ses spectacles depuis leur création en 2007. Nous avons donc été particulièrement sensibilisés au charme rural de cette campagne encore préservée que nous avons appris à connaître au fil des ans. Et depuis, nous avons plaisir à nous promener dans les chemins herbeux autour du moulin du Fresne, ou dans le bois du Brandet . Ainsi au gré des saisons, nous allons en ces lieux cueillir les jonquilles, ramasser les châtaignes ou les champignons et nous avons même eu parfois le privilège d'admirer cette plante rare qu'est l'orchidée sauvage. Nous apprécions aussi de marcher sur les rives de la Boutonne, nous aimons longer cette myriade de petits canaux riches de nombreuses espèces de gibiers d'eau tellement typiques de notre région de marais, mais ce que nous affectionnons le plus, ce sont ces cabanons colorés tels des guinguettes que l'on dirait tout droit sortis d'une comédie de début du siècle.

Comme vous vous en doutez, nous serions peinés que cette commune si pittoresque soit défigurée par de nombreuses éoliennes, grandes structures métalliques témoins d'une industrialisation à outrance et qui ne s'intégreraient nullement dans le paysage de notre campagne saintongeaise encore un peu préservée ! Eh oui ! Il nous faut dire « un peu.... » car il existe déjà tant de parcs éoliens aux alentours : Archingeay, Bernay St Martin, Chantemerle sur la soie, Chervettes, Fenioux, Genouillé, Les Nouillers, Puyrolland, Lussant, Muron, St Crépin, Tonnay-Boutonne, Vandré...pour ne citer que les plus proches !!!

Nous espérons Monsieur le Commissaire Enquêteur, que cette lettre ne sera pas lettre morte et qu'elle vous aura sensibilisé à la cause de la préservation du patrimoine écologique de ce petit village saintongeais.

Je vous prie de croire Monsieur le Commissaire enquêteur en ma considération respectueuse.

Me et Mr Reutin



## Observation n°486 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:38

Par GUILLOU Françoise

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



Françoise Guillou  
13 bis route de Ciré  
17870 Breuil Magné  
06 41 99 44 93-06 76 34 07 94  
Adresse Mail : francoise.collard

Jeudi 8 Octobre 2020.

[2@wanadoo.fr](mailto:2@wanadoo.fr)

Objet : Projet de parcs éoliens sur la commune de Puy du lac.

Monsieur le Commissaire -enquêteur,

Je m'adresse à vous pour vous informer que je suis particulièrement défavorable à ce projet. Vous faites état d'une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, il me semble que lors de cette étude ainsi que de cet avis, il a été fait abstraction d'un certain nombre d'éléments qui viennent corroborer ma revendication.

Je connais tout particulièrement le lieu envisagé pour l'implantation du parc éolien Sud puisque j'ai eu le plaisir et l'avantage d'y exercer ma profession de metteur en scène concernant le spectacle son et lumière « Le quart d'écu raconte Puy du lac. Je peux donc affirmer que pendant dix années (de 2006 à 2016) j'ai pu arpenter ces lieux de bocage et de cultures lors des répétitions tous les week-ends de mars à septembre. Et je dois avouer que j'ai apprécié de diriger les deux cents acteurs de ce spectacle dans cette campagne naturelle encore préservée. Etant moi-même passionnée par les nombreuses variétés d'oiseaux de notre région, j'ai apprécié d'observer en ces lieux de répétitions sur le site du « quart d'Écu » des espèces parfois rares mais surtout protégées et je vais me permettre d'attirer votre attention sur quelques-unes :

- Le faucon crécerelle qui ne manquait pas de voler « sur place » en se maintenant immobile au-dessus de nos têtes.
- \_ Le busard des roseaux ou même plus rarement le milan noir qui nous observait, posé sur un piquet tout proche et qui surveillait de loin son énorme nid de branchages.
- La huppe, qui sortait en papillonnant d'un trou d'arbre et venait picorer de son long bec dans les prairies alentour.
- Le héron pourpré qui se cachait dans le fossé du marais voisin.
- Le martin-pêcheur qui se tenait à l'affût au bord du ruisseau et que l'on voyait s'envoler furtivement à notre approche.
- Le loriot avec son magnifique plumage qui nous semblait nous observer depuis les hautes frondaisons des feuillus voisins.
- Nous avons même aperçu une fois un couple de guêpiers posé sur un fil ! ( Pas très étonnant puisque, renseignements pris, il en existe des petites colonies vers Jonzac )
- Les nombreuses cigognes blanches qui nichaient dans les grands peupliers avoisinants et qui suivaient les cortèges dans le champ mitoyen en marchant au rythme de la musique à la grande satisfaction des comédiens.
- Les rouges-queues et les mésanges qui lançaient des cris d'alerte à notre approche.
- La pie grièche qui aimait à se poser sur les arbres têtards tout près du marais.
- Les hirondelles rustiques qui nourrissaient leurs bébés dans les écuries transformées en réfectoire et que l'on voyait parfois raser les cultures alentour.

-Les grues cendrées et les oies bernaches que nous voyions passer très haut en groupes bruyants et qui nous avertissaient de leur migration annonçant la fin de l'hiver...

- Et lors des répétitions de nuit :

- La chouette hulotte qui s'envolait d'une branche pour rejoindre le bois du Brandet en nous lançant son cri chevrotant !

-La chouette chevêche que l'on avait dérangée et qui nous adressait son chant plaintif et répété

- Il nous est même arrivé parfois d'apercevoir le hibou Moyen- Duc avec ses grandes aigrettes qui semblait tout étonné de voir tous ces humains brusquement s'agiter.

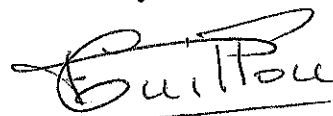
Tout ce que je vous conte là, je l'ai vu ainsi que des centaines de personnes qu'y ont aussi été sensibles et peuvent en témoigner... Non, je ne peux pas imaginer que toutes ces espèces protégées parfois même en voie de disparition risquent de disparaître seulement pour privilégier le confort de quelques humains !

- Que dire, des routes de migrations empruntées par les oiseaux planeurs tels que la cigogne blanche, la grue cendrée ou même le busard des roseaux qui traversent la commune dans les deux secteurs concernés. Utilisant toujours les mêmes ascendances thermiques, les espèces concernées ne sauraient pas modifier leur trajectoire de vol et s'en iraient irrémédiablement vers une mort sans merci !
- De plus, je me permets d'attirer votre attention sur différents critères concernant ce type d'oiseau migrateur. En effet ces grands oiseaux planeurs ont un corps particulièrement bien adapté au vol. Leur poids notamment, est réduit au strict minimum : os creux, faible consommation d'eau, de nourriture énergétique alourdissant peu l'oiseau. Un métabolisme élevé et une respiration spéciale leur permettent également de produire la puissance durable nécessitée par le vol. Néanmoins un oiseau, tout comme un avion a des performances limitées, Les oiseaux planeurs tels que les oies, les grues ou les cigognes utilisent donc des bulles d'air ascendantes pour s'élever avec peu de dépenses d'énergie. Ces oiseaux planeurs savent profiter de la convection en choisissant un chemin de vol qui prolonge le temps qu'ils passent en air ascendant. C'est ce que l'on appelle le vol à voile orographique, c'est notamment le cas des grands rapaces tels que les busards ou le milan noir. Si l'oiseau rencontre un obstacle vertical, comme une éolienne, il doit subitement plonger et adopter un vol battu. Le vol battu demande une puissance nécessaire énorme pour les vitesses élevées. Cette importante augmentation de puissance ne peut être fournie par tous les oiseaux...Avant la migration, l'horloge biologique de l'oiseau l'incite à se suralimenter, les réserves de graisse qu'il fait alors sont considérables et les surcharges pondérables importantes ne sont possibles que pour les petites espèces, car elles seules peuvent encaisser le surcroît nécessaire au vol et particulièrement au vol battu. Ce qui signifie que ces grands oiseaux migrateurs ne trouvant pas à proximité de zone de nourrissage ou de repos, ne pourraient y survivre et seraient irrémédiablement condamnés.

J'espère Monsieur le Commissaire enquêteur que je vous ai sensibilisé à la cause de cette faune ornithologique protégée qui serait sans nul doute mise en péril par l'implantation de parcs éoliens dans cette petite commune et je souhaite bien sûr vous avoir convaincu par mes remarques basées non sur une formation livresque mais sur du concret et du vécu dans cette campagne encore privilégiée.

Veuillez croire Monsieur le Commissaire enquêteur, en ma considération respectueuse et sachez que ce sera avec plaisir que j'échangerai avec vous sur ce sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Me Françoise Guillou



## Observation n°487 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:39

Par DEMONTE Fabrice

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

M<sup>r</sup> DEFFONTE Fabrice  
M Grand hief Sineux  
La Dorrie  
17380 Puy du lac  
0683631664

A Puy du lac, le 10 octobre 2020  
à  
Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Projet Colicennes Nord et Sud  
Puy du lac

Monsieur le  
Commissaire Enquêteur.

NORD et SUD

Que dire de ces deux projets d'éolennes sur la commune de Puy du lac??

Pas grand chose de positif, mais beaucoup de choses négatives.

- Au moins deux très proches de mon domicile, moins de 700 mètres, et sur chaque projet, donc je serais littéralement entouré. Ce qui entraînera dans un premier temps une baisse significative de la vente de mon bien dans un futur proche, sachant qu'il a déjà été relevé par les agents immobiliers une baisse des prix de ventes et certaines ventes déjà annulées (demaisine j'en verrais 4 au sud et de ma salle à manger 4 au nord).
- d'impact sanitaire aussi bien animalier que humain avec des effets indésirables confirmés, de part les diverses nuisances émises.
- d'impact sur toute la faune et la flore, la destruction totale de notre campagne aussi bien d'aspect que productrice (lait, miel etc...)

- Je pense personnellement que le dol de Saintonge et déjà largement assez pollué de parcs éolien et quand on apprend ce qu'ils veulent encore implanter, cela devient inadmissible et c'est un grand n'importe quoi.

- Trop facile d'implanter cela au plus proche des communes car les coûts de constructions sont moins élevés que l'implantation en mer, n'est-ce pas... Il y a tellement de terrain éloignés des communes. Trop simple, la facilité au détriment de l'espèce humaine.

Evidemment, les constructeurs ainsi que les personnes qui louent les terrains, ne voient qu'une seule et unique chose : LE GAIN FINANCIER, L'ARGENT et se fichent (pour utiliser votre mot) bien du reste. De vulgaires HYPOCRITES tous autant qu'ils sont.

En conséquence, par la présente, je viens vers vous, Monsieur le Commissaire - Enquêteur, afin et dans l'espoir de vous demander, d'émettre un Avis DÉFAVORABLE sur les deux projets Nord Sud de Parc Eolien à PUY du lac

Cordialement M. DÉMONTE F. Lemant

## Observation n°488 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:39  
Par THIMONNIER-MELLARD Evelyne

### Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

*Défavorable*

Deux parc d'éoliennes à PUY DU LAC : une vaste plaisanterie !

## **Je dis NON au parc éolien SUD de PUY DU LAC**

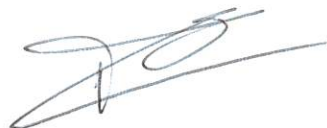
Elue de l'ancien Conseil Municipal, je voudrais que les choses soient dites, M Le Maire nous a présenté l'installation d'un pilonne juste pour voir si un tel projet serait réalisable avec l'assurance qu'après les résultats de l'enquête nous pourrions échanger et décider de la poursuite ou pas d'un tel projet pour le bien des habitants de Puy Du Lac mais que rien n'était joué (voir compte-rendu de ce Conseil Municipal) : il s'est moqué de tous les membres de ce Conseil. Nous avons appris par la suite que tout était déjà enclenché entre la Société d'éoliennes et lui et surtout que les signatures de différents baux avec des propriétaires de terrain étaient effectives. Refusant d'en informer les habitants malgré ma demande, j'ai décidé avec un autre Conseiller estimant que c'était notre devoir d'élu de réunir les Puy-Laquois qui nous avaient fait confiance dans le but de les aviser de ce projet, mais malheureusement tout était déjà ficelé ! trop tard ! Comme nous avons été naïfs ! C'était une escroquerie « autorisée » par les textes de loi.

A 50 ans, écologistes de cœur, avec mon mari nous avons acheté et rénové une ancienne ferme au sein d'un petit hameau de Puy Du Lac, nous avons choisi cet endroit afin de pouvoir nous ressourcer le soir et le week-end après le travail et préparer notre retraite dans un havre de paix : balades à pieds ou en vélo au travers d'un milieu naturel authentique... Dans un environnement apaisant, ressourçant près d'une zone Natura 2000 où nichent maintes espèces d'animaux en disparition pour la plupart dont une multitude de chauves-souris. En aucun cas nous pensions, 10 ans après que cet environnement et les paysages seraient dégradés par la construction d'immenses machines à but uniquement lucratif. Où doit-on vivre maintenant pour trouver la paix et tenter de préserver notre santé physique et mentale ? dans les grandes villes ? Où pourrions-nous réunir nos enfants et petits-enfants, notre famille, nos amis ? Comment accepter une telle dégradation de notre environnement proche, dégradation visuelle et sonore. Que récolteront nos enfants en héritage ? après 10 ans de rénovation de nos propres mains, nos bâtiments vont perdre 20 à 30% de leur valeur.

Nous ne pouvons pas accepter ce projet et disons NON à ces deux parcs éoliens SUD et NORD. Il existe d'autres alternatives moins polluantes et moins couteuses pour la Société. Arrêtons de tout dégrader pour des questions d'argent et de manipuler les gens honnêtes qui paient leurs impôts sans jamais contester parce que c'est pour le bien vivre de tous. Savoir que mon argent va participer sous forme de subvention de l'Etat à « pourrir » notre petit village de campagne me met très en colère. Laissez-nous vivre dans l'environnement que nous avons choisi.

**NON AU PARC EOLIEN SUD**

Fait à Puy du lac, le 29 septembre 2020



## Observation n°489 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:40

Par MELLARD Christophe

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



A l'attention de M BORDRON (commissaire enquêteur projet parcs éoliens PUY DU LAC)

**PARC EOLIEN SUD : JE DIS NON**

*Défavorable*

Depuis que nous avons été informés de ce projet par hasard, en tant que puy laquois je dis NON. Je veux encore croire que nous pourrions être entendus, c'est pourquoi je participe à cette enquête publique même si beaucoup pense que les cartes sont déjà jouées !

Dans quel environnement allons-nous vivre entourés de ces énormes machines ? je vis dans un des 20 hameaux qui sera entouré de ces monstres infernaux implantés à moins de quelques centaines de mètres de nos habitations et entourant même le bois Brandet, lieu de refuge d'une grande biodiversité. Je ne peux pas imaginer cohabiter avec ces grandes machines envahissantes polluant nos paysages. Puy du lac va forcément perdre son identité de village rural où il fait bon vivre. Régulièrement des joggeurs parcourent notre campagne, moi-même j'aime m'y balader en vélo, à pieds, y promener mon chien dans un silence ressourçant. Si j'ai choisi de vivre ici c'est pour tous ces atouts, loin des villes : la nature y est protégée et respectée, le silence y règne en maître, pas, voire peu de pollution visuelle et sonore. Je suis allé à ST Crépin, j'ai rencontré des habitants de ces villages infestés, à part ceux qui avaient cédé leurs parcelles très rentables maintenant, aucun ne m'a fait l'éloge de ces machines. Plusieurs habitants ont vendu à perte leur maison suite à des répercussions sur leur santé, suite à des bruits lancinants sans compter ceux qui ne supportaient plus de voir ces machines de leur jardin. Si ce projet se faisait je vendrais ma maison à perte bien évidemment et je retournerai vraisemblablement plus proche d'une ville où il sera impossible d'implanter ce genre de parc.

**JE DIS NON, NON et NON à ce parc éolien SUD**

Le 01 octobre 2020,

Christophe MELLARD

*Mellard*

## Observation n°490 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:40

Par DAZELLE Patrice

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

DAZELLE Patrice.

La Sauvagère

17430. Saint-Cautant le grand.

## " PARC EOLIEN SUD "

Je suis contre l'implantation des Eoliennes  
pour les raisons suivantes:

- Effet de saturation visuelle tout autour de la commune.
- Néfaste pour les zones protégées Naturelles (oiseaux, chauve-souris) espèces protégées. (oriot).
- Diminution du tourisme dans cette zone (fête du quart d'Éau) (location des gîtes)
- Dévalorisation du parc immobilier (maisons et bâtiments Historiques)
- Néfaste pour les humains et les animaux de ferme.
- Bruit régulier agissant sur le système nerveux.

Fait à la Sauvagère, le 4 Octobre 2020



## Observation n°491 (Courrier)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:41  
Par SCI Profimo

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

le 29 Septembre 2020

SCI PROFIMO  
CHATEAU DE LA GREVE  
17380 PUY-DU-LAC

**OBJET** : Contre les deux projets  
De Parc Eolien Nord/Sud

**A l'Attention de :**  
**Monsieur LE PREFET de**  
**Charente Maritime**

**Monsieur Jean Pierre BORDRON**  
**Commissaire Enquêteur**

Messieurs,

J'ai appris récemment les projets de construction de deux parcs Eoliens sur notre commune  
Du PUY DU LAC.

Je tenais à vous faire part de quelques réflexions afin de rejeter ces dits projets.

Venant d'acquérir le château de La Grève, bâtiment du XV ème siècle en MAI 2018 ;  
Nous avons donc repris la note de renseignements d'urbanisme dans notre acte d'achat ;  
Et sur celle-ci, il n'y avait aucun projet d'information de la mairie de PUY du Lac concernant  
Ces Parcs Eoliens validés en 2017. Nous avons également questionné le Maire de l'époque,  
Monsieur Claude PILLET qui à aucun moment , ne nous a présenté ce projet.

Nous avons effectué une restauration totale du château de La Grève que nous voulons mettre en  
location événementielle ; et nous nous retrouvons à aujourd'hui dans une situation de frustration.

Ces éoliennes défigureront le paysage de notre commune, impacteront notre site et modifieront  
Profondément notre cadre de vie parce qu'elles seront installées à des distances trop proches  
De notre zone.

Etant dans un secteur calme avec un parc boisé classé ; elles feront du bruit jour et nuit et  
Impacteront ainsi les éventuels locataires.

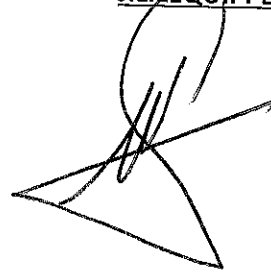
Ainsi qu'elles impacteront fortement notre patrimoine immobilier.

Nous ne pouvons donc accepter cette situation et vous devez comprendre que l'implantation de  
Huit éoliennes de 150 mètres de hauteur, va totalement dénaturer ce cadre et nuire à ce  
Patrimoine du XV ème.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à ces quelques  
Réflexions,

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

J.L. LEQUIPPE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned below the typed name.

## Observation n°492

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:03

Par Anonyme

Observation:

Avis défavorable

---

## Observation n°493

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:04

Par Anonyme

Observation:

Avis defavorable

---



## Observation n°494

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:05

Par LANNETTE Charles

4 Résidence de l'Escap

17400 Saint-Julien de l'Escap

### Observation:

Un nouveau projet d'implantation d'éoliennes, alors que les populations n'en peuvent plus...

Voici une liste non exhaustive des nuisances que pourrait engendrer ce projet :

Une esthétique des plus discutables,

une dégradation visuelle et sonore de l'environnement,

un impact meurtrier sur la faune aviaire en particulier,

une pollution des sols irréversible, générée par le socle lui-même lors de la construction, et par l'enfouissement des pales, lors du remplacement de celles-ci. Et ce, même si les dites pales sont enfouies "ailleurs".

Le tout financé par nos impôts, au profit de sociétés qui brillent par leur opacité.

Les bénéficiaires ? À part ceux que feront les promoteurs, il n'y en a pas.

L'éolien, c'est du vent ! Une vaste fumisterie enveloppée dans un joli papier aux couleurs de l'enfumage...

Alors, avant qu'il ne soit trop tard, avant que nous ne transmettions un funeste héritage à nos enfants et petits enfants, stoppons cette course à l'éolien.

C. Lannette

---

## Observation n°495 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:18

Par MARCHAND Jean-Marc

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

①

MARCHAND Jean

Marc des R<sup>oux</sup>  
St COUTANTJe suis un Habitant " des Roux " de  
St COUTANT Le Grand.

A tous ces destructeurs de la Nature, vous me demandez si le vent en ouvrant mes volets je serai heureux de voir un poteau et une hélice de 170 de haut à 500m de ma fenêtre. Et pourquoi pas ceux qui les veulent tant, me le mettrais pas sur leur pelouse ( s'ils en ont une !!! ) Au lieu de les mettre à Puy du Jac pourquoi pas au Puy Mary dans le Massif central là il y a du vent et s'est beau !!!

Alors je dis Non Non aux deux projets Eoliens a Puy du Jac.

Sauvons l'aspect de notre Nature si malheureuse a nos yeux et laissons a nos génération un patrimoine joyeux

## Observation n°496 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:19

Par MUNSCH Natacha

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

(2)

MUNSCHE  
Natacha 54  
La Tour

~~MUNSCHE~~

Je suis défavorable au projet "Eolien  
SUD" car j'ai constaté ici car c'est  
un village calme. Le projet de mise au  
village nous allons mal dormir, les animaux  
stressés: vaches, chevaux, chiens, chèvres;  
nous allons être stressé, la télé v. mal  
fonctionnée, toutes les éoliennes sont impo. de  
les autos de la télé => phénomène produit  
sur la commune de ST Crépin

## Observation n°497 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:20

Par MARCHAIS Christopher

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

3

Marchais  
Christophe  
54 La Jarrie

Je suis défavorable au projet Eoliens Sud  
J'ai fait construire Ecé à La Jarrie et  
n'ai pas pour avoir des Eoliennes pour gâcher  
le paysage. Les Eoliennes produisent du bruit,  
du stress, des problèmes de sommeil, pour capté  
la télévision et cela va produire une  
dévalorisation des Maisons.

Marchais

## Observation n°498 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:21

Par GOURRAUD Annie

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



N° d'ordre	Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
④	Goussard Anne Tomay. Bte	trop d'éclairies sur le territoire nuisibles aux habitants. Nous n'en voulons pas. <i>Goussard</i>

## Observation n°499 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:21

Par BARREAU Patricia

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

⑤ Baranet Sabina  
+ Bte J. Abalt

trop d'œuvres sur le territoire.  
Nous n'en voulons pas

~~\_\_\_\_\_~~

## Observation n°500 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:22

Par BOSCHER Béatrice

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

6

Boscuyer

Béatrice  
Bonny-Batons  
l'abbatis.

Je suis contre ce projet.

En effet, notre territoire est déjà saturé en éoliennes.

Nous ne pouvons pas tourner la tête sans en voir une.

Cela revient de la pollution visuelle et sonore.

B.B.S.

## Observation n°501 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:23

Par GOURRAUD Julien

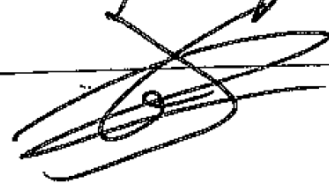
Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

⑦ Courant Julien Ce projet sans concertation avec la population  
Toumey Boulton à ses origines veut nous être imposé.  
L'impact paysager et environnemental, la  
saturation des mâts d'éoliennes sur le  
Territoire des vals de Saintonge devrait  
être évitable. Les communes riveraines  
de Royan laissent très fournies en éoliennes  
Le SCOT des Vals de Saintonge a atteint  
son objectif en matière d'éoliennes.  
Nous ne devons pas dépasser les objectifs  
de ce document de planification. Bon anniversaire



## Observation n°502

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:30  
Par TEXEREAU Pierre

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je voudrais par la présente vous signifier **mon désaccord profond** au projet éolien SUD envisagé sur la commune de Puy du Lac.

En 1998, nous avons, ma femme et moi, fait le choix de venir habiter à la campagne avec nos deux enfants alors âgés de 6 et 8 ans.

En prenant cette décision, nous avons privilégié une qualité de vie que la ville ne pouvait nous offrir : qualité de l'air, tranquillité, proximité de la nature et des activités qui lui sont associées, absence de pollutions (sonore et visuelle), rythme de vie reposant, maintien d'un habitant traditionnel avec la rénovation de notre maison...

Malheureusement, depuis plusieurs années, de nombreux parcs éoliens sont venus se greffer sur les paysages campagnards qui nous entourent. Cette pollution visuelle devient insupportable !

A Puy du Lac, la vision des éoliennes des Projets SUD et NORD s'imposera à tous les habitants de la commune et des communes environnantes et viendra s'ajouter à celle des parcs d'Archingey, Péré, Essouvert, Mazeray, Bernay et combien d'autres dans les années à venir ?

La transition écologique doit commencer par une réduction importante de notre consommation électrique. Il ne s'agit pas de produire plus d'électricité (d'ailleurs la France en produit plus qu'elle n'en consomme) mais de maîtriser notre consommation.

L'électricité éolienne, quant à elle, cumule de nombreux inconvénients à commencer par une production faible et irrégulière. Des nuisances sonores et des interférences avec les ondes sont également à déplorer.

L'implantation des Projets SUD et NORD à proximité des habitations et des zones naturelles protégées fait peser de sérieuses inquiétudes sur la protection de la biodiversité. Puy-du-Lac, est classée « première commune de France avec 16 conventions refuges chauves-souris ». De nombreuses autres espèces d'oiseaux trouvent sur le territoire communal des abris naturels et de la nourriture. Quelle sera la cohabitation entre oiseaux et pales d'éoliennes ?

Je connais de nombreuses autres familles qui ont également fait le choix de vivre à la campagne. C'est malheureusement sans compter sur la dévalorisation de leur bien immobilier au moment de la revente de celui-ci. Qui voudra acheter une maison construite si près d'une ou plusieurs éoliennes ? Un aérogénérateur de 150 mètres de haut situé à 500/600 mètres d'une habitation ne passe pas inaperçu ! Et pourtant, notre campagne n'en manque pas. Il suffit de se rendre à Saint Jean d'Angély par la route pour se rendre compte combien de ces « moulins à vents » ont poussé aux alentours.

Si la population puylaquoise avait été clairement informée des enjeux encourus, le projet initié par l'ancienne municipalité n'aurait vraisemblablement pas vu le jour. Ce n'est d'ailleurs pas un

hasard si la dernière élection municipale a vu l'émergence d'une nouvelle équipe qui s'était clairement positionnée contre les deux parcs éoliens envisagés.

Maintenir ces deux projets serait un véritable déni pour la démocratie locale.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Pierre TEXEREAU

## Observation n°503

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:32

Par BENMAKHLOUF ZOHRA

5 rue Capron

75018 Paris

Observation:

Bonjour,

Je suis une touriste et je passe chaque année mes vacances au mois d'aout ou septembre à Puy du Lac, cette région est reposante et je m'y ressource auprès de ma famille, entourée d'oiseaux magnifiques et la nature y est resplendissante. et ne cesse de m'émerveiller....de grâce stoppez le massacre....Non aux éoliennes !!!!

---

# Observation n°504

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:50

Par Lozach Anne-Laure

Tonnay-Boutonne

Observation:

M.le préfet et M.le commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet éolien SUD sur la commune de Puy Du Lac.

Habitante sur la commune voisine de Tonnay-Boutonne, je suis venue m'installer pour la tranquillité et la beauté de la campagne, et non pour une pollution visuelle, sonore, physique et psychologique.

Je suis pour la protection de l'environnement et pour l'écologie, mais, nous avons assez d'éoliennes autour de notre campagne et elles peuvent être installées ailleurs que chez nous. Il existe beaucoup d'endroits où il n'y a que très peu d'implantations. Pourquoi il y en a autant en Charente-Maritime ? La Nouvelle Aquitaine dispose de plusieurs autres départements, non ?

Le paysage va être défiguré par des éoliennes et elles vont provoquer des nuisances :

Sur la biodiversité notamment des chauves-souris (qui sont des espèces protégées et très présentes sur la commune de Puy Du Lac) ainsi que des oiseaux migrateurs ;

Sonores avec les pales et la rotation ;

Sur le prix de l'immobilier, qui va chuter et causer du tort à nos communes pour que de nouveaux arrivants viennent s'y installer et même pour le tourisme.

Elles sont nocives sur notre santé et notre sommeil en raison des infrasons émis.

Laissez notre campagne tranquille !!! Non à ce projet !!!

J'espère que nos opinions seront entendues et prises en compte.

Bien respectueusement,

Mme Lozach

---

# Observation n°505

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:53

Par TATON OLIVIER

3 PUY CHENIN

17380 PUY DU LAC

## Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Monsieur le commissaire enquêteur, après la consultation du dossier d'une potentielle implantation du parc éolien Puy Laquois Sud, Champs Echeveria, il convient de relever quelques points très importants à mon sens.

1- Etant né à Melle (79) et ayant vécu mes vingt-cinq premières années en bord de Boutonne sur la commune de Le Vert, notre choix de résidence, ma conjointe et moi-même, s'est naturellement porté sur une habitation à proximité de cet affluent de la Charente. Nous y avons trouvé une ancienne ferme traditionnelle de 1744 sur la commune de Puy du lac qui jouxte le marais de Puy Chenin, touche la ZNIEFF (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) N° 540014607 (Estuaire et basse vallée de la Charente) et se situe à quelques encablures de la zone Natura 2000 (FR5412025). Lieu de vie idéal en plusieurs points, le calme, la douceur du cadre et la tranquillité ont été nos premières motivations. Je suis musicien, violoniste et pianiste, enseignant en Education musicale et chant choral au collège du Château d'Oléron et producteur de compact disque à mes heures. J'ai besoin à ce titre d'une qualité de silence et de calme exceptionnelle notamment pour traiter mes enregistrements. Or il se trouve que « l'autoroute des oiseaux » A837 est située précisément à 2350m de notre maison dans un secteur Sud-ouest. De la porte de mon bureau, située façade Sud-ouest, j'entends très distinctement la circulation sur cet axe lorsque les vents sont de secteur Sud-ouest. Par une force de vent de 3 nœuds, le bruit ambiant atteint 55 dbA le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 21h. Cette nuisance est occasionnelle et directement liée à l'intensité du vent. Cependant, dans le projet futur, l'éolienne E2 serait située à une distance de 650m de notre maison. Dans le cas d'un vent de secteur Nord, elle serait une nuisance directe en terme d'émergence sonore. De même, l'éolienne E1, située à 800m de Puy chenin serait inéluctablement audible en cas de vent de secteur Nord, Nord-ouest (les plus fréquents dans notre secteur). Idem pour l'éolienne E3 à 900m de notre hameau et audible pour des vent de secteur Nord, Nord-est. Ceci nous prouve que, quelle que soit l'orientation du vent, la gêne sonore deviendrait inévitable, excepté pour des vents de secteur Est (ce qui n'arrive que très très rarement). Par ailleurs, il ne faut pas négliger la potentielle mise en résonance de ces 4 aérogénérateurs (E1, E2, E3, E4). En effet, lorsque ces quatre éoliennes seraient en fonctionnement, non seulement le cumul sonore serait considérable (rappelons qu'un seul rotor peut engendrer une puissance sonore pure de plus de 100 dbA) mais l'effet de résonance vibratoire pourrait devenir absolument insoutenable même à plus de 1000m de distance. L'implantation de 4 aérogénérateurs aussi près d'autant de maisons d'habitations est de ce point de vue complètement inacceptable ! De plus, les mesures dont fait état le dossier de l'enquête publique livré par Solvéo ne sont que des extrapolations tronquées. En effet, ces mesures sont réalisées sur des éoliennes existantes, à une hauteur de 10 mètres du sol, loin de toute vie humaine qui se situe plutôt à 1,5 mètre de hauteur. Il existe une zone d'ombre très inquiétante quant à la non prise en considération de l'effet de sol. Comme l'eau, la terre et la roche sont des matériaux très denses et compacts qui transmettent très bien une onde sonore et parfois à plusieurs kilomètres. C'est pourquoi certains cétacés, comme la baleine bleue, sont capables de communiquer jusqu'à 1000 kilomètres les uns des autres. Il suffit, pour s'en persuader, d'observer une goutte qui tombe sur un lac complètement calme et plat : l'onde peut se propager de manière concentrique sur plusieurs dizaines de mètres. Le cas d'une éolienne est encore plus frappant sur notre commune puisque la roche mère est située à moins d'un mètre de la surface des sols ! Ce qui signifie que son socle en béton serait en contact direct avec cette roche sédimentaire apte à communiquer directement la fréquence vibratoire jusqu'à l'intérieur même de nos maisons, elles-mêmes directement posées et construites sur cette roche mère (l'isolation des murs, de la toiture et des huisseries n'y changerait absolument rien !). Cette propagation suit la règle d'un jeu de billes suspendues où la dernière, libre d'un côté, reçoit la plus grande onde de choc. Nous possédons sur notre propriété un puits qui est taillé dans la roche, de la surface du sol jusqu'à 7 mètres de profondeur, preuve que nous ne sommes pas ici, à Puy-du-Lac, sur une poche de sable ou d'argile ! Quel que soit le sens du vent, l'effet de sol portera l'onde sonore des éoliennes, parc Sud et parc Nord, de jour comme de nuit avec la même puissance !!! Pire encore, le parc d'Archingeay, qui ne génère a priori aucune nuisance sonore (car orienté Sud-est, c'est à dire dans une zone de vent qui n'existe jamais dans notre secteur), pourrait entrer en résonance avec les éoliennes de Puy-du-Lac, créant ainsi des sensations extrêmement désagréables voire insupportables notamment dans les fréquences graves. Il ne faut pas oublier que les fréquences considérées comme infrasons, c'est à dire en deçà du spectre audible de l'oreille humaine (de 20 à 20000Hz), sont tout à fait ressenties par le corps tout entier. La preuve en est, certains orgues comme le Boardwalk Hall Auditorium Organ à Atlantic City dans le New Jersey aux Etats-Unis ou le Sydney Town Hall, possèdent des tuyaux de 64 pieds réels produisant une onde sonore de 8,1758 Hz ! Soit près de 2,5 fois moins que la limite inférieure audible admise conventionnellement ! Les facteurs ayant construit ces instruments ne se seraient certainement pas décarcassés à ériger des tuyaux de plus de 20 mètres seulement pour la décoration ! Autre désagrément, et non des moindres, lié à un cumul de résonance lié à l'effet de sol, est la fragilisation des maisons. Le 12

avril 1831, alors qu'une troupe marchait en pas cadencé sur le pont de Broughton dans le Lancashire en Angleterre, il se produisit un phénomène de résonance mécanique qui provoqua la rupture de l'ouvrage et précipita 40 soldats à la rivière ! A une distance de moins de 700m, les vibrations engendrées par les éoliennes E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7 et E8 seraient catastrophiques pour nos murs et nos toitures déjà mises à mal par les sécheresses devenues de plus en plus rudes et fréquentes. Il s'en suivrait irrémédiablement des cassures, lézardes et autres fissures des murs et des sols. Et tout ceci sans compter les grondements et bourdonnements incessants que nous aurions à supporter de jour comme de nuit ! Un autre aspect qui me choque tout particulièrement est l'absence de transparence par rapport aux mesures et aux extrapolations en fonction des vitesses de vent qui sont réalisées seulement entre 4 et 10 m/s ! Qu'en est-il des autres conditions en-deçà de 4m/s et au dessus de 10m/s ?! Une éolienne a besoin de 4m/s de vent pour commencer à produire de l'électricité, ce qui ne l'empêche pas pour autant de tourner pour des vitesses inférieures à ces 4m/s. On imagine facilement dans ce cas que l'on retombe dans le sujet des infrasons inaudibles peut-être mais perceptibles à 600m à coup sûr ! Et au dessus de 10m/s ? Aucune extrapolation ! Est-il nécessaire de rappeler que le dossier d'enquête évince donc tous les vents au-dessus de 36km/h ?! Car avec des vents de 36km/h et plus, devenus de plus en plus fréquents dans notre campagne située seulement à quelques kilomètres du littoral, le bruit éolien est porté par le vent lui-même avec une puissance en rapport avec la force de ce dernier. Encore une fois, les mesures d'impact sonore et les extrapolations sur le futur parc sont tronquées et faussées, auraient-elles été faites dans le but ultime de tromper ceux qui les lisent et les pauvres riverains qui, n'étant pas spécialistes de la question font sans aucun discernement, complètement confiance aux autorités soit disant compétentes (l'entreprise DELHOM mandatée par Solvéo pour effectuer les mesures) ? Or ces données sont scientifiques et ne doivent pas être prises à la légère ! Des études très sérieuses ont été menées sur la propagation des ondes sonores et sur les effets de sol. Il convient de ne pas les éluder ou les masquer à la connaissance du public sur des affaires aussi graves que l'implantation de parcs industriels en plein cœur d'un village ! Cf. l'étude de Jean-Bernard JEANNERET, Physicien, Dr. Sc, CH 1009 Pully, Suisse. « Intensité des infrasons émis par les éoliennes et sa dépendance du sous-sol et d'effets résonants dans les constructions » (septembre 2020). Nous avons parlé des infrasons mais il ne faudrait pas oublier les fréquences au dessus de 10000Hz ! Il est purement scandaleux de constater l'amateurisme dont fait preuve l'entreprise soit disant compétente (DELHOM ACOUSTIQUE) en ne faisant aucune extrapolation au-dessus de cette fréquence ! Rappelons en effet, qu'il est admis de manière scientifique que l'oreille humaine peut entendre des sons jusqu'à 20000Hz. Or le dossier d'enquête ne fait état que des mesures de « notes » fondamentales. Prenons une fréquence fondamentale de 440Hz (La3) par exemple, celle-ci va produire naturellement des harmoniques H1=880Hz, H2=1320Hz, H3=1760, H4=2200Hz, H5=2640Hz, H6=3080. Dans le cas de sons fondamentaux à 5000Hz, H1 serait déjà égale à 10000Hz et H2 à 15000Hz, donc bien au dessus des plages de mesures réalisées ! Les mesures sont clairement incomplètes d'autant que le principe de résonance fonctionne aussi pour les harmoniques, ce qui signifie que deux éoliennes à vitesses différentes peuvent avoir une fréquence harmonique commune donc un système d'amplification naturel ! Que dire de huit éoliennes disséminées sur la commune de Puy du Lac ? Les plages de mesures ont été effectuées dans un premier temps du 25/01 au 8/02/2017 soit 15 jours au total et ce en plein hiver. Dans un second rapport à la demande de la préfecture, du 03 au 15/01/2019, soit 13 jours au total. Ces deux périodes de mesures sont aux mêmes moments de l'année ! Qu'en est-il des autres saisons ???!!! Ces plages de mesures auraient dues être effectuées à minima une ou plusieurs fois par mois ! Là encore le manque de transparence est absolument édifiant et incompréhensible ! De plus dans les tableaux 25 à 30 et 44, 46, 48, 55 à 60, 74, 76 et 78, le « Risque de dépassement des valeurs autorisées » est en nombre alarmant, en période diurne ou nocturne ! Dans ce volet acoustique, il n'est également nullement fait état du passage des pales devant le mât. Selon un témoignage d'un propriétaire d'éolienne sur la commune voisine de Saint Crépin, celles-ci produisent un « whouuf » caractéristique particulièrement puissant et gênant ! On peut aisément douter du sérieux et de la crédibilité de ce volet acoustique (volume 4.3, annexe 4.3), tant les carences sont nombreuses, à tel point que la préfecture a demandé une étude complémentaire au dépôt initial du dossier. « Les informations mises à jour suite au relevé des insuffisances ICPE établi par la Préfecture sont surlignées en jaune dans le document. »

2- Aspect humain : nous sommes arrivés en décembre 2018 sur la commune de Puy-du-Lac et nous avons été présentés par les anciens propriétaires de la maison à une majorité de futurs voisins, entre la signature du compromis et celle de l'acte définitif. Nous avons été très bien accueillis et avons rapidement tissé des liens cordiaux mais depuis quelques mois que le projet refait surface, la discorde s'installe et devient très marquée voire insoutenable entre pro- éoliens et opposants. Ce climat malsain créé par l'appât du gain pour certains et la volonté de préserver un milieu naturel fragile, pour les autres, est devenu une source de tracas et de gêne quotidienne pour l'ensemble des habitants de la commune ! Merci Solvéo ! Car cette atmosphère de tension restera gravées dans les mémoires pour des générations et des générations. C'est purement irresponsable !!! Qu'allons-nous laisser à nos descendants et pas seulement nos enfants et petits enfants ? Le souvenir amer d'une campagne défigurée et sacrifiée sur l'autel de la productivité et du « toujours plus » !!! D'une faune abimée et d'un sous sol à jamais modifié et dénaturé ! Non, la campagne n'est pas faite pour accueillir un site industriel (car il s'agit bien d'industrie !) en pleine nature, rappelons-le en bordure de zones soit disant protégées ZNIEFF et NATURA 2000 ! Sinon à quoi bon venir habiter dans un lieu comme celui-ci ? Autant s'installer en périphérie urbaine, proche de zones artisanales ou industrielles. Au moins les risques et les nuisances sont connus dès le départ ! Il devient totalement paradoxal d'observer que de plus en plus de complexes urbanisés sont implantés dans les espaces ruraux engendrant des nuisances sans précédent (déchetteries, incinérateurs, lignes à haute tension, éoliennes, bassines, incinérateurs, silos colossaux, sans parler des exploitations agricoles de plus en plus gigantesques et parfois peu scrupuleuses de l'environnement, qu'elles soient céréalières ou abritant des élevages) alors que le calme s'installe davantage en ville (transports en commun moins bruyants, zones vertes, limitations voire interdictions aux véhicules particuliers pour certains quartiers, etc...). Nous ne pouvons accepter une implantation industrielle en plein cœur de notre village qui rappelons-le, a la spécificité d'être éclaté en une vingtaine de hameaux. Nous ne

sommes que d'humbles passagers, de vulgaires « locataires » (la preuve en est, c'est l'Etat qui est propriétaire des sous-sols !) et certains se disent propriétaires en revendiquant le droit absolu de tout pouvoir faire sur « leurs terres » !

3- Chiroptères : nous avons depuis 2019 signé une charte de protection des chauves-souris. Nous avons pris conscience de l'importance de ces mammifères au sein de l'écosystème et particulièrement ici à Puy-du-Lac puisque nous sommes en bordure du marais de la Boutonne, zone d'habitat très importante pour elles ! La quantité d'insectes et surtout de moustiques est impressionnante. Seuls ces petits animaux nocturnes et quelques oiseaux comme les hirondelles peuvent réguler une telle population. La commune est la première en France en terme de nombre de refuges ! L'implantation de huit éoliennes sur la commune serait une pure catastrophe écologique ! Les chiroptères sont extrêmement mis en danger par les pales en mouvement. De plus elles vont chasser près des flashes lumineux en sommet des turbines, attirées par la concentration d'insectes qui s'y trouvent. Les éoliennes vont être à deux pas du bois Brandet où 17 espèces de chauves-souris vivent et se reproduisent (Etude MRAE) !

4- Faune : Je suis un fervent observateur et admirateur de la nature et particulièrement de la faune qui nous entoure. Nous sommes à Puy Chenin en bordure du marais de la Boutonne (les premiers canaux sont situés à moins de 50m de notre maison !), zone humide par excellence. Notre propriété touche la ZNIEF. J'ai pu observer maintes fois depuis notre propriété une très grande variété d'espèces d'oiseaux sédentaires ou migrateurs : Héron cendré, Grand cormoran, Martin pêcheur, Aigrette garzette, Cygne tuberculeux, Cigogne blanche, Grande aigrette, Héron garde boeuf, Milan noir, Buse variable, Huppe fasciée, Lorient, Hibou Moyen-Duc, Rouge queue à front blanc, etc... (photos en documents associés pris par mes soins à Puy Chenin et Cresson). Ces oiseaux sont tous naturellement attirés par notre marais qui est encore un havre de paix leur permettant de se reproduire sereinement et de se nourrir abondamment. Il faut citer l'exemple particulièrement intéressant de la cigogne blanche. La Charente Maritime est devenue le premier département d'accueil de ce grand migrateur, largement devant le Haut Rhin. Les cigognes sont venues massivement dans la région pour une question d'abondance de nourriture en particulier grâce à la présence d'écrevisse de Louisiane dite plus vulgairement « écrevisse américaine ». La cigogne étant très opportuniste, elle se nourrit aussi très fréquemment de mulots, petits rongeurs, escargots etc... qu'elle trouve dans les plaines ; et il n'est pas rare de les voir en batterie derrière les tracteurs agricoles lors de fauchages autour du bois Brandet. Ce grand oiseau si majestueux d'une envergure spectaculaire de 2m possède toutefois un handicap majeur dans la manière de se déplacer en l'air. Son vol est avant tout plané et non battu comme celui du pigeon par exemple. Elle utilise le plus souvent des courants d'air chaud appelés thermiques pour survoler sa zone d'habitat ou pour effectuer ses migrations. En conséquence elle a de grosses difficultés pour éviter les obstacles et notamment les pales d'éoliennes en mouvement ! Deux couples nicheurs sont situés respectivement dans le « marais de Puy Chenin » (à 575m de notre maison) et au lieu-dit Quart d'écu. La distance des nids avec les éoliennes E1 E2 E3 et E4 est absolument rédhibitoire ! De plus une cigogne est plus fidèle à son nid qu'à son partenaire ! Il faut rappeler que la cigogne blanche est un oiseau doublement protégé par un arrêté ministériel du 17/04/1981 et une inscription à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne (directive 2009/147/CE). A ce titre il est interdit de la détruire, la mutiler, la capturer ou l'enlever, de la perturber intentionnellement ou de la naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids et de détruire, altérer ou dégrader son milieu ! Qu'elle soit vivante ou morte, il est aussi interdit de la transporter, la colporter, l'utiliser, la détenir, la vendre ou l'acheter. Toute atteinte à une espèce protégée est un délit passible de 2 ans de prison et jusqu'à 150000€ d'amende ! L'implantation d'éoliennes est totalement incompatible avec le principe même d'une zone protégée ! Une zone humide est un réservoir de biodiversité et doit être très éloignée de l'implantation d'un site industriel comme celui-ci ! Ce massacre écologique est purement inacceptable ! Comment une entreprise comme Solvéo peut-elle prôner l'écologie et la transition qui l'ont faite naître et cautionner une destruction massive d'un milieu encore préservé ?! Comment cautionner les milliers de mètres cubes de béton ferrailé et qu'en sera-t-il des excavations sauvages et les milliers de camions qui vont défilier chaque jour pendant des mois et des mois pour évacuer les résidus de ces dites excavations pharaoniques, en détruisant tout sur leurs passages lors des travaux d'implantation ?! Doit-on ensuite parler d'énergie verte ? La réponse est non !!!

5- Aspect pratique : dans le dossier de l'enquête publique est fait état de points de livraisons entre deux éoliennes. Mais qu'en est-il de l'hypothétique raccordement au réseau principal ? Cette question reste extrêmement opaque et surtout complètement surréaliste. En effet, le seul raccordement prévu passerait en plein cœur de La Jarrie, direction Tonnay – Boutonne, pour traverser la rivière par le pont avec des lignes enfouies. Mais qu'en est-il exactement ? Allons-nous avoir des éoliennes qui ne seront que des moulins à vent ?! Comment de tels ouvrages peuvent-ils être conçus avant même un plan de raccordement précis et établi clairement à l'avance ? C'est comme si on construisait une gare en pleine campagne avec aucune ligne ferroviaire pour y parvenir ou un rond point aveugle sensé desservir une zone d'activité qui n'existe pas ! La liste des ouvrages inutiles est déjà très longue et extrêmement coûteuse sur l'ensemble du territoire français !

6- Aspect visuel : je ne suis pas venu dans ce magnifique écrin de verdure pour m'enfermer dans ma maison en permanence. J'y suis venu pour la qualité de vie, du calme, de la beauté du paysage, la quiétude, l'envie d'être dehors. Je n'ai pas envie de voir des mâts aussi hauts que la plus haute cathédrale de France (cathédrale de Rouen : 151m) à 600m de mon jardin. Je n'ai pas envie de croiser ces édifices chaque jour lorsque je prends le route, quelle que soit ma destination ! Je n'ai pas envie de voir tous les soirs et tous les matins ces feux clignotants insupportables qui sont une vraie pollution ! Feux qui rappellent le, n'ont d'utilité que pour les hypothétiques avions de chasses qui passent à basse altitude ! Nos journées et nos nuits ne seront plus jamais comme aujourd'hui ! Non, je n'ai pas choisi de vivre en campagne pour subir toutes ces nuisances !

En conclusion, ce projet comporte des carences innombrables, fournissant des études lacunaires et tronquées pour tromper l'opinion publique et les riverains directement concernés ! Qui plus est, l'existence de deux projets portant des noms différents, pourtant chapeautés par un même et unique promoteur : Solvéo ! Pourquoi deux projets sur une même commune ? Pour tromper et brouiller l'opinion des gens ? Le mot même de « promoteur » nous renseigne bien sur les intentions purement pécuniaires et vénales d'un tel projet. Cette implantation, si elle existe, sera une véritable imposture et un blasphème à l'encontre de la nature et des habitants de Puy-du-lac et de toutes les communes avoisinantes!

En conséquence je vous demande solennellement, monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis défavorable au parc éolien Puy Laquois Sud, avec la plus grande impartialité, auprès de monsieur le préfet de la Charente maritime !

11 documents joints.

---





